

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Canevas de mise en conformité

OFFRE DE FORMATION L.M.D.

LICENCE ACADEMIQUE

2017 - 2018

Etablissement	Faculté / Institut	Département
UNIVERSITE Salah BOUBNIDER – Constantine 3-	ARCHITECTURE ET URBANISME	ARCHITECTURE

Domaine	Filière	Spécialité
(Domaine 14 AUMV) ARCHITECTURE, URBANISME ET METIERS DE LA VILLE	ARCHITECTURE	ARCHITECTURE

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

وزارة التعليم العالي والبحث العلمي

نموذج مطابقة

عرض تكوين

ل. م. د

ليسانس أكاديمية

2018-2017

القسم	الكلية/ المعهد	المؤسسة
قسم الهندسة المعمارية	كلية الهندسة المعمارية والعمران	جامعة صالح بو بنيدر - قسنطينة 3 -

التخصص	الفرع	الميدان
هندسة معمارية	هندسة معمارية	(D : 14 AUMV) هندسة معمارية, عمران و مهن المدينة

SOMMAIRE

I.	Fiche d'identité de la Licence.....	5
1.	Localisation de la formation :	6
2.	Partenaires extérieurs :	6
3.	Contexte et objectifs de la formation	7
A.	Organisation générale de la formation : position du projet.....	9
B.	Objectifs de la formation	10
C.	Profils et compétences visées.....	10
D.	Potentialités régionales et nationales d'employabilité.....	10
E.	Passerelles vers les autres spécialités	11
F.	Indicateurs de performance attendus de la formation.....	12
4.	Moyens humains disponibles.....	13
A.	Capacité d'encadrement :.....	13
B.	Equipe pédagogique interne mobilisée pour la spécialité :	14
C.	Equipe pédagogique externe mobilisée pour la spécialité :.....	20
D.	Synthèse globale des ressources humaines mobilisées pour la spécialité :	21
5.	Moyens matériels spécifiques à la spécialité	22
A.	Laboratoires Pédagogiques et Equipements : Fiche des équipements pédagogiques existants pour les TP de la formation envisagée	22
B.	Terrains de stage et formations en entreprise :	23
C.	Documentation disponible au niveau de l'établissement spécifique à la formation proposée :	23
D.	Espaces de travaux personnels et TIC disponibles au niveau du département et de la faculté :	24
II.	Fiche d'organisation semestrielle des enseignements de la spécialité	25
	Semestre 1 :	26
	Semestre 2 :	27
	Semestre 3 :	28
	Semestre 4 :	29
	Semestre 5 :	30
	Semestre 6 :	31
	Récapitulatif global de la formation :	32
III.	Programme détaillé par matière des semestres	33
IV.	Accords / Conventions.....	93
V.	Curriculum Vitae succinct de l'équipe pédagogique mobilisée pour la spécialité	173
VI.	Avis et Visas des organes Administratifs et Consultatifs.....	191
VII.	Avis et Visa de la Conférence Régionale.....	193
VIII.	Avis et Visa du Comité pédagogique National de Domaine	193

I. Fiche d'identité de la Licence

1. Localisation de la formation :

Faculté (ou Institut) : FACULTE D'ARCHITECTURE ET D'URBANISME.

Département : ARCHITECTURE

Références de l'arrêté d'habilitation de la licence (joindre copie de l'arrêté) :

2. Partenaires extérieurs :

- Départements d'Architecture (cf. conventions) , EPAU.
- Faculté des Sciences de la terre, Département des Sciences de la terre, Département d'Aménagement,
- Institut de Gestion et Techniques Urbaines ;
- Faculté des sciences de l'ingénieur, Département de Génie civil, Département de Génie climatique ; Département d'informatique ;
- Faculté des Sciences exactes, Département de Mathématiques, Département de Physique ;
- Faculté des Sciences Economiques, Département d'Economie ;
- Faculté des Sciences Humaines et Sociales, Département de Sociologie, Département de Psychologie ;
- Faculté des Lettres et des Langues Etrangères, Département de Français et Département d'Anglais.

+ Entreprises et autres partenaires socio économiques :

- Ordre des architectes de la wilaya (BET)
- Directions de wilaya (DUC, DLEP, OPGI, SP, DWH, Travaux Publics,) ;
- Collectivités locales ;

+ Partenaires internationaux :

- Agence internationale pour le développement de l'éducation et de la coopération. (Paris-France)
- Université de Strasbourg (France)
- Institut national d'aménagement et d'urbanisme –Rabat – Maroc
- Université de Bucarest – Roumanie
- Université Sidi M'hamed Ben Abdellah – Fes - Maroc

3. Contexte et objectifs de la formation

La réforme des enseignements supérieurs consiste, sur le plan pédagogique, à asseoir une organisation des enseignements qui a pour finalités de permettre à l'étudiant :

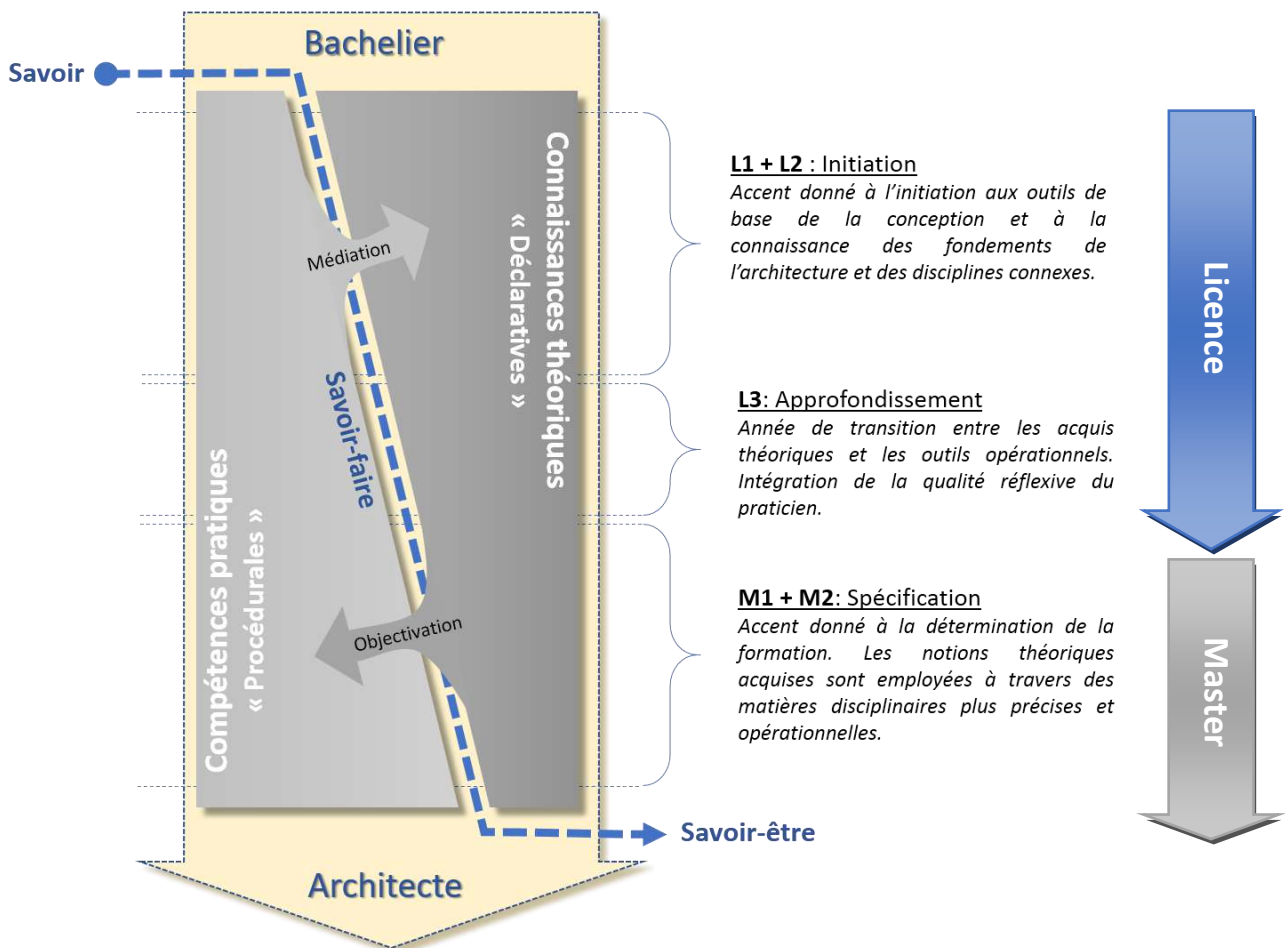
- D'acquérir des méthodes de travail développant un esprit critique et des facultés d'analyse, de synthèse et d'adaptabilité.
- De bénéficier d'une orientation efficiente et appropriée conciliant ses vœux avec ses aptitudes pour une meilleure préparation soit à la vie active en optimisant ses chances d'insertion professionnelle, soit à la poursuite des études universitaires.
- Une meilleure adaptation de la formation en architecture aux évolutions continues des techniques et des technologies.
- Une réponse aux besoins évolutifs du contexte socioéconomique national et régional.
- Une adéquation de l'enseignement de l'architecture en Algérie aux normes universelles de manière à permettre plus d'échanges et de mobilité.

En effet, il s'agira de « valider » les qualités et les aptitudes à même de permettre à ce futur cadre d'exercer son métier d'une manière responsable et professionnelle.

Ainsi, le profil de formation prescrit par le comité pédagogique national du domaine « *Architecture, Urbanisme Et Métiers De La Ville* » tend à prioriser des qualifications pratiques tout en demeurant ouvert et « *réflexif* ». En fait, si la mission première de cet architecte correspond aux dispositions et aux aptitudes à répondre convenablement à des commandes publiques dans son domaine, il n'en demeure, qu'en tant que « tête pensante », il est aussi producteur de savoirs. Ainsi, le champ de l'exercice du praticien peut également être augmenté de prédispositions à s'engager dans le domaine de la recherche.

Dans cette perspective, la licence est le palier où l'étudiant acquiert le soubassement nécessaire au métier. La troisième année de cette formation (L3) est une année de validation des acquisitions et des assimilations de savoirs théoriques et pratiques autorisant l'accès au palier de la clôture de la formation universitaire (cycle 2).

Cette première partie de la formation de l'architecte à travers la licence constitue une **INITIATION A LA PRATIQUE ARCHITECTURALE PAR LA DECOUVERTE ET LA CONCEPTION (MAITRISE DES OUTILS DE BASE)**.



Le schéma ci-dessus résume la philosophie adoptée pour la formation des architectes à travers le cursus : Licence + Master.

Le bachelier nouvellement arrivé devra dans un premier temps acquérir des savoirs concrétisés à travers les connaissances déclaratives qui le pousseront à explorer des champs notionnels nouveaux. Un apport de connaissances procédurales le poussera à passer -par une pédagogie active- à la conceptualisation tout en s'aidant des acquis théoriques.

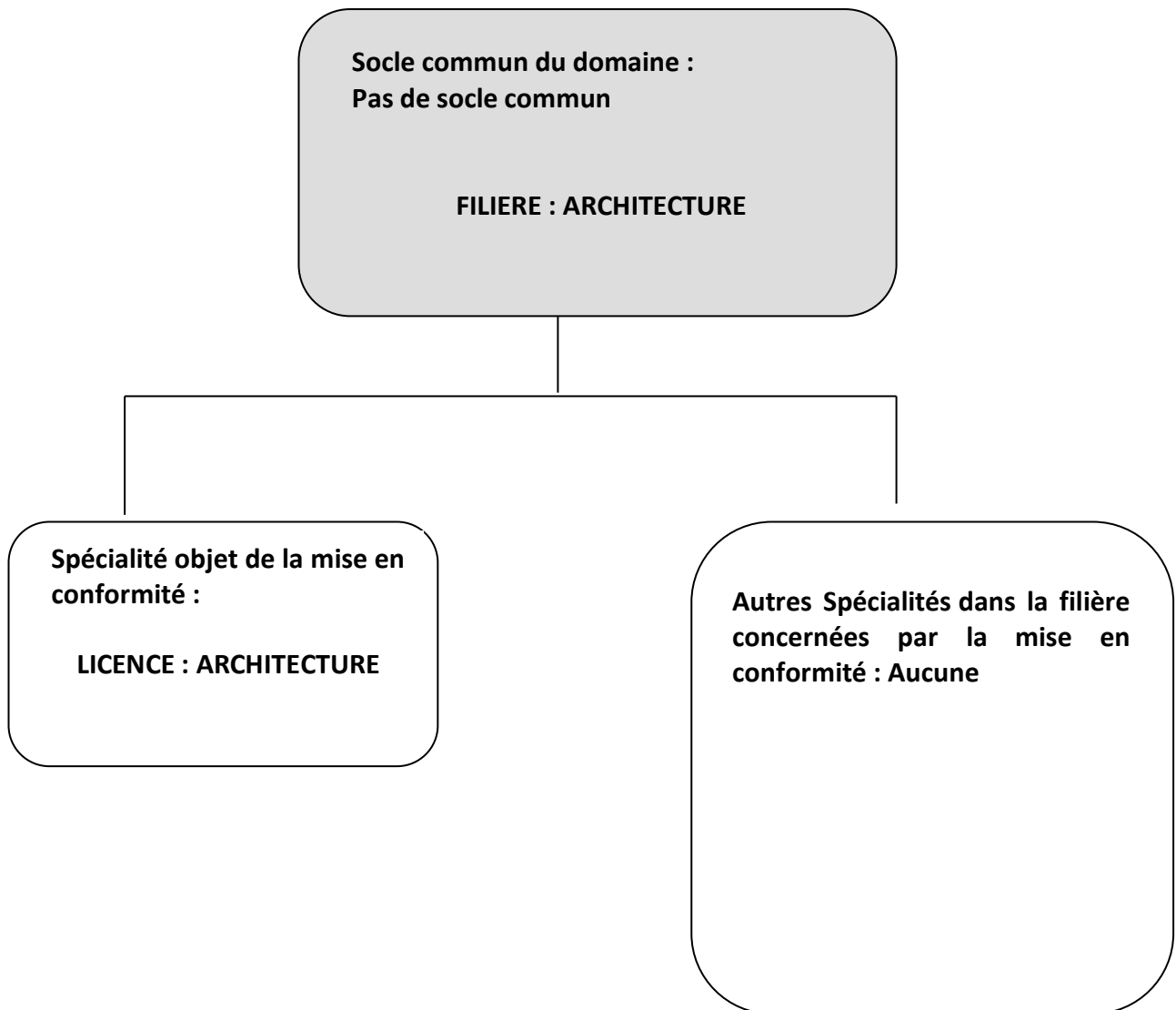
Les matières pratiques offrent des outils de médiation pour le processus d'idéation, de conceptualisation puis de projection.

Au fur et à mesure de la progression, les tendances s'équilibrent jusqu'à constituer -en troisième année- une pondération entre les connaissances procédurales et déclaratives. C'est le lieu de l'apprentissage par le projet. La qualité **réflexive** de l'étudiant est au rendez-vous. Elle se manifeste par la notion du « **savoir-agir** » complexe qui prend appui sur la mobilisation et la combinaison efficaces d'une variété de ressources internes et externes relevées par les situations d'apprentissages par le projet.

Le Master constituera par la suite une démarche de spécification de la pratique architecturale allant vers l'acquisition d'une posture synthétique : entre savoir, savoir-faire et savoir-être.

A. Organisation générale de la formation : position du projet

(Champ obligatoire / Si plusieurs licences sont proposées ou déjà prises en charge au niveau de l'établissement / même équipe de formation ou d'autres équipes de formation / indiquer dans le schéma suivant, la position de ce projet par rapport aux autres parcours)



B. Objectifs de la formation

(Champ obligatoire / Compétences visées, connaissances acquises à l'issue de la formation- maximum 20 lignes)

La licence académique en Architecture est conçue comme une étape vers une formation plus complète dans la filière Architecture se basant sur un socle de formation en architecture pour l'obtention du diplôme de Master académique ou Professionnel, et permettant à l'étudiant d'acquérir les connaissances nécessaires et suffisantes pour devenir architecte et exercer la profession d'architecte selon la règle de l'art.

Les connaissances acquises permettront aux étudiants d'être autonomes et capables d'analyses et de synthèses pour choisir les profils de formations qui leur seront offerts en fonction de leurs capacités, leurs bagages, leurs vocations mais aussi les perspectives qu'offre le marché de l'emploi pour les intégrer.

C. Profils et compétences visées

(Champ obligatoire/ maximum 20 lignes) :

Les connaissances acquises à l'issue de cette formation qui s'étale sur une durée de trois années « *licence académique* » ne constituent qu'une étape dans le processus de formation du « futur architecte ». Elles lui permettront de bénéficier d'un socle théorique constitué par les connaissances fondamentales nécessaires à l'accès au Master en architecture qui lui, constituera un complément de formation spécialisé en divers profils proposés dans le cadre des Masters en architecture.

Les offres de master qui en découleraient permettraient la construction de carrières professionnelles plus évolutives et capables de s'adapter aux besoins et aux exigences du marché et du contexte international, national et régional.

Aussi, Les matières enseignées dans cette formation projetée « licence académique » est le socle d'une formation spécialisée en Architecture mais qui ouvre des perspectives de passerelles horizontales vers d'autres formations para-architecturales et qui va dans le sens de la formation LMD.

D. Potentialités régionales et nationales d'employabilité

(Champ obligatoire)

La formation projetée n'est pas professionnalisant mais ouvre la voie à d'autres formations professionnalisant et notamment les masters en architecture : à l'issue de cette formation en deux paliers : licence + master et enrichi par le travail personnel de l'étudiant ainsi que la confrontation du monde réelle du travail à travers les stages prévues dans les deux formation, l'étudiant sera un futur cadre motivés évolutif et évolutifs, responsables et prêts aux initiatives Sur le marché local et national.

Par rapport à la formation elle-même, cette offre de licence académique en architecture est une occasion pour enrichir le contenu des programmes d'enseignement déjà entamée dans le cadre de la réforme et la réorganisation de l'enseignement de l'architecture dans le système LMD

Cet enseignement est conçu afin de l'intégrer et de l'adapter aux profils de formations régionales et nationales en matière d'habitat, d'urbanisme de monuments et sites historiques, etc.

Ainsi, les diplômés candidats à l'emploi auront profité d'une formation adaptée au besoin du marché local et national. La formation à l'issue de cette offre vise aussi un but certain celui de

l'amélioration qualitative du cadre bâti en Algérie, de protection contre les risques majeurs, de sa mise en conformité avec les usages identitaires locaux.

E. Passerelles vers les autres spécialités

(Champ obligatoire)

Le cycle d'études en architecture se déroulera selon le schéma suivant :

Parcours principal :

L'accès à la formation (Licence en Architecture : bac+3) est réservé aux étudiants orientés par le Ministère de tutelle (voir la circulaire d'orientation émise à chaque rentrée universitaire par le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique).

La licence académique ouvre droit à l'accès au master (sans sélection ou avec sélection sur titre en fonction des capacités disponibles) ; au niveau du cycle de master : orientation sur master professionnel (la majorité des étudiants) ou master académique (selon des critères spécifiques) ;

Parcours sortants possibles :

Après la troisième année, niveau licence académique,

- Orientation vers Le Master professionnel ou académique en Architecture.
- Orientation vers les domaines apparentés sur équivalence et avec complément des crédits manquants.

Parcours entrants possibles :

L'entrée dans le cycle de formation « Licence académique en Architecture » est réservée aux étudiants orientés par le Ministère de tutelle (voir la circulaire d'orientation émise à chaque rentrée universitaire par le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique).

Indicateurs de performance attendus de la formation

(Champ obligatoire / Critères de viabilité, taux de réussite, employabilité, suivi des diplômés, compétences atteintes...)

Les débouchés de cette formation pourraient être perceptibles au niveau des masters, car la formation en licence se veut académique mais elle est la seule voie à l'accès au Master qui pourrait être professionnel ou académique et qui permet à l'étudiant d'exercer le métier d'architecte

F. Indicateurs de performance attendus de la formation

(Champ obligatoire / Critères de viabilité, taux de réussite, employabilité, suivi des diplômés, compétences atteintes...)

Les débouchés de cette formation pourraient être perceptibles au niveau des masters, car la formation en licence se veut académique mais elle est la seule voie à l'accès au Master qui pourrait être professionnel ou académique et qui permet à l'étudiant d'exercer le métier d'architecte.

4. Moyens humains disponibles

A. Capacité d'encadrement :





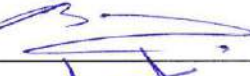

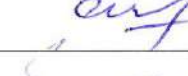





(Exprimé en nombre d'étudiants qu'il est possible de prendre en charge)




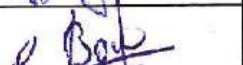
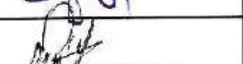







Les capacités d'encadrement permettent de recevoir 600 étudiants en cycle Licence, soit :

- ✓ 200 étudiants en première année Licence
- ✓ 200 étudiants en deuxième année Licence
- ✓ 200 étudiants en troisième année Licence



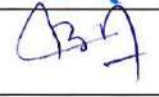
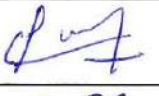




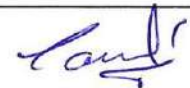
B. Equipe pédagogique interne mobilisée pour la spécialité :




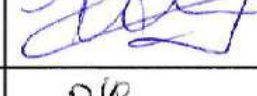
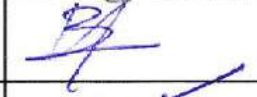

(À renseigner et faire viser par la faculté ou l'institut)

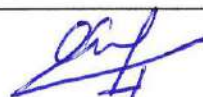
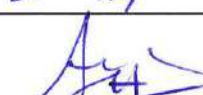
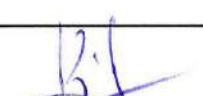
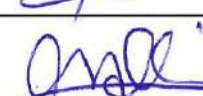
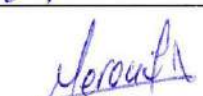
Nom, prénom	Diplôme graduation	Diplôme de spécialité (Magister, doctorat)	Grade	Matière à enseigner	Emargement
RIBOUH Bachir	Architecte	Doctorat	Professeur	Géométrie de l'espace 1-2	
BENSAKHRIA Karima	Architecte	Magister	MA/A	Géométrie de l'espace 1-2	
RIGHI Nadia	Architecte	Magister	MA/B	Géométrie de l'espace 1-2	
BESTANDJI Siham	Architecte	Doctorat	MC/A	Théorie de projet 1-2	
BOUARROUDJ radia	Architecte	Magister	MA/A	HCA 1-2	
SAOULI Med Zahreddine	Architecte	Magister	MA/A	TMC 1-2	
SOTEHI Walid	Architecte	Magister	MA/A	Physique du bâtiment	
BENAZZOUZ Zineb	Sociologue	Licence	ASSIST	Terminologie 1-2-3	
BENMAGHSOULA Zohra	Architecte	Magister	MA/A	Atelier de projet 1-2	
SAFFIDINE Abdelkrim	Architecte	Magister	MA/A	Atelier de projet 1-2	
KARA MOSTEPHA Thouraya	Architecte	Magister	MA/A	Atelier de projet 1-2	
ACHOUR BOUAKKAZ naouel	Architecte	Magister	MA/A	Atelier de projet 1-2	

NOM , PRENOM	Diplôme graduation	Diplôme de spécialité (Magister, doctorat)	Grade	Matière à enseigner	Emargement
BENDALI Isma Rafia	Architecte	Magister	MA/A	Atelier de projet 1-2	
BOUDJEDIR Yasmina	Architecte	Magister	MA/A	Atelier de projet 1-2	
BOUFENARA Karima	Architecte	Magister	MA/A	Atelier de projet 1-2	
BOUTAGHANE Mourad	Architecte	Magister	MA/A	Atelier de projet 1-2	
FILALI Leila	Architecte	Magister	MA/A	Atelier de projet 1-2	
GUERNI Hassina	Architecte	Magister	MA/A	Atelier de projet 1-2	
KHAROUATOU Mohieddine	Architecte	Magister	MA/A	Atelier de projet 1-2	
SABRI ELEITHY Shaima	Architecte	Magister	MA/B	Atelier de projet 1-2	
MAHDI Aziza	Architecte	Magister	MA/A	Atelier de projet 1-2	
MAGHNOUS Zahia	Architecte	Magister	MA/A	Atelier de projet 1-2	
MEHAZZEM Chafia	Architecte	Magister	MA/A	Atelier de projet 1-2	
OKBA Nadia	Architecte	Magister	MA/A	Atelier de projet 1-2	

NOM , PRENOM	Diplôme graduation	Diplôme de spécialité (Magister, doctorat)	Grade	Matière à enseigner	Emargement
SAOULI Khadidja	Architecte	Magister	MA/A	Atelier de projet 1-2	
YAHIAOUI Farida	Architecte	Magister	MA/A	Atelier de projet 1-2	
CHELGHOUIM Zohra	Architecte	Magister	MA/A	Atelier de projet 1-2	
KERMICHE Hosna	Architecte	Magister	MA/B	Atelier de projet 1-2	
GUERCHOUCHE Zohra	Architecte	Magister	MA/A	Atelier de projet 1-2	
BOUGHABA chahinez	Architecte	Magister	MA/A	Atelier de projet 1-2	
FOURA Mohamed	Architecte	Doctorat	Professeur	Atelier de projet 1-2	
BELMALLEM Rachida	Architecte	Doctorat	MC/A	Atelier de projet 1-2	
BENDAACE Nacira	Architecte	Magister	MA/A	Atelier de projet 1-2	
NAIT Nadia	Architecte	Magister	MA/B	Atelier de projet 1-2	
BELHADJ MOSTEFA Slimane	Ingénieur génie civil	Doctorat	MC/A	Résistance des matériaux 1-2	
BENAZZOUC Med Larbi	Ingénieur génie civil	Magister	MA/A	Résistance des matériaux 1-2	

NOM , PRENOM	Diplôme graduation	Diplôme de spécialité (Magister, doctorat)	Grade	Matière à enseigner	Emargement
DIABI Fairouze	Architecte	Magister	MA/A	Construction 1-2	
HAMROUCHI Khaled	Architecte	Magister	MA/A	Construction 1-2	
ABBAS Hocine	Sociologue	Magister	MA/A	Anthropologie de l'espace et de l'habitat	
LAKENJAL LEKHAL Ahcene	Architecte	Magister	MA/A	Théorie de projet 3-4	
MADACI Nora	Architecte	Magister	MA/A	H.C.A 3-4	
BENHARKAT Sara	Architecte	Magister	MC/B	Atelier de projet 3-4	
BENSACI Atfa	Architecte	Magister	MA/A	Atelier de projet 3-4	
BOUMAOUICHE Nasreddine	Architecte	Magister	MA/A	Atelier de projet 3-4	
BOUZNADA Tarek Ouahib	Architecte	Magister	MA/A	Atelier de projet 3-4	
GHARBI Lakhdar	Architecte	Magister	MA/A	Atelier de projet 3-4	
HASSANI Imene	Architecte	Magister	MA/A	Atelier de projet 3-4	
LATRECHE Chafia	Architecte	Magister	MA/A	Atelier de projet 3-4	

NOM , PRENOM	Diplôme graduation	Diplôme de spécialité (Magister, doctorat)	Grade	Matière à enseigner	Emargement
MOUBRI Moncef	Architecte	Magister	MA/A	Atelier de projet 3-4	
REBAI Hanifa	Architecte	Magister	MA/A	Atelier de projet 3-4	
YOUSFI Fahima	Architecte	Doctorat	MC/B	Atelier de projet 3-4	
CHABI Nadia	Architecte	Doctorat	MC/A	Atelier de projet 3-4	
CHAOUR Soraya	Architecte	Magister	MA/A	Atelier de projet 3-4	
BENDJAMA Zoubir	Architecte	Magister	MA/B	Atelier de projet 3-4	
BENAMARA Yasmina	Architecte	Doctorat	Professeur	Atelier de projet 3-4	
MEGHEZZI Fatiha	Architecte	Doctorat	Professeur	Atelier de projet 3-4	
BOUCHAIR Yasmina	Architecte	Doctorat	MC/A	Atelier de projet 3-4	
BOUCHAHM Garmia	Architecte	Doctorat	MC/A	Atelier de projet 3-4	
LEGHMOUCHE Asma	Architecte	Magister	MA/A	Atelier de projet 3-4	
BELHADEF Moussa	Architecte	Magister	MA/A	Théorie de projet 5-6	

NOM , PRENOM	Diplôme graduation	Diplôme de spécialité (Magister, doctorat)	Grade	Matière à enseigner	Emargement
BACHA Hinda	Architecte	Magister	MA/A	Atelier de projet 5-6	
ACHI Habiba	Architecte	Magister	MA/A	Atelier de projet 5-6	
DRIF Leila	Architecte	Magister	MA/A	Atelier de projet 5-6	
DZIRI Farid	Architecte	Magister	MA/A	Atelier de projet 5-6	
SALHI Boutheina	Architecte	Magister	MA/A	Atelier de projet 5-6	
MEROUCHE Chahrazed	Architecte	Magister	MA/A	Atelier de projet 5-6	
MAKHLOUF Mokhtar	Architecte	Doctorat	MC/A	Atelier de projet 5-6	
RAMOUL Asma	Architecte	Magister	MA/B	Atelier de projet 5-6	

Visa du département



رئيس قسم الهندسة المعمارية

يوهرور ندير



Visa de la faculté ou de l'institut




كلية
الهندسة المعمارية والتعمير بالنيابة
الأستاذة : بلعابد بديعة



C. Equipe pédagogique externe mobilisée pour la spécialité :

(À renseigner et faire viser par la faculté ou l'institut)

Nom, prénom	Etablissement de rattachement	Diplôme graduation	Diplôme de spécialité (Magister, doctorat)	Grade	Matière à enseigner	Emargement
LAID Chahrazed	Univ.Constantine1	Mathématiques	Doctorat	MC/B	Mathématiques	
RAHMANI Rym	Dpt management de projet	Génie climatique	Magister	MC/B	Physique	
BENMATI Nabih	Dpt management de projet	architecte	Magister	MA/A	HCA 3-4	
MERABET Wided	Dpt management de projet	Génie civil	Magister	MA/A	TMC 1-2	

Visa du département


 رئيس قسم الهندسة المعمارية
 يوهسرور ندير



Visa de la faculté ou de l'institut


 كلية
 هندسة المعمارية والتعمير بالنيابة
 الأستاذة : بلعابد بديعة



D. Synthèse globale des ressources humaines mobilisées pour la spécialité :

Grade	Effectif Interne	Effectif Externe	Total
Professeurs	04	/	04
Maîtres de Conférences (A)	07	/	07
Maîtres de Conférences (B)	02	02	04
Maître Assistant (A)	57	02	59
Maître Assistant (B)	09	/	09
Autre (*)	01	/	01
Total	80	4	84

(*) Personnel technique et de soutien

5. Moyens matériels spécifiques à la spécialité

A. Laboratoires Pédagogiques et Equipements : Fiche des équipements pédagogiques existants pour les TP de la formation envisagée

(1 fiche par laboratoire)

Intitulé du laboratoire :

Capacité en étudiants :

N°	Intitulé de l'équipement	Nombre	Observations

B. Terrains de stage et formations en entreprise :

(Voir rubrique accords / conventions avec l'ordre des architectes) :

Lieu du stage	Nombre d'étudiants	Durée du stage

C. Documentation disponible au niveau de l'établissement spécifique à la formation proposée :

(Champ obligatoire)

1. Langue française :

N°	Année d'acquisition	Année d'enregistrement	Nombre de titre	Nombre d'exemplaire	Observations
01	/	05-1981 05-2006	/	0001/11496	
02	/	05-2006 06-2013	/	11497/14706	
03	2013	01-2014	107	0001/1527	
04	2014	10-2015 12-2015	318 179		En cours de traitement
05	2015	2017	326	822	En cours de traitement
06	2016	2017	197	225	En cours de traitement

2. Langue Arabe :

Numéro registre	Année	Nombre de titre	Nombre d'exemplaire
01	05-1987/12-2006	/	0001/1981
02	01-2014	/	0001/0073

D. Espaces de travaux personnels et TIC disponibles au niveau du département et de la faculté :

- Bibliothèque
- Espace de travail
- Salle d'internet
- Ateliers de maquettes

II. Fiche d'organisation semestrielle des enseignements de la spécialité

Semestre 1 :

Unité d'Enseignement	VHS	V.H hebdomadaire				Coef.	Crédits	Mode d'évaluation	
	15 semaines	C	TD	TP	Atelier			Continu	Examen
UE fondamentale						12	18		
UEF1 (O/P)									
Matière 1: Atelier de projet 1	135h00					6	12	100%	
Matière 2: Histoire critique de l'architecture 1	45h00	1h30	1h30			4	4	40%	60%
Matière 3: Théorie de projet 1	22h30	1h30				2	2		100%
UE méthodologique						5	9		
UEM1 (O/P)									
Matière 1: Géométrie de l'espace 1	45h00	1h30	1h30			2	4	40%	60%
Matière 2: Dessin et art graphique 1	45h00		3h00			2	3	100%	
Matière 3: Terminologie 1	22h30		1h30			1	2		100%
UE transversale						3	3		
UET1 (O/P)									
Matière 1: Technologie des matériaux de construction 1	22h30	1h30				1	1		100%
Matière 2: Physique	22h30	1h30				1	1		100%
Matière 3: Mathématiques	22h30	1h30				1	1		100%
Total Hebdomadaire		9h00	7h30		9h00				
Total Semestre 1	382h30					20	30		

[Aller aux fiches du 1^{er} semestre](#)

Semestre 2 :

Unité d'Enseignement	VHS	V.H hebdomadaire				Coef.	Crédits	Mode d'évaluation	
	15 semaines	C	TD	TP	Atelier			Continu	Examen
UE fondamentale						12	18		
UEF1 (O/P)									
Matière 1: Atelier de projet 2	135h00				9h00	6	12	100%	
Matière 2: Histoire critique de l'architecture 2	45h00	1h30	1h30			4	4	40%	60%
Matière 3: Théorie de projet 2	22h30	1h30				2	2		100%
UE méthodologique						5	9		
UEM1 (O/P)									
Matière 1: Géométrie de l'espace 2	45h00	1h30	1h30			2	4	40%	60%
Matière 2: Dessin et art graphique 2	45h00		3h00			2	3	100%	
Matière 3: Terminologie 2	22h30		1h30			1	2		100%
UE transversale						3	3		
UET1 (O/P)									
Matière 1: Technologie des matériaux de construction 2	45h00			3h00		2	2	40%	60%
Matière 2: Physique du bâtiment	22h30	1h30				1	1		100%
Total Hebdomadaire		6h00	7h30	3h00	9h00				
Total Semestre 2	382h30					20	30		

[Aller aux fiches du 2^{ème} semestre](#)

Semestre 3 :

Unité d'Enseignement	VHS	V.H hebdomadaire				Coef.	Crédits	Mode d'évaluation	
	15 semaines	C	TD	TP	Atelier			Continu	Examen
UE fondamentale						12	18		
UEF3-1 (O/P)									
Matière 1: Atelier projet 3	135h00				9h00	6	12	100%	
Matière 2: Histoire critique de l'architecture 3	45h00	1h30	1h30			4	4	40%	60%
Matière 3: Théorie de projet 3	22h30	1h30				2	2		100%
UE méthodologique						5	9		
UEM3 (O/P)									
Matière 1: Construction 1	45h00	1h30	1h30			2	4	40%	60%
Matière 2: Analyse spatiale	45h00			3h00		2	4	100%	
Matière 3: Terminologie 3	22h30		1h30			1	1		100%
UE transversale						2	2		
UET3 (O/P)									
Matière 1: Résistance des matériaux 1	45h00	1h30	1h30			2	2	40%	60%
UE découverte						1	1		
UED3 (O/P)									
Matière 1: Anthropologie de l'espace	22h30	1h30				1	1		100%
Total Hebdomadaire		7h30	6h00	3h00	9h00				
Total Semestre 3	382h30					20	30		

[Aller aux fiches du 3^{ème} semestre](#)

Semestre 4 :

Unité d'Enseignement	VHS	V.H hebdomadaire				Coef.	Crédits	Mode d'évaluation	
	15 semaines	C	TD	TP	Atelier			Continu	Examen
UE fondamentales						12	18		
UEF4 (O/P)									
Matière 1: Atelier projet 4	135h00				9h00	6	12	100%	
Matière 2: Histoire critique de l'architecture 4	45h00	1h30	1h30			4	4	40%	60%
Matière 3: Théorie de projet 4	22h30	1h30				2	2		100%
UE méthodologie						7	9		
UEM4 (O/P)									
Matière 1: Construction 2	45h00	1h30	1h30			2	4	40%	60%
Matière 2: Géographie de l'habitat	22h30	1h30				2	2		100%
Matière 3: Conception assistée par ordinateur	45h00			3h00		2	2	100%	
Matière 4: Anthropologie de l'habitat	22h30	1h30				1	1		100%
UE transversale						2	2		
UET4 (O/P)									
Matière 1: Résistance des matériaux 2	45h00	1h30	1h30			2	2	40%	60%
UE découverte						1	1		
UED4 (O/P)									
Sortie découverte (Stage)		Maximum 15 jours				1	1	100%	
Total Hebdomadaire		9h00	4h30	3h00	9h00				
Total Semestre 4	382h30					22	30		

[Aller aux fiches du 4^{ème} semestre](#)

Semestre 5 :

Unité d'Enseignement	VHS	V.H hebdomadaire				Coef.	Crédits	Mode d'évaluation	
	15 semaines	C	TD	TP	Atelier			Continu	Examen
UE fondamentales						12	18		
UEF5 (O/P)									
Matière 1: Atelier projet 5	135h00				9h00	6	12	100%	
Matière 2: Histoire critique de l'architecture 5	45h00	1h30	1h30			4	4	40%	60%
Matière 3: Théorie de projet 5	22h30	1h30				2	2		100%
UE méthodologie						5	9		
UEM5 (O/P)									
Matière 1: Introduction à l'urbanisme	22h30	1h30				1	2		100%
Matière 2: Planification et aménagement spatial 1	45h00		3h00			2	3	100%	
Matière 3: Equipements du bâti 1	45h00	1h30	1h30			2	4	40%	60%
UE transversale						3	3		
UET5 (O/P)									
Matière 1: Structure 1	45h00	1h30	1h30			2	2	40%	60%
Matière 2: Modélisation et simulation (BIM) 1	22h30	1h30				1	1		100%
Total Hebdomadaire		9h00	7h30		9h00				
Total Semestre 5	382h30					20	30		

[Aller aux fiches du 5^{ème} semestre](#)

Semestre 6 :

Unité d'Enseignement	VHS	V.H hebdomadaire				Coef.	Crédits	Mode d'évaluation	
	15 semaines	C	TD	TP	Atelier			Continu	Examen
UE fondamentale						12	18		
UEF5 (O/P)									
Matière 1: Atelier projet 6	135h00				9h00	6	12	100%	
Matière 2: Histoire critique de l'architecture 6	45h00	1h30	1h30			4	4	40%	60%
Matière 3: Théorie de projet 6	22h30	1h30				2	2		100%
UE méthodologique						5	9		
UEM5 (O/P)									
Matière 1: Outils et instruments d'aménagement et d'urbanisme en Algérie	22h30	1h30				1	2		100%
Matière 2: Planification et aménagement spatial 2	45h00		3h00			2	3	100%	
Matière 3: Equipements du bâti 2	45h00	1h30	1h30			2	4	40%	60%
UE transversale						3	3		
UET5 (O/P)									
Matière 1: Structure 2	45h00	1h30	1h30			2	2	40%	60%
Matière 2: Modélisation et simulation (BIM) 2	22h30			1h30		1	1		100%
Total Hebdomadaire		7h30	7h30	1h30	9h00				
Total Semestre 6	382h30					20	30		

[Aller aux fiches du 6^{ème} semestre](#)

Récapitulatif global de la formation :

(Indiquer le VH global séparé en cours, TD, TP... pour les 06 semestres d'enseignement, pour les différents types d'UE)

VH \ UE	UE	UEF	UEM	UED	UET	Total
Cours		270	225	22,5	180	697,5
TD		135	382,5	0	90	607,5
TP		0	90	0	67,5	157,5
Atelier		2025	0	0	0	2025
Travail personnel		270	652,5	27,5	62,5	1012,5
Total		2700	1350	50	400	4500
Crédits		108	54	2	16	180
% en crédits pour chaque UE		60,00%	30,00%	1,11%	8,89%	
				10,00%		

III. Programme détaillé par matière des semestres

(1 fiche détaillée par matière / Tous les champs sont à renseigner obligatoirement)

Semestre 1	(Revenir au tableau)
Unité d'enseignement	UEF 1
Matière	Atelier de projet 1
Coefficient	6
Crédit	12

Objectifs de l'enseignement

Acquisition des outils de représentation et de communication

Initiation à la lecture de l'espace architectural

Développer chez l'étudiant les capacités de perception et d'analyse

Connaissances préalables recommandées

Notions de géométrie / Culture générale

Contenu de la matière :

- **Outils d'expression et de communication**
 - Le dessin à main levée
 - Le dessin technique conventionnel
 - La projection orthogonale
 - Le dessin d'exécution
 - Le relevé d'architecture
 - Perspective et axonométrie
 - Le tracé d'ombre
 - Baies et ouvertures
 - Eléments de transition verticale
- **Lecture de l'espace architectural**
 - Lecture des éléments primaires et des propriétés de la forme
 - Analyse et interprétation des modes de transformation et d'association
 - Exercices de décomposition/recomposition

Mode d'évaluation :

100% Contrôle continu

Références

Bielefeld B., SKIBA I., *Représentation Graphique-Basics Dessin Technique*, éditions Birkhäuser, 2006

Belmont J., *Les 4 fondements de l'architecture*, Le Moniteur., 1987.

Calvat G., *Initiation au dessin bâtiment*, éditions Eyrolles, Paris, 1987-1990.

Chenef M., *Les escaliers : conception, dimensionnement, exécution*, Paris, éditions CSTB, 2008

Ching F-DK., *Architecture: form, space and order*, Hardcover 1979.

Cousin J., *L'espace vivant*, Le Moniteur, 1980.

Kerboul F., *Initiation à l'architecture*, ENAG, 1997.

Ludi J-C., *La perspective pas à pas, Manuel de construction graphique de l'espace et tracé des ombres*, Paris, éditions Dunod, 1999.

Neufert E., *Les éléments des projets de construction*, Paris, éditions Dunod, 2002.

Rabin D., *La maison sur mesure*, Paris, le Moniteur, 2009.

Van Meiss P., *De la forme au lieu, une introduction à l'étude de l'architecture*, EPUL.

Yanes M.D., Dominguez E.R., *Le dessin à main levée*, éditions Eyrolles, Paris, 2005.

Zevi B., *Apprendre à voir l'architecture*, éditions de Minuit, 1973.

Semestre 1	(Revenir au tableau)
Unité d'enseignement	UEF 1
Matière	Théorie de projet 1
Coefficient	2
Crédit	2

Objectifs de l'enseignement

Initiation à l'architecture

Familiarisation avec le langage architectural

Initiation à la lecture et la compréhension de l'espace architectural

Acquisition des fondements de la composition en architecture

Connaissances préalables recommandées

Notions de géométrie

Culture générale

Contenu de la matière :

- **Le métier d'Architecte**
- **Les différents modes de représentations et de communication de l'architecte**
- **La composition en architecture**
 - Lois de vision et facteurs de cohérence
 - Lois de composition, concepts essentiels (harmonie, équilibre, hiérarchie, échelle et proportions, etc.)
 - Eléments primaires de la forme et propriétés de la forme (géométrie, dimension, position, orientation, couleur, texture)
 - Génération et transformation de la forme (dimensionnelle, additive, soustractive)
 - Modes d'association (centralisé, linéaire, radial, tramé, inclusion, imbrication, juxtaposition, articulation)
 - Limites et niveaux de variation
 - Articulation et continuité
 - Ouvertures d'espaces

Mode d'évaluation :

100% Examen

Références

Belmont J., *Les 4 fondements de l'architecture*, Le Moniteur, 1987.

Ching F-DK, *Architecture: form, space and order*, Hardcover, 1979.

Cousin J., *L'espace vivant*, Le Moniteur, 1980.

Kerboul F., *Initiation à l'architecture*, ENAG, 1997.

Van Meiss P., *De la forme au lieu, une introduction à l'étude de l'architecture*, EPUL. , 1973.

Zevi B., *Apprendre à voir l'architecture*, éditions de Minuit, 1973.

Semestre 1	(Revenir au tableau)
Unité d'enseignement	UEF 1
Matière	Histoire critique de l'architecture 1
Coefficient	4
Crédit	4

Objectifs de l'enseignement

L'histoire de l'architecture ne se définit pas facilement, c'est l'histoire des édifices, de l'habiter, des techniques, des architectes. Par ailleurs, l'histoire de l'architecture est aussi celle de la conception architecturale, de la notion d'architecture, de ses définitions et de leurs effets sur la production du bâti. Son enseignement vise à faire comprendre la traduction matérielle de l'esprit humain dans le domaine de l'architecture et son évolution à travers le temps.

- Acquérir les bases d'une culture architecturale.
- Apprendre à lire entre les pierres et forger l'esprit critique.
- Constituer un répertoire d'idées et de références pour stimuler la créativité.

Connaissances préalables recommandées

Culture générale.

Contenu de la matière

- La préhistoire et les premiers refuges.
- L'architecture mésopotamienne.
- L'architecture égyptienne.
- L'architecture grecque.

Mode d'évaluation :

60% Examen

40% Contrôle continu

L'évaluation s'effectuera sur la base d'un recueil de TD corrigés, des interrogations courtes et d'un examen semestriel.

Références

- AURENCHÉ, O.** (1981), *La Maison orientale. L'architecture du Proche-Orient ancien des origines au milieu du IV^e millénaire*, 3 vol., Paris, Geuthner.
- BENOIT, A.** (2003), *Les civilisations du Proche-Orient ancien*, Paris, RMN.
- CALLEBAT, L.C.** (1998), *Histoire de l'Architecte*, Paris, Flammarion.
- CHOISY, A.** (1964), *Histoire de l'architecture*, Paris, Éd. Vincent, Fréal et Cie.
- COLE, E.** (2003), *Grammaire de l'architecture*, Paris, Dessain et Tolra.
- D'ALFONSO, E., SAMSA, D.** (2001), *L'architecture : les formes et les styles de l'Antiquité à nos jours* (2^e édition), Paris, Solar.
- FLETCHER, B.** (1987), *A History of Architecture*, 19^e éd., Londres.
- GINOUVES, R., MARTIN, R.** (1985), *Dictionnaire méthodique de l'architecture grecque et romaine*, 3 vol., Écoles françaises d'Athènes et de Rome.
- GOYON, J.C. et al.** (2004), *La construction pharaonique*, Paris, Picard.
- HOLTZMANN, B.** (2003), *L'Acropole d'Athènes, monuments, cultes et histoire du sanctuaire d'Athènes Polias*, Paris, Picard.
- MARTIN, R.** (1966), *Le Monde grec*, coll. Architecture universelle, Fribourg.
- MARTIN, R.** (1974), *L'Urbanisme dans la Grèce antique*, Paris, Picard.
- MONNIER, G.** (2001), *Histoire de l'architecture*, Paris, PUF.
- NUTTGENS, P.** (2002), *Histoire de l'architecture*, Paris, Phaidon.
- STIERLIN, H.** (2007), *Les Pharaons bâtisseurs*, Paris, Terrail.

Semestre 1	(Revenir au tableau)
Unité d'enseignement	UEM 1
Matière	Géométrie de l'espace 1
Coefficient	2
Crédit	4

Objectifs de la matière :

Un des objectifs principaux de la première année étant la maîtrise des *outils du projet*, les enseignements devront donc être orientés vers l'acquisition de toutes les connaissances qui faciliteront *l'analyse, la compréhension et l'initiation à la conception* d'un objet architectural dans l'espace à trois dimensions.

La matière de **GEOMETRIE DESCRIPTIVE ET PERSPECTIVE**, doit être considéré comme une éducation au dessin d'architecture, à travers ses fondements géométriques. Son objectif principal est d'initier l'étudiant aux outils de projection et d'interprétation graphique d'un objet dans l'espace, à travers :

* L'acquisition des outils géométriques nécessaires à la représentation correcte des objets architecturaux, à travers la maîtrise des trois méthodes de représentation euclidienne :

Projection orthogonale, basée sur la géométrie de Monge, qui représente l'objet architectural à travers ses projections orthogonales sur un ou plusieurs plans ;

Axonométrie, basées sur la projection parallèle, représentent l'objet architectural dans une vue volumétrique.

L'ombre, représentation de l'ombre en plan et en façades

Contenu de la matière

L'enseignement de ce module se compose de deux parties complémentaires : théorique et pratique.

- **La partie théorique** est dispensée sous forme de cours magistral expliquant les principales notions géométriques et leurs démonstrations.

- **La partie pratique**, quant à elle, est dispensée sous forme de séances de travaux dirigés permettant une application du cours à travers des représentations de volumes simples, faites-en classe, et complétées par des représentations plus complètes élaborées en dehors des heures de TD. Le suivi de ces dernières se fait durant des séances de consultation. Ce type d'exercices constitue une première étape dans l'apprentissage du dessin d'architecture, qui reste un objectif commun entre cet enseignement et l'enseignement de l'architecture en première année.

Introduction : espace descriptif et projectif, éléments propres et impropres du plan/de l'espace
éléments de référence : notions de dimension, point, droite, surface, plan, volume, horizontalité, verticalité, parallélisme, perpendicularité, alignements, angles.

Conditions d'appartenance et parallélisme : appartenance à une droite, à un plan, intersections simples (droites, droite/plan, Plan/plan), intersections complexes (figures planes en projection orthogonale),

Conditions de perpendicularité : droites et plans perpendiculaires, rabattement à un plan projetant d'un plan et d'une droite quelconques, application à la détermination des mesures d'angles et de distances, construction de volumes et de structures simple

Ombres : propres et portées (source naturelle, source artificielle)

Mode d'évaluation :
60% Examen
40% Contrôle continu

Références (A définir par l'enseignant au début du semestre).

Semestre 1	(Revenir au tableau)
Unité d'enseignement	UEM 1
Matière	Dessin et art graphique 1
Coefficient	2
Crédit	3

Objectifs de la matière : La formation a donc pour objectif de permettre à l'étudiant :

- * de maîtriser le dessin d'observation comme outil d'analyse, d'expression et de la communication architecturale
- * de s'initier aux aspects architecturaux de la composition graphique et de la mise en page par l'apprentissage de ses règles, et de la couleur par l'affinage de la perception chromatique
- * d'acquérir une culture artistique Exercé en parallèle avec la formation en géométrie descriptive, cet enseignement permet en effet de compléter les notions acquises et de libérer le trait et la main au profit d'une expression souple et libre, mais construite selon les règles de l'art. Il permet aussi à l'étudiant de comprendre que l'élaboration d'une planche de présentation du projet doit obéir aux règles de la composition graphique pour être lisible et mettre en valeur les atouts du projet.

Contenu de la matière

La formation se compose de deux parties complémentaires : théorique et pratique.

1. **La partie théorique** a pour rôle d'initier l'étudiant aux arcanes de représentation graphique par l'utilisation notamment différentes techniques, outils, règles de composition graphique, signification chromatique, etc.

Elle permet aussi à l'étudiant d'acquérir les moyens d'analyse d'une représentation, à travers l'étude des différentes œuvres significatives des grands maîtres universels et/ou algériens (dessin, peinture, miniature, fresque, mosaïque, affiche publicitaire, projection vidéo commentée, visites des musées, des expositions). Cette partie a pour rôle de mettre aussi l'accent sur la sémiologie des images fabriquées, qui ne sont pas le fruit d'un hasard, mais expriment des intentions au moyen de signes qui, accumulés, vont constituer un véritable code.

2. **La partie pratique** se déroule en atelier de dessin. Des exercices sont prévus :

- * techniques d'expression et leurs effets (crayon, fusain, aquarelle, mosaïque, collage, techniques mixtes)
- * techniques d'observation et d'analyse des éléments et/ou des ensembles architecturaux (Perspectives architecturales, urbaines, paysagères ; construction, proportion, texture, couleur, ombre et lumière, détail simplifié)
- * règles de composition graphique (fond, plans, proportion plein/vide, pourtour, centre d'intérêt, lignes guides, rythmes, dynamique et statique de la composition, lumière et couleur)

Mode d'évaluation :

100% Contrôle continu

Références : (A définir par l'enseignant au début du semestre).

Semestre 1	(Revenir au tableau)
Unité d'enseignement	UEM 1
Matière	Terminologie 1
Coefficient	1
Crédit	2

Objectifs de la matière :

En dehors des outils d'expression et de représentation graphiques, la communication verbale reste un outil fondamental pour l'architecte. Les étudiants doivent donc dès le début avoir à leur disposition des outils qui leur permettront de comprendre l'interlocuteur, et aussi de s'exprimer clairement. Le but visé serait donc de familiariser l'étudiant avec l'environnement architectural, et son lexique afin d'enrichir et d'améliorer ses connaissances linguistiques.

Contenu de la matière :

La maîtrise progressive du vocabulaire propre à l'architecture se fait par la découverte de projets de maisons individuelles et d'édifices au travers des revues d'architecture.

Mode d'évaluation :

100% Examen

Références bibliographiques : A définir par l'enseignant au début du semestre

Semestre 1	(Revenir au tableau)
Unité d'enseignement	UET 1
Matière	Technologie des matériaux de construction 1
Coefficient	1
Crédit	1

Objectifs de la matière :

Apprendre à effectuer des choix de matériaux de construction en fonction de leurs propriétés, dans les conditions de cohérence, de sécurité, de durabilité et de coût. Aussi prendre conscience de la diversité des matériaux et de leur usage en bâtiment.

Contenu de la matière

L'enseignement de la matière est théorique pour ce premier semestre. Cette partie théorique repose sur les cours magistraux qui s'organisent autour de chapitres, présentant les matériaux de base de gros œuvres et les matériaux de base des revêtements et des finitions tels que :

- Les liants, la pierre,
- Le béton, le béton armé, le béton précontraint, le béton léger,
- Les produits céramiques de base,
- Les produits plastiques,
- Le bois,
- Les adjuvants,
- Les métaux ferreux et non ferreux : leur composition, fabrication, caractéristiques, classification et domaines d'utilisation.

Mode d'évaluation :

100% Examen

Références

- Granulats, sols, ciments et béton : Caractérisation des matériaux de génie civil par les essais de laboratoire, Raymond DUPAIN,
- Granulats, sols, ciments et béton : Caractérisation des matériaux de génie civil par les essais de
- Laboratoire, Raymond DUPAIN, Roger LANCHON, Jean-Claude SAINT-ARROMAN, A CAPLIEZ,
- Matériaux de construction 1, Prof. J.P. DELISLE, F. ALOU, Lausanne, octobre 1978
- Matériaux de construction, G.I. GORCHAKOV, Moscou 1988
- Matériaux de l'habitation, DUFOND et FAURY
- Nouveau guide du béton et de ses constituants Georges DREUX, Jean FESTA, Edition Eyrolles, 1998
- Roger LANCHON, Jean-Claude SAINT-ARROMAN, A CAPLIEZ, Editions CASTEILLA , 2004
- Technologie des matériaux de construction, KOMAR

Recommandations :

En complément de cette partie théorique nous recommandons des visites sur chantiers ou en entreprises.

Semestre 1	(Revenir au tableau)
Unité d'enseignement	UET 1
Matière	Physique
Coefficient	1
Crédit	1

Objectifs de la matière :

Ces enseignements constituent une matrice pour la compréhension du comportement statique et dynamique de la construction sous ses différents aspects. Ils consacrent l'approche de phénomènes physiques liés directement ou indirectement à l'acte de bâtir.

Les principaux objectifs ciblés en sont :

1. Préparation de l'étudiant aux matières techniques (sciences de l'ingénieur) participant du cursus de formation ;
2. Développement de la logique dans l'interprétation des phénomènes physiques dans le bâtiment ;
3. familiarisation avec le langage de l'ingénieur.

Contenu de la matière

- Notions générales ;
- Unités de mesure : le système international SI ;
- Les forces (statiques) : équilibre, composition décomposition ;
- Polygone des forces et polygone funiculaire ;
- Statique analytique ;
- La statique des solides : les conditions d'équilibre des corps solides (analytiquement et graphiquement) pour différentes forces.
- Le travail et l'énergie : la quantité de mouvement, travail, énergie cinétique, énergie potentielle, énergie mécanique totale.
- Vibration et ondes : Vibration, ondes, périodes et forces d'inertie.
- Mécanique des fluides : hydrostatique, théorème de Pascal, hydrodynamique , théorème de Bernoulli et pertes de charges
- Thermodynamique : Premier et deuxième principe

Mode d'évaluation :

100% Examen

Références

À définir par l'enseignant en chaque début de semestre.

Semestre 1	(Revenir au tableau)
Unité d'enseignement	UET 1
Matière	Mathématiques
Coefficient	1
Crédit	1

L'objectif de l'enseignement des mathématiques est de recentrer le rôle de cette science est plus particulièrement de la géométrie dans la formation de l'étudiant en architecture. Le programme permet à l'étudiant l'acquisition des outils de base permettant de formuler, de représenter et de calculer les formes et/ou les espaces que l'étudiant est à même d'imaginer.

Contenu de la matière

1. Les principaux théorèmes de la géométrie euclidienne.
2. Rappels de trigonométrie.
3. Les différents systèmes de coordonnées 2D et 3D
4. Propriétés métriques des figures géométriques élémentaires
5. Etude et construction géométrique des polygones réguliers
6. Les transformations isométriques 2D.
7. Rappel sur les polygones réguliers ; Etude et construction géométrique des polyèdres Platoniciens.
8. Géométrie et calcul vectoriel.
9. Les matrices

Mode d'évaluation :

100% Examen

Références

À définir par l'enseignant en chaque début de semestre.

Semestre 2	(Revenir au tableau)
Unité d'enseignement	UEF 2
Matière	Atelier de projet 2
Coefficient	6
Crédit	12

Objectifs de l'enseignement

Développer chez l'étudiant les capacités de perception et de conception

Connaissances préalables recommandées

Atelier de Projet 1

Théorie de Projet 1

Contenu de la matière :

- Initiation à la relation forme et exigences fonctionnelles
- Initiation aux systèmes constructifs et ossature architecturale
- Introduction à la mise en forme d'un concept architectural
- Introduction à la mise en forme du projet d'architecture : projet de synthèse

Mode d'évaluation :

100% Contrôle continu

Références

Belmont J., *Les 4 fondements de l'architecture*, Le Moniteur, 1987.

Ching F-DK, *Architecture: form, space and order*, Hardcover, 1979.

Cousin J., *L'espace vivant*, Le Moniteur, 1980.

Kerboul F., *Initiation à l'architecture*, ENAG, 1997.

Salvadori M., *Comment ça tient*, Parenthèses, 2005.

Van Meiss P, *De la forme au lieu, une introduction à l'étude de l'architecture*, EPUL, 19986.

Zevi B., *Apprendre à voir l'architecture*, éditions de Minuit, 1973.

Semestre 2	(Revenir au tableau)
Unité d'enseignement	UEF 2
Matière	Théorie de projet 2
Coefficient	2
Crédit	2

Objectifs de l'enseignement

Introduction à l'interaction et l'interdépendance entre les éléments du triptyque forme/fonction/structure dans le processus de conception architecturale.

Connaissances préalables recommandées

Théorie de projet 1

Contenu de la matière :

- Relations formes/espaces/structure
 - Introduction à la structure
 - Structure et architecture (ossatures, couvertures, structures tendues)
 - Relations matériaux/structure /forme/espace

- Introduction à la mise en forme du projet
 - Systèmes de proportions
 - Proportions particulières : Le moduler
 - Coordination dimensionnelle et ses implications dans le projet
 - Ergonomie et architecture
 - Notions élémentaires de programmation

3/ Processus de projection, ses échelles et ses étapes

Mode d'évaluation :

100% Examen

Références

Belmont J., *Les 4 fondements de l'architecture*, Le Moniteur, 1987.

Ching F-DK, *Architecture: form, space and order*, Hardcover, 1979.

Cousin J., *L'espace vivant*, Le Moniteur, 1980.

Kerboul F., *Initiation à l'architecture*, ENAG, 1997.

Salvadori M., *Comment ça tient*, Parenthèses, 2005.

Van Meiss P, *De la forme au lieu, une introduction à l'étude de l'architecture*, EPUL, 19986.

Zevi B., *Apprendre à voir l'architecture*, éditions de Minuit, 1973.

Semestre 2	(Revenir au tableau)
Unité d'enseignement	UEF 2
Matière	Histoire critique de l'architecture 2
Coefficient	4
Crédit	4

Objectifs de l'enseignement

- Comprendre la traduction matérielle de l'esprit humain dans le domaine de l'architecture et son évolution à travers le temps.
- Acquérir les bases d'une culture architecturale.
- Apprendre à lire entre les pierres et forger l'esprit critique.
- Constituer un répertoire d'idées et de références pour stimuler la créativité.

Connaissances préalables recommandées

Histoire critique de l'architecture 1 / Culture générale.

Contenu de la matière

- Architecture **Romaine** (prendre en considération les villes romaines d'Algérie) / Architecture **Byzantine** / Architecture **Romane** / Architecture **Gothique**.

Mode d'évaluation :

60% Examen

40% Contrôle continu

L'évaluation s'effectuera sur la base d'un recueil de TD corrigés, des interrogations courtes et d'un examen semestriel.

Références

ADAM, J. P. (2005), *La construction romaine*, Paris, Picard.

BARRAL I ALTER, X. (1997), *Haut Moyen Âge : de l'antiquité tardive à l'an 1000*, Cologne, Taschen.

CHARLES-PICARD, G. (1962), *L'Art romain*, Paris, P.U.F.

COLE, E. (2003), *Grammaire de l'architecture*, Paris, Dessain et Tolra.

F. CONTI, M. C. GOZZOLI, (1998) *Connaître l'art, Roman, Gothique, Baroque, Renaissance*, Comptoir du Livre, Paris.

DAVEY, N. (1961), *A History of Building Materials*, Londres.

DUBY, G. (1966), *Le Moyen Âge, 2, L'Europe des cathédrales*, Genève.

GINOUVES, R., MARTIN, R. (1985), *Dictionnaire méthodique de l'architecture grecque et romaine*, 3 vol., Écoles françaises d'Athènes et de Rome.

MANGO, C. (1993), *Architecture byzantine*, Paris, Gallimard.

MUMFORD, L. (1964), *La cité à travers l'histoire*, Paris, Seuil.

PERRAULT, C. (1988), *Les dix livres d'architecture de Vitruve*, Liège, Pierre Mardaga.

SUTTON, I. (2001), *L'architecture occidentale de la Grèce antique à nos jours*, Paris, Thames & Hudson.

TARICAT, J. (2003), *Histoires d'architecture*, Marseille, Éditions Parenthèses.

TOMAN, R. (1996), *L'Art romain*, Cambridge, Konemann.

VERGARA, L., TOMASELLA G.M.D. (2001), *Reconnaître les styles architecturaux : de la préhistoire à l'architecture contemporaine*, Paris, De Vecchi.

WARD-PERKINS, J.B. (1994), *Architecture romaine*, Paris, Gallimard.

Semestre 2	(Revenir au tableau)
Unité d'enseignement	UEM 2
Matière	Géométrie de l'espace 2
Coefficient	2
Crédit	4

Objectifs de la matière :

Application des acquis du premier semestre d'enseignement à la représentation des polyèdres et des surfaces de révolution, qui permet de traduire en plan les volumes complexes, leurs intersections et les effets d'ombre qu'ils produisent.

Contenu de la matière

Notion de polyèdres : définition et classification (polyèdres réguliers, sections et développements, éléments de symétrie, propriétés topologiques)

Surfaces de révolution : surfaces coniques, cylindriques et sphériques, leur représentation, section et développement, ombres propres et ombres portées

Développement de surfaces : détermination des développements

Intersection de deux surfaces : type d'intersection, méthode de construction, lignes d'intersection

Perspective : basée sur la projection centrale, qui permet d'avoir une image **de** l'objet relative à un point de vue, avoisinant celle de la photographie, sans négliger les possibilités d'une lecture métrique précise

* La mise en évidence de leur corrélation et complémentarité, indispensables dans l'étude de l'objet et de l'espace architectural.

Mode d'évaluation :

60% Examen

40% Contrôle continu

Références (A définir par l'enseignant au début du semestre).

Semestre 2	(Revenir au tableau)
Unité d'enseignement	UEM 2
Matière	Dessin et art graphique 2
Coefficient	2
Crédit	3

Objectifs de la matière :

La familiarisation avec la troisième dimension est une des composantes basiques et incontournable pour bien appréhender l'architecture. L'approche directe de cette notion par le volume de type sculptural s'avère complémentaire, voire primordiale, pour donner à l'étudiant un outil et une compréhension plus poussés et plus fiable de la conception architecturale. La manipulation pratique de la matière permet aussi à l'étudiant de mieux comprendre la relation entre l'idée et sa concrétisation dans la réalité.

Par ailleurs, cet enseignement a pour but de donner à l'étudiant l'occasion de pratiquer la simultanéité conception/réalisation de son idée à travers la maîtrise de la notion de proportion en trois dimensions, les techniques d'observation, la texture et les propriétés physiques des matériaux (argile, plâtre, céramique, fer, bois, papier mâché, savon, etc.)

Contenu de la matière :

La formation se compose de deux parties complémentaires : théorique et pratique.

La partie théorique a pour rôle d'initier l'étudiant aux arcanes de la sculpture : différentes techniques, outils, matériaux et leurs possibilités. Elle permet aussi à l'étudiant d'acquérir les moyens d'analyse d'une œuvre sculpturale, à travers l'étude des différentes œuvres significatives des grands maîtres ou des grandes civilisations (projection vidéo commentée, visites des musées, des expositions) et l'observation des œuvres architecturales intéressantes (sorties sur le terrain : sculpture dans la ville, sculpture en architecture).

1. Cours théoriques :

- * Le dessin technique et artistique
- * La sculpture dans l'histoire
- * L'architecture de la sculpture (matériaux, ossature, texture)
- * Les concepts de la composition sculpturale (expression, proportion, angles de vue)
- * Le rapport entre la sculpture et l'architecture
- * la sculpture en relief
- * La sculpture en milieu urbain
- * le modelage et assemblage
- * la stéréo lithographie et la sculpture numérique

2. La partie pratique se déroule en atelier de sculpture. Des exercices sont prévus :

- * le bas-relief architectural permet d'observer les effets liés à la nature du trait, le jeu d'ombres et de lumière sur une surface plane, les difficultés de manipulation et la fragilité de la matière ;
- * la composition volumétrique complexe permet de saisir les lois d'imbrication des volumes, de la composition, de la proportion, d'équilibre et de stabilité de l'œuvre ;
- * la composition abstraite intégrée à l'espace architectural ou urbain permet la représentation sculpturale d'une idée, d'une métaphore inscrite dans un contexte précis. Cet exercice développera les capacités de création de l'étudiant avec les contraintes du milieu d'insertion.

Mode d'évaluation :

100% Contrôle continu

Références bibliographiques : A définir par l'enseignant au début du semestre

Semestre 2	(Revenir au tableau)
Unité d'enseignement	UEM 2
Matière	Terminologie 2
Coefficient	1
Crédit	2

Objectifs de la matière :

En dehors des outils d'expression et de représentation graphiques, la communication verbale reste un outil fondamental pour l'architecte. Les étudiants doivent donc dès le début avoir à leur disposition des outils qui leur permettront de comprendre l'interlocuteur, et aussi de s'exprimer clairement. Le but visé serait donc de familiariser l'étudiant avec l'environnement architectural, et son lexique afin d'enrichir et d'améliorer ses connaissances linguistiques.

Contenu de la matière :

La maîtrise progressive du vocabulaire propre à l'architecture se fait par la découverte de projets de maisons individuelles et d'édifices au travers des revues d'architecture.

Mode d'évaluation :

100% Examen

Références bibliographiques : A définir par l'enseignant au début du semestre

Semestre 2	(Revenir au tableau)
Unité d'enseignement	UET 2
Matière	Technologie des matériaux de construction 2
Coefficient	2
Crédit	2

Objectifs de la matière :

Apprendre à effectuer des choix de matériaux de construction en fonction de leurs propriétés, dans les conditions de cohérence, de sécurité, de durabilité et de coût. Aussi prendre conscience de la diversité des matériaux et de leur usage en bâtiment.

Contenu de la matière

L'enseignement de la matière pour ce second semestre est pratique et s'organise sous la forme de TP. L'étudiant découvrira les applications pratiques des notions théoriques acquises durant les cours de TMC1.

Les TP ont pour objectif de faire connaissance avec les matériaux de construction à travers :

- * la manipulation pratique au sein du laboratoire de TMC
- * des visites de terrain (chantiers, usines)
- * le dessin de détails constructifs de base (assemblages de revêtements divers, fixations de finitions, etc.)

Mode d'évaluation :

60% Examen

40% Contrôle continu

Références

- Granulats, sols, ciments et béton : Caractérisation des matériaux de génie civil par les essais de laboratoire, Raymond DUPAIN,
- Granulats, sols, ciments et béton : Caractérisation des matériaux de génie civil par les essais de
- Laboratoire, Raymond DUPAIN, Roger LANCHON, Jean-Claude SAINT-ARROMAN, A CAPLIEZ,
- Matériaux de construction 1, Prof. J.P. DELISLE, F. ALOU , Lausanne, octobre 1978
- Matériaux de construction, G.I. GORCHAKOV , Moscou 1988
- Matériaux de l'habitation, DUFOND et FAURY
- Nouveau guide du béton et de ses constituants Georges DREUX, Jean FESTA, Edition eyrolles , 1998
- Roger LANCHON, Jean-Claude SAINT-ARROMAN, A CAPLIEZ, Editions CASTEILLA , 2004
- Technologie des matériaux de construction, KOMAR

Recommandations :

les exercices pratiques peuvent être exécutés dans le cadre d'une coopération avec l'atelier du projet et l'atelier de sculpture.

Semestre 2	(Revenir au tableau)
Unité d'enseignement	UET 2
Matière	Physique du bâtiment
Coefficient	1
Crédit	1

Objectifs de la matière :

Les chapitres retenus dans cette partie de l'enseignement de physique correspondent aux différentes phases de l'avancement d'un projet de construction (gros-œuvres et CES). Les enseignements ainsi acquis constituent un soubassement indispensable pour la compréhension du comportement statique et dynamique de la construction et de ses équipements dans tous leurs aspects.

Outre la compréhension de certains phénomènes physiques liés directement ou indirectement à l'acte de bâti, les principaux objectifs ciblés sont :

- la préparation de l'étudiant aux matières techniques contenues dans le cursus de formation (RDM, chauffage, climatisation, éclairage, alimentation en eau et en électricité, isolation acoustique, etc.) ;
- le développement de la logique dans l'interprétation des phénomènes physiques ;
- la familiarisation de l'étudiant architecte avec le langage de l'ingénieur.

Contenu de la matière

- **Les fluides** : les lois de l'hydrostatique, théorèmes de Pascal et d'Archimède, les lois de l'hydrodynamique, théorème de Bernoulli, lois et différents types d'écoulement d'un liquide.
- **La thermique** : chaleur, température, lois de transfert de chaleur, calcul des déperditions (circuit équivalent).
- **L'acoustique** : ondes sonores, pression acoustique, niveau physique du son, transmission du son, réflexion et absorption des ondes sonores.
- **La photométrie** : les grandeurs photométriques.
- **Electricité** : le courant électrique, loi d'Ohm, théorème de Kirchoff, énergie électrique, puissance électrique.

Mode d'évaluation :

100% Examen

Références

Sébastien Candel, « Mécanique des fluides : Cours », Edition Dunod, 2001.

A. Bianchi, Y. Fautrelle, J. Etay, « Transferts thermiques », Edition Agence universitaire de la Francophonie, 2004

Antonio Fischetti, « Initiation à l'acoustique : Cours et exercices », Edition Berlin, 2004

Recommandations :

Semestre 3	(Revenir au tableau)
Unité d'enseignement	UEF 3
Matière	Atelier de projet 3
Coefficient	6
Crédit	12

Objectifs de l'enseignement

Intégration du projet dans son contexte environnemental

Acquisition des notions de confort

Connaissances préalables recommandées

Atelier de projets 1 et 2

Théorie de projet 1 et 2

Contenu de la matière :

- **Analyse du contexte d'implantation**
 - Caractéristiques du site
 - Identification des contraintes et potentialités

- Confort et échelles
 - Intégration des paramètres de confort (hygrométrique, sensoriel, etc.) selon les différentes échelles (territoriale, urbaine, architecturale)

- Elaboration d'un projet d'habitation

Mode d'évaluation :

100% Contrôle continu

Références

Faye P&B., M.Tournaire, A.Godard, *Site et Sitologie, comment construire sans casser le paysage*, J-J.PAUVERT, 1974,

Lynch K., *L'image de la cité Paris*, Dunod, 1969,

Panerai P., Demorgon M. , Depaule J-P., *Analyse urbaine*, Parenthèses, 1999

Panerai P., Castex J., Depaule J-P., *Formes urbaines de l'îlot à la barre*, parenthèses, 2001

Givoni.B, *L'homme l'architecture et le climat*, le moniteur, 1978

Rapoport A., *Pour une Anthropologie de la maison*, paris Dunod ,1972

Semestre 3	(Revenir au tableau)
Unité d'enseignement	UEF 3
Matière	Théorie de projet 3
Coefficient	2
Crédit	2

Objectifs de l'enseignement

Compréhension de la dialectique site/projet contenant/contenu, espaces/usages.

Connaissances préalables recommandées

Théorie de projet 1 & 2

Projet 1 & 2

Contenu de la matière :

▪ SITE ET INTEGRATION AU SITE :

A. le site

1/ Définition du concept « site ».

2/ Perception d'un site naturel : silhouettes, contours, textures, groupements, points d'appel, points de repère, lumières, échelles....

B. - Intégration au site (rapport du bâtiment à son environnement) :

1/ Définition des différents types d'intégration (intégration fonctionnelle, intégration socio-culturelle, intégration morphologique...)

2/ Les différentes attitudes de l'architecte à l'égard de l'environnement bâti (Pastiche, mimétisme, référence, analogie, opposition...)

▪ LE CONFORT DANS LE BATIMENT :

✓ Notions de confort, des paramètres physiques de l'environnement, des éléments de confort, de réglementation et de stratégies de contrôle pour une amélioration de la qualité de vie dans le bâtiment.

✓ Les thèmes à enseigner seront abordés dans l'optique du développement durable permettant à l'étudiant d'acquérir de nouvelles connaissances basées sur des références scientifiques récentes.

✓ A ces objectifs répondront des cours sur le contrôle des paramètres physiques de l'environnement tels que le climat et son rapport à l'architecture, le micro climat et le micro climat urbain, les facteurs soleil et vent, la lumière, le bruit, et les déterminants d'un confort psychologique.

▪ METHODE D'ANALYSE D'UN SITE SUPPORT D'UNE CONSTRUCTION :

A. Techniques de terrassement.

- Coupes topographiques et agrandissement d'un terrain.

B. Analyse d'un tissu urbain :

1/ Définition de concepts : Le quartier, l'unité de voisinage, le groupement résidentiel....

2/ Notions sur la réglementation urbaine et les instruments d'urbanisme (PDAU, POS...)

3/ Jeux et nécessités et contenu de l'analyse urbaine.

Mode d'évaluation :
100% Examen

Références

Faye P&B., M.Tournaire, A.Godard, *Site et Sitologie, comment construire sans casser le paysage*, J-J.PAUVERT, 1974,
Lynch K., *L'image de la cité Paris*, Dunod, 1969,
Panerai P., Demorgon M. , Depaule J-P., *Analyse urbaine*, Parenthèses, 1999
Panerai P., Castex J., Depaule J-P., *Formes urbaines de l'îlot à la barre*, parenthèses, 2001
Givoni.B, *L'homme l'architecture et le climat*, le moniteur, 1978
Rapoport A., *Pour une Anthropologie de la maison*, paris Dunod ,1972

Semestre 3	(Revenir au tableau)
Unité d'enseignement	UEF 3
Matière	Histoire critique de l'architecture 3
Coefficient	4
Crédit	4

Objectifs de l'enseignement

La matière histoire critique de l'architecture de la deuxième année, porte sur l'architecture et la ville dans les territoires de l'Islam. L'enseignement de cette matière, vise non seulement une connaissance événementielle et chronologique des différentes manifestations architecturales qu'une tentative de catégorisation de ces dernières liées aux différents contextes socio-économiques et culturels, **particiant à la constitution d'un savoir sur le projet d'architecture.** En effet, l'enseignement de l'histoire pour des architectes a pour objectif principal de présenter et analyser des expériences de projets, à travers leurs formes et les processus qui les ont engendrés, qui serviront à alimenter la pensée de l'étudiant et enrichir son imagination. Car le projet d'architecture engage trois temporalités : en s'inscrivant principalement dans le présent, il interroge le passé et se projette dans le futur.

Connaissances préalables recommandées

Histoire critique de l'architecture 1 et 2.

Culture générale.

Contenu de la matière : de la naissance de l'Islam au déclin des pouvoirs centraux.

- Le monde musulman, éléments géographiques et historiques.
- Première architecture musulmane (610-661).
- Ville (s) et architecture (s) durant la période omeyyade (661-750).
- Ville (s) et architecture (s) durant la période abbasside (750-945).

Mode d'évaluation

60% Examen

40% Contrôle continu

L'évaluation s'effectuera sur la base d'un recueil de TD corrigés, des interrogations courtes et d'un examen semestriel.

Références

BURCKHARDT, T. (1985), *L'art de l'Islam, Langage et signification*, Paris Sindbad.

CHEVALIER, D. (1979), *L'espace social de la ville arabe*, Paris, Maisonneuve et Larose.

DJAÏT, H. (1986), *Al-Koufa, naissance de la ville islamique*, Paris, Maisonneuve et Larose.

GOLVIN, L. (1971), *Essai sur l'architecture religieuse musulmane*, Paris, Klincksieck.

M. HATTSTEIN ET P. DELIUS (dir.) (2008) *L'Islam Arts et civilisations*, Berlin, h.f.ullmann.

LE BON, G. (2009), *La civilisation des Arabes*, Alger, Casbah éditions.

MOZATTI, L. (2003), *L'art de l'Islam*, Paris, Mengès.

ابن الرامي "الإعلان بأحكام البيان".

صالح الهذلول، "المدينة العربية الإسلامية"، الرياض ، 1413 هـ.

مصطفى أحمد بن حموش، "رياض القاسمين"، فقه العمران الإسلامي لصاحبه القاضي كامي محمد بن أحمد بن إبراهيم

الأدرنوي الحنفي أفندي (1649-1723 م)"، دار البشائر دمشق، 2000 م.

Semestre 3	(Revenir au tableau)
Unité d'enseignement	UEM 3
Matière	Construction 1
Coefficient	2
Crédit	4

Objectifs de la matière

Cet enseignement a pour objectif d'initier l'étudiant aux notions fondamentales de structure et de stabilité du bâtiment, de lui transmettre le vocabulaire et les connaissances élémentaires sur les procédés constructifs, les terrassements et les matériaux. Il doit lui permettre de disposer des connaissances qui lui permettront, de pouvoir concevoir une structure et de pouvoir justifier de choix techniques simples lors de la conception de ses futurs projets.

Contenu de la matière

La matière est organisée en partie théorique sous forme d'un cours magistral et d'un TD complétés par une mise en rapport avec les travaux en **Atelier projet 3** équivalente à 3h00 (maximum) d'activité réservé au volet construction. Cette activité sera basée sur le projet personnel de l'étudiant.

I/ Sollicitations

1. Actions sollicitant un bâtiment
2. Forces et ensembles de forces
3. Solliciter / contraindre
4. Équilibre de plus de deux forces dans un plan
5. Liaisons et contreventements

II/ conception d'une structure

6. Adaptation au sol : fondations superficielles et profondes ;
7. Structures et éléments structuraux de l'édifice : éléments porteurs, franchissement ;
8. Rôles, sollicitations et déformations des éléments de la structure principale.

III/ Terrassements.

Les fouilles, déblais, exécution des remblais, calcul des cubes, compactage, renforcement des sols

TD de construction : Consiste essentiellement à effectuer des visites de chantier, ainsi que des manipulations en laboratoire des matériaux et de construction, afin de faire connaissance avec les contraintes du site :

Implantation et chaises

Utilisation du niveau de chantier, du théodolite et du décamètre.

Le déblai et le remblai / Calcul des terrassements

Le mur de soutènement, les contreforts, le drainage, les voiles en béton armé.

Les fondations, leur rôle dans la construction

Mode d'évaluation

60% Examen

40% Contrôle continu

Références bibliographiques :

Technologie de la construction des bâtiments J. PUTATI (éd EYROLLES)

Traité de génie civil (vol 7-8-10-11-18-19-20) Presses polytechniques et universitaires Romandes EPFL. Lausanne.

Ouvrages en béton armé H. Reanaud /F. Letrertre (éd . FOUCHER –France.)

Semestre 3	(Revenir au tableau)
Unité d'enseignement	UEM 3
Matière	Analyse spatiale
Coefficient	2
Crédit	4

Objectifs de la matière :

Cette matière vise à décrire et à expliquer une organisation spatiale par l'analyse et la définition des caractéristiques physiques et humaines des lieux en mettant en relation les territoires et leurs composantes, quelle que soit leur nature. Dans un deuxième temps l'espace considéré comme la résultante des jeux des différents acteurs.

Contenu de la matière :

Cette matière sera assurée essentiellement en travaux dirigés ou pratiques, les notions théoriques peuvent être expliquées brièvement au début de chaque séance

Le cours s'articule autour des axes suivants :

La topographie : implique la représentation d'une partie de la surface terrestre sur un plan, par une correspondance points de la terre/points de la projection plane, la représentation des formes du terrain (photographies aériennes et enquête sur le terrain)

La lecture géomorphologique : identification des formes du terrain / formes de relief : points cotés, isohypses

L'apprentissage des techniques d'analyse et de représentation : réalisation de coupes topographiques, carte de pentes, maquettes de site, de coupes géologiques (fiabilité du sol).

La lecture toponymique : signification, identification, interprétation et représentation des noms des lieux dans les études géographiques, historiques et architecturales.

Apprentissage des techniques, des échelles, des normes de représentation :

En topographie : seront utilisés : Le canevas planimétriques et altimétriques de base, Le levé topographique direct : choix des échelles du levé (Notions de petite échelle du levé ($\geq 1/40.000$), Grande échelle du levé ($1/10.000$ à $1/20.000$ - Très grande échelle ($< 1/10.000$)).

En cartographie thématique et sémiologie graphique : sera abordé :

Pour une représentation géométrique plane : les étapes géodésiques.

Pour une représentation simplifiée et conventionnelle : la schématisation raisonnée des détails significatifs du terrain.

Choix du système de projection et transcription cartographique illimitée

Cartographie thématique : définitions, objectifs et méthode.

Transcription cartographique des concepts enregistrés dans l'espace géographique (figures cartographiques, la forme graphique de l'écriture, signes conventionnels) : Structure et propriété de l'image cartographique et variables visuelles.

Représentation thématique et écritures.

Mode d'évaluation

100% Contrôle continu

Références bibliographiques : A définir par l'enseignant au début du semestre

Semestre 3	(Revenir au tableau)
Unité d'enseignement	UEM 3
Matière	Terminologie 3
Coefficient	1
Crédit	1

Objectifs de la matière :

En dehors des outils d'expression et de représentation graphiques, la communication verbale reste un outil fondamental pour l'architecte. Les étudiants doivent donc dès le début avoir à leur disposition des outils qui leur permettront de comprendre l'interlocuteur, et aussi de s'exprimer clairement. Le but visé serait donc de familiariser l'étudiant avec l'environnement architectural, et son lexique afin d'enrichir et d'améliorer ses connaissances linguistiques.

Contenu de la matière :

La maîtrise progressive du vocabulaire propre à l'architecture se fait par la découverte de projets de maisons individuelles et d'édifices au travers des revues d'architecture.

Mode d'évaluation

100% Examen

Références bibliographiques : A définir par l'enseignant au début du semestre

Semestre 3	(Revenir au tableau)
Unité d'enseignement	UET 3
Matière	Résistance des matériaux 1
Coefficient	2
Crédit	2

Le principal objectif du module d'RDM dans la formation de l'architecte est que celui-ci doit être capable de comprendre et de sentir le comportement de la structure qui portera son ouvrage, quelques soient les matériaux qui la constituent. Il s'agit de comprendre les phénomènes physiques en jeu (force, équilibre, contrainte, résistance, déformation, etc.) et leurs conséquences pour la conception (choix d'un matériau, géométrie des éléments et de leur section, types d'assemblages). La résistance des matériaux dispensée aux étudiants de deuxième année qui constitue une matière de base pour les modules de structure des années suivantes, consiste à leurs donner l'ensemble des ingrédients nécessaires à une bonne compréhension de la théorie de la RDM.

Contenu de la matière

- Forces- Moments- Actions. D'une manière générale, la force est une notion physique qui exprime l'action qu'exerce un corps sur un autre.
- Principes- Représentation des forces, moments et déplacements. Les forces et moments obéissent à trois
- Principes à partir desquels on peut comprendre l'analyse du jeu des forces dans les structures.
- Equilibre. Nous devons considérer l'équilibre dans le plan et l'espace et ce pour assurer la stabilité d'ensemble d'une structure.
- Elément structuraux. Une structure est un ensemble d'élément (horizontaux, verticaux ...)
- Les appuis
- Calcul des poutres
- Diagrammes des efforts intérieurs (moment fléchissant, efforts tranchants et efforts normaux) dans les
- Poutres
- Notions de contraintes
- Propriétés mécaniques des matériaux

Mode d'évaluation

60% Examen

40% Contrôle continu

Références

Aide mémoire RDM (Pissarenco, Ed Moscou)

Analyse des structures (Med. Osman Zakaria 1986-OPU Alger)

Statique des constructions (Dobrescu –Alexandru OPU Alger)

Dobrescu C et Alexandru « Statiques des constructions » (OPU 1992)

J.C Doubrère « Cours pratique de résistance des matériaux » (Edition Eyrolles 1979)

Anissimov,Djilali Berkene,Strakhov « Flambage-systèmes isostatiques des barres » (OPU 1987)
Pissarenco « Aide mémoire RDM » (Ed Moscou)
Med. Osman Zakaria « Analyse des structures » (1986-OPU Alger)
Dobrescu –Alexandru « Statique des constructions » (OPU Alger)
Goulet Jean « Résistance des matériaux »

Semestre 3	(Revenir au tableau)
Unité d'enseignement	UED 3
Matière	Anthropologie de l'espace
Coefficient	1
Crédit	1

Objectifs de la matière :

Reconnaitre des interrelation qui existent entre l'homme et l'espace dans lequel il vit.

Contenu de la matière

- relation de l'homme à l'espace
- relation de l'espace à l'homme.
- les dimensions de l'espace
 - dimension temporelle
 - dimension spatiale
 - dimension fonctionnelle
 - dimension sociale
 - dimension identitaire (culturelle)

Mode d'évaluation

100% Examen

Références

Edouard hall, la dimension cachée, seuil Paris, 1971

Jean cousin, l'espace vivant, introduction à l'espace architectural premier, Le Moniteur 1980

Amos rapoport, pour une anthropologie de la maison, 1972

Semestre 4	(Revenir au tableau)
Unité d'enseignement	UEF 4
Matière	Atelier de projet 4
Coefficient	6
Crédit	12

Objectifs de l'enseignement

Maîtrise de la notion de l'habiter
Conception d'un ensemble résidentiel

Connaissances préalables recommandées

Atelier de projet 1, 2 & 3
Théorie de projet 1, 2 & 3

Contenu de la matière :

- Typologies d'habitat
- Normes dans le domaine d'habitat (densité, normes surfaciques, durabilité, etc.)
- Analyse du programme
- Analyse du site d'implantation
- Conception du projet

Mode d'évaluation :

100% Contrôle continu

Références

Faye P&B., M.Tournaire, A.Godard, *Site et Sitologie, comment construire sans casser le paysage*, J-J.PAUVERT, 1974.

Givoni.B, *L'homme, l'architecture et le climat*, le moniteur, 1978.

Lynch K., *L'image de la cité Paris*, Dunod, 1969.

Panerai P., Demorgon M., Depaule J-P., *Analyse urbaine*, Parenthèses, 1999.

Panerai P., Castex J., Depaule J-P., *Formes urbaines de l'îlot à la barre*, parenthèses, 2001.

Rapoport A., *Pour une Anthropologie de la maison*, paris Dunod ,1972.

Wright D., *Soleil, nature, architecture*, parentheses, 1979.

Semestre 4	(Revenir au tableau)
Unité d'enseignement	UEF 4
Matière	Théorie de projet 4
Coefficient	2
Crédit	2

Objectifs de l'enseignement

Sensibiliser l'étudiant aux problèmes de l'habitat dans son sens « habitabilité »

Intégrer les facteurs socioculturels dans la conception du logement qui doit être pensé en tant que partie intégrante de la ville.

Rechercher les principes et les concepts de "l'habiter" qui tiennent compte de la réalité de la société algérienne et permettrait la conception d'un habitat adapté au mode de vie et au model culturel de la famille Algérienne.

Connaissances préalables recommandées

Théorie de projet 1, 2 & 3

Atelier de projet 1, 2 & 3

Contenu de la matière :

- Cours introductif sur la notion de l'habitat, définitions des concepts (habitat, habitation, habiter, habité...etc.)
- Aperçu sur la politique de l'habitat de l'Algérie.
- Mode de production de l'habitat (administré, planifié).
- Appropriation du cadre habitable/mode de vie, model culturel et pratique de l'espace.
- Typologies de l'habitat en Algérie
- Habitat dans le monde.
- Législation et réglementation de la construction.

Mode d'évaluation :

100% Examen

Références

Arnold F., *Le logement collectif de la conception à la réhabilitation*, Le Moniteur, 2005.

Semestre 4	(Revenir au tableau)
Unité d'enseignement	UEF 4
Matière	Histoire critique de l'architecture 4
Coefficient	4
Crédit	4

Objectifs de l'enseignement

- Avoir une culture sur l'architecture en pays d'Islam.
- Intégrer cette culture dans des processus *projectuels*.

Pour plus de détails, se référer au semestre 3.

Connaissances préalables recommandées

Histoire critique de l'architecture 3.

Culture générale.

Contenu de la matière : l'architecture des dynasties locales en occident et en orient.

- Les musulmans en Occident, la toile de fond historique.
- Les musulmans en Orient, la toile de fond historique.
- Ville (s) et architecture (s) « musulmane »(s) des dynasties unificatrices d'occident :
 - a. Les Omeyyades à Cordoue et Grenade
 - b. Les Fatimides au Caire
 - c. Les Almohades au Maroc
 - d. Les Ottomans à Alger
- Ville (s) et architecture (s) « musulmane » (s) de quelques dynasties locales d'Orient.

Mode d'évaluation

60% Examen

40% Contrôle continu

L'évaluation s'effectuera sur la base d'un recueil de TD corrigés, des interrogations courtes et d'un examen semestriel.

Références

CAMBUZAT, P.L. (1986), *L'évolution des cités du Tell en Ifrîkya du VIIème au XIème siècle*, Alger, OPU.

CHERIF-SEFFADJ, N. (2008), *Les bains d'Alger durant la période ottomane (XVIe –XIXe siècles)*, Paris, Pups.

CHERGUI, S. (2011), *Les mosquées d'Alger. Construire, gérer et conserver (XVIe–XIXe siècles)*, Paris, Pups.

GUECHI, F.Z. (2004), *Constantine : une ville, des héritages*, Alger, Éditions Média-Plus.

M. Hattstein et P. Delius (dir.) (2008) *L'Islam Arts et civilisations*, Berlin, h.f.ullmann.

KHELIFA, A. (2011), *Tlemcen, Capitale du Maghreb central*, Alger, Colorset.

KORBENDAU, I. (1997), *L'architecture sacrée de l'Islam*, Paris, ACR.

MARÇAIS, G. (1955), *L'architecture musulmane d'occident*, Paris, Arts et métiers graphiques.

MISSOUM, S. (2003), *Alger à l'époque ottomane, La médina et la maison traditionnelle*, Alger, INAS.

RAYMOND, A. (1985), *Grandes villes arabes à l'époque ottomane*, Paris, Sindbad.

STERLIN, H. (1979), *Architecture de l'Islam de l'Atlantique au Gange*, Fribourg, Office du livre.

مصطفى بن حموش " جوهر التمدن الاسلامي دراسات في فقه العمران " دار قابس للطباعة والنشر والتوزيع.

محمد عبد الستار عثمان ، المدينة الاسلامية، عالم المعرفة، الكويت ، 1988 .

جميل عبد القادر أكبر ، " عمارة الأرض في الاسلام "، دار القبلة للثقافة الاسلامية(جدة)، مؤسسة علوم القرآن (بيروت)، 1992.

Semestre 4	(Revenir au tableau)
Unité d'enseignement	UEM 4
Matière	Construction 2
Coefficient	2
Crédit	4

Objectifs de la matière

Cet enseignement a pour objectif d'expliciter l'incidence du second œuvre du bâtiment sur la maîtrise du confort et de la sécurité intérieure et de prendre la mesure de la complexité du contrôle des ambiances dans le bâtiment.

Contenu de la matière

Après avoir abordé le volet de gros œuvres, en aborde l'enseignement du second œuvre et de son rôle dans la maîtrise du confort et des ambiances intérieures du bâtiment.

Partie théorique :

1. La construction et les ambiances thermiques et hygrométriques :

* Différents types de couverture, l'étanchéité du bâtiment, le comportement thermique et hygrométrique

* Comportement thermique et aérodynamique des parois (façades lourdes, façades légères, revêtements de façades)

* Différents types de menuiserie et isolation aérodynamique, hygrométrique et thermique du bâtiment.

2. Construction et les ambiances sonores :

* Isolation acoustique extérieure du bâtiment (bruits d'ambiance)

* Isolation acoustique intérieure (bruits d'ambiance, bruits d'impact)

Partie pratique :

Consiste essentiellement à effectuer des manipulations en laboratoire et à réaliser des exercices pratiques de projet de construction afin de comprendre le comportement d'un ouvrage soumis à différentes contraintes extérieures : aérodynamiques, thermiques, hydriques, acoustiques.

Les exercices sont réalisés aux trois échelles de la conception architecturale : esquisse (échelle 1/200), avant-projet (échelle 1/100) et projet d'exécution (échelle 1/50) détails de constructions (échelle 1/20 et 1/10).

Mode d'évaluation

60% Examen

40% Contrôle continu

Références bibliographiques : A définir par l'enseignant au début du semestre

Semestre 4	(Revenir au tableau)
Unité d'enseignement	UEM 4
Matière	Géographie de l'habitat
Coefficient	2
Crédit	2

Objectifs de la matière :

Le domaine d'étude de la géographie de l'habitat vise trois objectifs majeurs :

- * L'étude des rapports entre l'homme et son milieu physique modifié et aménagé.
- * L'analyse de l'habitat en fonction de ses particularités morphologiques et sociodémographiques propres.
- * L'analyse de la structure de l'habitat à travers son échelon de base : le quartier et ses équipements.

Contenu de la matière :

Le cours s'articule autour de trois parties :

1. Première partie : Habitat et milieu géographique

- * Environnement et milieu géographique
- * Paysage naturel, modifié et aménagé
- * Etablissements humains et milieu naturel

L'analyse du site et de ses composants comme éléments de contrainte ou d'incitation à l'implantation des activités humaines et des structures qui les portent : topographie, hydrographie, nature du sol et du sous-sol, climat ; Sites à risques : terrains inondables, instables, marécageux, pollués, sismiques

Impacts du site et de la situation géographique sur l'intégration urbaine.

2. Deuxième partie : Habitat et population

- * Mécanismes et processus aboutissant à la formation de l'espace construit : (Identification de l'espace habité selon ses différentes composantes physiques et humaines, facteurs à l'origine de la formation de l'habitat, typologies de l'habitat, formes et localisations spécifiques)
- * Habitat traditionnel rural et urbain (adaptation au milieu, typologie, classification morphologique)
- * Habitat et population (particularités démographiques et socio-économiques, population résidente et densités de population, différents indicateurs de charge : TOL, TOP, indicateurs d'activité: BAE, CSP, transformations de ménages et leur mobilité)
- * Morphologie urbaine et morphologie sociale (répartition socio-spatiale)

3. Troisième partie : Quartier en tant qu'unité de vie urbaine

- * Quartier, échelon de base de la structure urbaine (définitions, typologie, différentes approches de la notion du quartier, critères fonctionnels, sociaux, culturels)
- * Quartier et ses équipements (différentes fonctions urbaines et la vie relationnelle, équipements, leurs classification normalisation et typologie, équipements du quartier)
- * Equipements liés à l'habitation (équipements d'accompagnement, services publics et services privés de proximité)
- * Quartier dans la ville (spécialisation des quartiers, diversité spatiale)

Mode d'évaluation

100% Examen

Références bibliographiques :

Cote Marc : « Pays, paysages, paysans d'Algérie », Edition CNRS.

Derruau Max : « Précis de géographie humaine », Edition Armand Colin 1976.

Merlin. P et Choay. F : « Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement », PUF 2000.

Rapoport Amos : « Pour une anthropologie de la maison », Edition DUNOD.

Saïdouni. M : « Eléments d'introduction à l'urbanisme », Edition Casbah / Alger 2000.

Semestre 4	(Revenir au tableau)
Unité d'enseignement	UEM 4
Matière	Conception assistée par ordinateur
Coefficient	2
Crédit	2

Objectifs de la matière :

Introduire les connaissances de base dans le domaine de l'informatique (bureautique, intranet, Internet, informatique Hard et Soft) Initier une "culture numérique", développer une méthodologie de recherche, de structuration et de présentation des informations. Mettre à la disposition des étudiants des outils de travail leur permettant de réaliser la production de pièces graphiques du projet plus rapidement et avec une précision élevée.

Expérimenter un outil interactif mettant à la disposition de l'architecte des possibilités de manipulations diverses en 2D et en 3D, donnant l'accès aux vérifications rapides pour des choix conceptuels.

Comprendre les différences méthodologiques d'utilisation des outils de prototypage et ceux de la production en tant qu'assistance à la conception.

Contenu de la matière

1. Introduction aux connaissances de base (notion d'information, base de données et sa représentation)
2. Connaissances sur le système d'exploitation
4. Présentation du logiciel DAO (généralités, syntaxe des commandes, propriétés des entités)
5. Commandes de dessin (outils de précision, calques, texte, cotations, graphismes ...)
6. Commandes d'édition (sélection, modes de sélection, paramètres...)
7. Apprentissage d'un outil de conception en 3D (système de coordonnées ; modélisation 3D filaire, surfacique et solide ; projections en axonométrie et en perspective,
8. Notions de base aux outils et techniques de traitement de surface et de solide (opérations booléennes) : rotation dans l'espace, symétrie, etc.)
10. Notion de d'introduction des caméras dans un projet de construction et comment faire un parcours de visite.

Mode d'évaluation

100% Contrôle continu

Références bibliographiques : A définir par l'enseignant au début du semestre

Semestre 4	(Revenir au tableau)
Unité d'enseignement	UEM 4
Matière	Anthropologie de l'habitat
Coefficient	1
Crédit	1

Objectifs : Après le cours de l'anthropologie de l'espace, le cours de l'anthropologie de l'habitat met la lumière sur l'interaction entre l'habitat et l'habitant et l'impact qu'a l'un sur l'autre comme un exemple pratique et permanent de l'interaction homme espace. L'organisation du village, de l'habitat et du mode de vie permet de mieux situer l'analyse portant plus spécifiquement sur l'habitation, les statuts sociaux et les rites. Les différentes étapes de la construction matérielle, rituelle et symbolique précède le travail de production de la maison.

Contenu :

- Introduction à l'anthropologie de l'habitat ; théories et évolution du concept
- Notions de l'occupation : l'abri, l'appropriation, l'espace personnel
- La notion de limite et d'orientation : Espace humanisé/Espace non-humanisé, Intérieur et extérieur, Les limites du haut et du bas, Les passages et les franchissements des limites, L'aménagement orienté de l'espace, La maison et ses orientations
- L'impact de l'espace habitable sur l'individu : perception (apprentissage, développement psychique, identité) à l'échelle de l'individu et du groupe.
- Espace et comportement : contrôle, pouvoir et interaction
- Influence et projection du mode de vie sur la production de l'habitat
- Dimensions de l'espace de l'habitat : symbole, culture et identité

Mode d'évaluation

100% Examen

Références :

Amos Rapoport, Pour une anthropologie de la maison. Paris, Dunod, 1972

G. BACHELARD, *La poétique de l'espace*

J.C FABRE, *Maison entre Ciel et Terre*

D. FORDE, *Habitat, Économie, Société*

Semestre 4	(Revenir au tableau)
Unité d'enseignement	UET 4
Matière	Résistance des matériaux 2
Coefficient	2
Crédit	2

Objectifs de la matière :

Le principal objectif du module d'RDM dans la formation de l'architecte est que celui-ci doit être capable de comprendre et de sentir le comportement de la structure qui portera son ouvrage, quelques soient les matériaux qui la constituent. Il s'agit de comprendre les phénomènes physiques en jeu (force, équilibre, contrainte, résistance, déformation, etc.) et leurs conséquences pour la conception (choix d'un matériau, géométrie des éléments et de leur section, types d'assemblages). La résistance des matériaux dispensée aux étudiants de deuxième année qui constitue une matière de base pour les modules de structure des années suivantes, consiste à leurs donner l'ensemble des ingrédients nécessaires à une bonne compréhension de la théorie de la RDM.

Contenu de la matière

- -Traction et Compression
- 1 : Pièces soumises à la traction.
- 2 : Pièces soumises à la compression.
- -Flexion simple.
- 1 : Pièces soumises à la flexion simple (dalles et poutres).
- 2 : Notion de moment fléchissant ; calculs et diagrammes.
- -Systèmes hyperstatiques.
- 1 : Degré d'hyperstaticité.
- 2 : Structures planes hyperstatiques.
- 3 : Poutres hyperstatiques.
- Méthode des trois moments.
- Méthode de Caquot.
- Méthode forfaitaire.
- -Cadres et portiques.
- Méthodes des déplacements.
- -Les systèmes de treillis.
- 1 : Généralités.
- 2 Géométrie.
- 3 : Equilibre d'un noeud.

Mode d'évaluation

60% Examen

40% Contrôle continu

Références

Statiques des constructions (Dobrescu C et Alexandru OPU 1992)

Calcul des structures hyperstatiques (Gheorghe Momanu O.P.U 1993)
Résistance des matériaux Tome 2 (Jean Roux Edition Eyrolles 1995)
Aide-mémoire RDM (Pissarenco, Ed Moscou)
Analyse des structures (Med. Osman Zakaria 1986-OPU Alger)
Statique des constructions (Dobrescu –Alexandru OPU Alger)

Semestre 4	(Revenir au tableau)
Unité d'enseignement	UED 4
Matière	Sortie découverte
Coefficient	1
Crédit	1

Ce stage est un stage de découverte, il est programmé durant ou en fin de la deuxième année sur une durée allant de 7 jours à 15 jours au maximum. Il est important de souligner qu'il doit être programmé pour le cycle licence et donc en fonction des objectifs de la licence et non pas de ceux de la 2ème année uniquement.

Il est recommandé que ce stage soit géré par la matière Atelier de projet et il est conçu comme un outil destiné à la découverte de l'architecture.

Les enseignants devront mettre en place une feuille de route fixant les objectifs selon lesquels les étudiants seront évalués.

Le stage est divisé en deux parties ;

- Une partie réalisée sur la découverte de l'architecture (styles, détails, sites, etc.).
- Une partie réalisée dans le cadre de la découverte des aspects techniques de la discipline architecturale (chantiers, entreprises, etc.).

Il est important de noter que pour la mise en place de ce stage, il est fortement encouragé que des conventions et des échanges soient mis en place entre les différentes universités et institutions publiques ou privées afin de favoriser la mobilité et l'échanges des étudiants.

L'accueil par des institutions publiques ou privés chargées de la maîtrise d'ouvrage ou la maîtrise d'œuvre architecturale et urbaine est souhaitable.

Mode d'évaluation :

100% Contrôle continu

Pour son évaluation, l'étudiant remet un rapport sous la forme d'un portfolio dans lequel il fera ressortir l'ensemble des éléments qui l'auront interpellé durant son stage de découverte selon les objectifs définis dans la feuille de route.

Ce rapport de stage peut comprendre, en fonction du niveau de détail et de précisions ayant été assimilés, une documentation photographique, vidéo, des croquis, des plans et relevés exacts, des fiches techniques d'enquête, accompagnés des analyses et observations personnelles de l'étudiant.

Recommandations :

-Il est recommandé que la feuille de route soit élaborée par les enseignants d'atelier de 2ème année

-Il est recommandé que l'évaluation de ce stage soit faite par les enseignants d'atelier ayant participé à l'élaboration de la feuille de route.

-Il est recommandé que ce stage soit encadré par des enseignants du département

Semestre 5	(Revenir au tableau)
Unité d'enseignement	UEF 5
Matière	Atelier de projet 5
Coefficient	6
Crédit	12

Objectifs de l'enseignement :

Considéré comme « *méthode spécifique d'acquisition du savoir et du savoir-faire architectural* », l'atelier du projet 5 aura ainsi pour mission :

- De passer de la « conceptualisation » à la « conception », de la représentation théorique à la mise en forme graphique de l'objet
- De dépasser la phobie de la « feuille blanche » (situation problème)
- De favoriser l'émergence de l'idée fédératrice du projet d'architecture.
- Comprendre comment on fait une architecture.

Il s'appuiera sur une didactique qui privilégiera la réflexion comme corollaire à l'activité de conception.

Connaissances préalables recommandées

Atelier de projet 1, 2, 3 & 4

Théorie de projet 1, 2, 3 & 4

HCA 1, 2, 3 & 4

Contenu de la matière :

Le projet architectural ou l'apprentissage de l'élaboration du projet est abordé dans sa globalité fonctionnelle, structurelle, formelle, en réduisant le degré d'incertitude.

Le travail en atelier se fera en diverses étapes :

- Une première dite de compréhension du sujet et d'analyse du programme et du contexte.
- La deuxième étape est une énonciation du projet, à travers une présentation des intentions, une matérialisation des idées ...

Mode d'évaluation :

100% Contrôle continu

Références

Boudon Ph., *Enseigner la conception architecturale*, éd. La Villette, Paris, 1994.

Mazouz S, *Eléments de conception architecturale*, Office des publications universitaires, Alger, 2004.

Mestelan P., *L'ordre et la règle*, Presses Poly. Romandes, Lausanne, 2005.

Prost R., *Conception architecturale, une investigation méthodologique*, 1992.

Tric O., *Conception et Projet d'architecture*, éd. L'Harmattan, 1999.

Zevi B, *Apprendre à voir l'architecture*, éd. de Minuit, 1959.

Semestre 5	(Revenir au tableau)
Unité d'enseignement	UEF 5
Matière	Théorie de projet 5
Coefficient	2
Crédit	2

Objectifs de l'enseignement :

La troisième année du cursus constitue le parachèvement d'un processus de formation sanctionné par l'attribution de la licence. Elle aura pour but de réaliser la synthèse d'une somme de connaissances acquises en termes de savoir et de savoir-faire architectural.

Son objectif fondamental sera orienté sur un enseignement axé sur l'accès aux outils méthodologiques de conception et leur maîtrise dans la pratique du projet d'architecture.

La thématique comme support pédagogique inclue outre l'« *objet* », la dimension urbaine comme contrainte objective à toute projection préalable. La pertinence se situera dans la « *contextualisation* » de l'« *objet* » et de la dialectique qu'il entretiendra avec son environnement ; impact, intégration, échelle, accessibilité...

Connaissances préalables recommandées :

Théorie de projet 1, 2, 3 & 4 / Atelier Projet 1, 2, 3 & 4 / HCA 1, 2, 3 & 4

Contenu de la matière :

- La notion de projet d'architecture.
- Paramètres d'analyse urbaine et architecturale : historique, morphologique, fonctionnelle, paysagère.
- Analyse comparative de projets contemporains et historiques (contexte d'implantation, programme, genèse).
- Analyse de programmes.
- Différentes approches conceptuelles.

Mode d'évaluation :

100% Examen

Références

Boudon Ph., *Enseigner la conception architecturale*, éd. La Villette, Paris, 1994.

Mazouz S, *Eléments de conception architecturale*, Office des publications universitaires, Alger, 2004.

Mestelan P., *L'ordre et la règle*, Presses Poly. Romandes, Lausanne, 2005.

Prost R., *Conception architecturale, une investigation méthodologique*, 1992.

Tric O., *Conception et Projet d'architecture*, éd. L'Harmattan, Paris, 1999.

ZEVI B, *Apprendre à voir l'architecture*, éd. de Minuit, 1959.

B. Evers, C. Thoenes, (2011), *Théorie de l'architecture, de la renaissance à nos jours*, Taschen, Cologne.

Semestre 5	(Revenir au tableau)
Unité d'enseignement	UEF 5
Matière	Histoire critique de l'architecture 5
Coefficient	4
Crédit	4

Objectifs de l'enseignement

Il s'agit de permettre à l'étudiant de classer, par leur style et par leur typologie, les témoignages architecturaux et les formes d'expression et de l'initier à l'interprétation de l'architecture comme reflets des interactions socioculturelles. La matière doit être dispensée de façon à promouvoir et développer un esprit d'analyse critique de tout l'environnement bâti chez l'étudiant.

Connaissances préalables recommandées

Histoire critique de l'architecture 1, 2, 3 et 4.
Culture générale.

Contenu de la matière

- La notion de style en architecture.
- Les fondements de la renaissance classique et la naissance de la pensée moderne.
- Alternative maniériste et baroque.
- Le néo-classicisme en architecture.
- Révolution industrielle et illuminisme en architecture.
- L'historicisme et l'éclectisme.
- Les architectures avant-gardistes (art nouveau, école de Chicago, etc.).

Mode d'évaluation

60% Examen

40% Contrôle continu

L'évaluation s'effectuera sur la base d'un recueil de TD corrigés, des interrogations courtes et d'un examen semestriel.

Références bibliographiques :

BENEVOLO, L. (1988), *Histoire de l'architecture moderne*, Tome 1 et 2, Paris, Dunod.

BENEVOLO, L. (1983), *Histoire de la ville*, Marseille, Éditions Parenthèses.

CHOAY, F. (1965), *L'urbanisme, utopies et réalités*, Paris, le Seuil.

F. CONTI, M. C. GOZZOLI, (1998) *Connaître l'art, Roman, Gothique, Baroque, Renaissance*, Comptoir du Livre, Paris.

FOURA, M. (2012), *Histoire critique de l'architecture*, Alger, OPU.

GIEDION, S. (2004), *Espace, Temps, Architecture*, Paris, Denoël.

ZEVI, B. (1959), *Apprendre à voir l'architecture*, Paris, Éditions de Minuit.

ZEVI, B. (2015), *Le langage moderne de l'architecture*, Marseille, Parenthèses.

B. EVERS, C. THOENES, (2011), *Théorie de l'architecture, de la renaissance à nos jours*, Taschen, Cologne.

Semestre 5	(Revenir au tableau)
Unité d'enseignement	UEM 5
Matière	Introduction à l'urbanisme
Coefficient	1
Crédit	2

Objectifs de la matière

Doter l'étudiant d'un corpus de connaissances historiques et théoriques à même de lui permettre d'y puiser et construire les référents nécessaires à tout discours ou intervention sur l'urbain.

Contenu de la matière

La première partie sera consacrée à une appréhension des concepts et des notions sur la ville, historique de la ville, l'urbanisme et l'urbanisation selon une approche théorique : initiation à l'urbanisme, définition de la ville en fonction des disciplines etc.

La deuxième partie, quant à elle, s'intéressera à la ville par rapport à la planification urbaine et les questionnements sur les réalités de l'urbanisme contemporain et les crises multiples de la ville. Aussi l'étudiant est appelé à se familiariser et comprendre que l'urbanisme n'est pas seulement un changement d'échelle par rapport à l'architecture, mais aussi est surtout à se confronter à des réalités très complexes et les problématiques de la ville sont d'ordre techniques, foncières, économiques et sociopolitiques. Les préoccupations environnementales s'ajoutent à cette complexité.

La troisième partie de cette matière présentera les théories fondatrices de l'urbanisme :

Exposer dans leur contextes les principaux courants de pensées, mouvements d'idées (des deux derniers siècles) et les techniques qui ont présidé la constitution de nos territoires et tissus urbains actuels

Acquérir des approches et développer des capacités analytiques et critiques face aux interventions urbaines et aux théories qui leur sont associées. L'objectif final de cette partie est d'expliquer simplement aux étudiants que les instruments et outils dont ils auront un jour à se servir renvoient souvent à des considérations théoriques, idéologiques et politiques sur le territoire et sur l'espace urbain

Mode d'évaluation

100% Examen

Références bibliographiques :

- Lewis MUNFORD La cité à travers l'histoire Seuil Paris 1964
- Marcel PORTE Introduction à l'urbanisme et Pierre LAVEDAN, tous les ouvrages sont importants
- Camillo SITTE L'art de bâtir les villes L'Equerre Paris 1980
- Raymond UNWIN Etudes pratique des plans des villes Parenthèses 2012
- Alain CHARRE Art et urbanisme PUF 1983
- Françoise CHOAY L'urbanisme, utopies et réalités Seuil 1965, La règle et le modèle, Seuil 1980
- Howard EBENEZER Les cités jardin de demain Dunod 1969
- Le Corbusier La charte d'Athènes Seuil 1971, Urbanisme Collection EN 1992 , Manière de penser l'urbanisme 1966
- Leonardo BENEVELO Histoire de la ville Parenthèses 1983
- Aldo ROSSI L'architecture de la ville L'Equerre 1984
- Paul CLAVAL La logique des villes Litec 1981
- Pierre MERLIN Les techniques d'urbanisme PUF 1995, L'urbanisme PUF 2007

Marcel RONCAYLO Lectures de villes, forme et temps, Parenthèses 2002, La ville et ses territoires Gallimard 1990
Jean PAUL LACAZE Les méthodes d'urbanisme PUF 1997, Introduction à la planification urbaine Aube 1996,
Renouveler l'urbanisme P&CHAUSSÉES 2000
ASHER, A. (2010), *Les nouveaux principes de l'urbanisme (+ lexique de la ville plurielle)*, Paris, Les éditions de l'aube.
SECCHI, B. (2009), *La ville du vingtième siècle*, Paris, Editions Recherches.

Semestre 5	(Revenir au tableau)
Unité d'enseignement	UEM 5
Matière	Planification et aménagement spatial 1
Coefficient	2
Crédit	3

Objectifs de la matière :

L'aménagement urbain est non seulement l'art d'organiser l'espace, mais aussi l'art d'organiser "le vivre

Ensemble" dans le milieu urbain. De ce fait l'acte d'aménagement, qui puise sa force d'une assise juridique et des règles découlant d'un acte planificateur préalable et qui implique une multitude d'acteurs, exige aussi bien la connaissance du territoire que celle des méthodes de son organisation et des moyens de sa mise en œuvre. La maîtrise de l'urbain dans sa complexité implique un enseignement approfondi des pratiques de l'urbanisme aux architectes, premiers artisans de la maîtrise d'œuvre urbaine en Algérie. L'enseignement dispensé au sein de l'unité "Planification et aménagement spatial" vise à donner aux étudiants la capacité :

- d'analyser et de comprendre l'espace à ses différentes échelles
- de s'initier aux méthodes et techniques de planification territoriale et urbaine
- de savoir lire et utiliser les documents d'urbanisme
- de concevoir un projet d'aménagement d'un espace urbain

Le premier semestre est consacré essentiellement à l'approche approfondie de l'échelle d'un territoire.

Contenu de la matière :

Pratique au sein d'un **atelier d'urbanisme**.

I. Introduction à la compréhension des interventions sur territoire :

1. Les notions de planification et d'aménagement spatial.
2. Les modèles de planification (stratégique, tactique, opérationnelle)
3. Les échelles d'aménagement, les découpages du territoire et la notion du périmètre d'aménagement.
4. Les stratégies d'action sur le territoire et sur l'urbain.
5. Les logiques d'acteurs et politique de la ville.

II. Les documents d'urbanisme :

1. La lecture multi échelle de l'espace (méthodes et objectifs)
2. Le diagnostic et la programmation qualitative et quantitative
3. La notion de prescriptions urbanistiques et les documents d'urbanisme (cahiers de charges, plans de sauvegarde et de mise en valeur, plans de protection, plans d'aménagement)
4. Les acteurs et les moyens de la mise en œuvre du projet d'aménagement.

Mode d'évaluation

100% Contrôle continu

Références (*ouvrages et photocopiés, sites internet, etc*)

CHALINE C., *Les politiques de la ville*, Que sais-je?, PUF Paris 2000

SAIDOUNI M., *Eléments d'introduction à l'urbanisme*, Casbah, Alger 2000

RONCAYOLO M., *La ville et ses territoires*, Gallimard, Paris 1990
MERLIN P., *Les techniques de l'urbanisme*, Que sais-je?, PUF, Paris 1995
LAMIZET B., SANSON P., *Les langages de la ville*, Parenthèses, Marseille 1997
MANGIN D., PANERAI P., *Projet urbain*, Parenthèses, Marseille 1999
INGALLINA P., *Le projet urbain*, Que sais-je ?, PUF, Paris 2001
PANERAI P., DEPAULE J.C., DEMORGON M., *Analyse urbaine*, Parenthèses, Marseille 1999
RIBOULET P., *Onze leçons sur la composition urbaine*, Presse de l'ENPC, Paris 1998
BERQUE A., *Médiane, de milieu en paysages*, Reclus, Montpellier 1990
PINON P., *Lire et composer l'espace public*, MAU, STU, Genève 1994
LABORDE P., *Les espaces urbains dans le monde*, Nathan, Paris 1996
MERLIN, P. (2010), Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement, Paris, PUF.
Office National des Statistique (2011), « Armature urbaine », Collections statistiques n° 163, Alger.
WIEL, M. (1999), La transition urbaine ou le passage de la ville pédestre à la ville motorisée, Liège, Mardaga.

Recommandations :

Cette matière constitue une continuité à l'introduction à l'urbanisme. Cela nécessite une coordination pédagogique plus renforcée entre les deux matières au sein de l'unité.

Semestre 5	(Revenir au tableau)
Unité d'enseignement	UEM 5
Matière	Equipement du bâti 1
Coefficient	2
Crédit	4

Objectifs de la matière

Familiariser l'étudiant avec les impératifs conceptuels des installations intérieures du bâtiment.

Contenu de la matière

Le cours d'équipement n'a pas l'ambition d'enseigner toutes les théories et méthodes relatives à l'équipement du bâtiment en matière d'hygrométrie (chauffage, ventilation et conditionnement de l'air), plomberie sanitaire (eau potable et évacuation). Dans son ensemble le cours vise à présenter les connaissances théoriques essentielles, les principes généraux et le matériel utilisé dans les techniques que doivent posséder les architectes chargés de concevoir des projets, d'élaborer les cahiers de charge et de surveiller en coordonnant les travaux d'entreprise.

Ce premier semestre développera les quatre chapitres suivants :

1. Thermique du bâtiment et les installations du chauffage et de climatisation

(Phénomènes de transfert de chaleur, aspects climatiques et thermiques, bilan thermique, différents types d'installations de chauffage et de climatisation)

2. Ventilation du bâtiment et gaines techniques obligatoires

3. Installations du gaz et les impératifs techniques de conception architecturale

4- Protection du bâtiment contre l'incendie

Mode d'évaluation

60% Examen

40% Contrôle continu

Références bibliographiques : A définir par l'enseignant au début du semestre

Semestre 5	(Revenir au tableau)
Unité d'enseignement	UET 5
Matière	Structure 1
Coefficient	2
Crédit	2

Objectifs de la matière :

Cet enseignement initie les étudiants aux principes et outils de conception des structures destinées à être intégrées à des projets architecturaux. Il explore la capacité de la structure à enrichir l'architecture, en considérant la structure comme partie intégrante de l'architecture et non comme un composant purement technique.

- Compréhension des principes de structure en tant qu'ensemble et de son comportement mécanique face aux
- différentes sollicitations.
- Introduction aux calculs de structures en béton armé.
- introduction aux types de structure et mettre en place un lien étroit avec le projet d'atelier

La matière structure doit avoir pour objectif de définir les différentes structures susceptibles d'intégrer l'activité conceptuelle du projet. Il est important de :

- définir les structures / identifier différents types / définir les différents domaines d'utilisation et d'application des différentes structures étudiées.

Contenu de la matière

Le programme de ce semestre se propose d'aborder les grands principes de comportement de la structure du bâtiment et les techniques de calcul préalable de son dimensionnement. Les chapitres suivants seront développés

- La relation de la structure avec l'architecture
- Exigences architecturales fondamentales d'un ouvrage (stabilité, résistance, rigidité, etc.)
- Actions et sollicitations
- La notion de portée et de forme dans les structures
- Le béton et l'acier de ferrailage vu du côté contrôle et suivi de chantier.
- Calculs aux états limites :
 - Actions et sollicitations / Combinaisons d'action / Tirants, Poteaux comprimé
 - Poutres fléchies et cisaillement / Fondations superficielles et profondes.
 - Règles Parasismiques Algériennes et leur incidence sur la conception de la structure du bâtiment.

- **Mode d'évaluation**
- **60% Examen**
- **40% Contrôle continu**

Références

Calcul dynamique des structures, Capra A., Davidovici V., Eyrolles, Paris 1984

Construire parasismique, Zacek M., Parenthèses 1996

RPA Alger 2003

-Structures Architecturales Edwardo Torroja

- Comment ca tient? Mario Salvadori*
- Comment ca tombe? Matthys Levy et Mario Salvadori*
- Structure as architecture by Andrew W Charleson*
- L'art des structures, A Muttoni*
- Architectural Structures for Engineers and Architects by Philip Garriso*

Semestre 5	(Revenir au tableau)
Unité d'enseignement	UET 5
Matière	Modélisation et simulation (BIM) 1
Coefficient	1
Crédit	1

Objectifs de la matière :

Introduction et initiation à la technologie BIM. Présentation de la particularité de cette technologie à travers la mise en place d'échanges entre les différentes disciplines enseignées afin de simuler le projet produit en atelier avec les différents logiciels de simulation orientés BIM.

Contenu de la matière

Présentation de l'historique et du contexte d'apparition des BIM (IFC, IAI)

Choix d'un logiciel de modélisation orienté BIM de préférence parmi les logiciels appartenant à la même suite que les logiciels abordés dans la matière CAO (afin que l'étudiant perçoive la différence entre les deux types de modélisation)

Identification des différents types de simulations qui seront effectuées durant le semestre prochain.

En fonction du type de simulation choisies, identification des informations nécessaires à la construction de la maquette numérique qui sera construite et simulée durant le semestre suivant.

Mode d'évaluation

100% Examen

Références

a définir selon chaque enseignant et chaque logiciel enseigné

recommandation :

il est recommandés qu'il soit organisé un TD de 3h par quinzaine (chaque 2 semaines).

il est recommandé de limiter la taille du projet modélisé et simulé

Semestre 6	(Revenir au tableau)
Unité d'enseignement	UEF 6
Matière	Atelier de projet 6
Coefficient	6
Crédit	12

Objectifs de l'enseignement :

L'exercice se situera en prolongement de la phase initiatique du semestre précédent et recherchera à en capitaliser les acquis. Il se focalisera sur la personnalisation de la démarche méthodologique autour d'une problématique complexe et plus élaborée (projet urbain d'envergure). Outre les considérations techniques, les dimensions esthétique et sémiotique devront être approchées à l'effet de façonner l'image de l'objet projeté.

Connaissances préalables recommandées

Atelier de Projet 1 à 5
Théorie de projet 1 à 5
HCA 1 à 5

Contenu de la matière :

Le contenu s'articule autour des axes ci-après :

- Approfondissement du thème, analyse des spécificités fonctionnelles d'un équipement du quartier prévu dans le projet (analyse des exemples : conditions d'implantation, de composition, d'accessibilité, de sécurité, de fonctionnalité, de confort, formalisation architecturale, techniques de construction adaptées, matériaux)
- Programmation architecturale de l'équipement projeté
- Conception de l'équipement (esquisse et avant-projet)

Les échelles abordées seront celles de l'esquisse et celle de l'avant-projet. A ce stade, la conception du projet requiert d'opérer des choix technologiques et de mise en exécution du projet (structure, matériaux, etc.). Pour se faire, les ateliers sont encadrés par le collectif des enseignants architectes assistés par les ingénieurs.

Mode d'évaluation :

100% Contrôle continu

Références

Boudon Ph., *Enseigner la conception architecturale*, éd. La Villette, Paris, 1994.
Mazouz S, *Eléments de conception architecturale*, Office des publications universitaires, Alger, 2004.
Mestelan P., *L'ordre et la règle*, Presses Poly. Romandes, Lausanne, 2005.
Prost R., *Conception architecturale, une investigation méthodologique*, 1992.
Tric O., *Conception et Projet d'architecture*, éd. L'Harmattan, Paris, 1999.
ZEVI B, *Apprendre à voir l'architecture*, éd. de Minuit, 1959.

Semestre 6	(Revenir au tableau)
Unité d'enseignement	UEF 6
Matière	Théorie de projet 6
Coefficient	2
Crédit	2

Objectifs de l'enseignement :

Acquisition des outils méthodologiques de conception restent inchangés

Privilégier l'aspect créatif et didactique, visualiser le projet dans sa 3ème dimension, utiliser divers moyens de communication.

Connaissances préalables recommandées :

Théorie de projet 1 à 5

Atelier Projet 1 à 5

HCA 1 à 5

Contenu de la matière :

- Utilisation du croquis et de la maquette comme moyen d'expression et de visualisation de l'objet à l'effet de réduire les incertitudes liées au projet.
- Support bibliographique ciblé.
- Etude morphologique des éléments essentiels de la forme et de l'espace.
- Principes et éléments de composition architecturale, types d'organisation spatiale.
- Notions sur les éléments de la conception architecturale.
- Qualification du lieu, articulation du projet au lieu.

Mode d'évaluation :

100% Examen

Références

Boudon Ph., *Enseigner la conception architecturale*, éd. La Villette, Paris, 1994.

Mazouz S, *Eléments de conception architecturale*, Office des publications universitaires, Alger, 2004.

Mestelan P., *L'ordre et la règle*, Presses Poly. Romandes, Lausanne, 2005.

Prost R., *Conception architecturale, une investigation méthodologique*, 1992.

Tric O., *Conception et Projet d'architecture*, éd. L'Harmattan, Paris, 1999.

ZEVI B, *Apprendre à voir l'architecture*, éd. de Minuit, 1959.

Semestre 6	(Revenir au tableau)
Unité d'enseignement	UEF 6
Matière	Histoire critique de l'architecture 6
Coefficient	4
Crédit	4

Objectifs de l'enseignement

Il est question de poursuivre l'analyse de l'influence du contexte et des différents faits socio-économiques sur la production urbaine et architecturale. Il s'agit aussi d'acquérir les instruments méthodologiques nécessaires à la lecture du langage architectural et à la formation du jugement critique.

Connaissances préalables recommandées

Histoire critique de l'architecture 5.
Culture générale.

Contenu de la matière

- Les nouvelles visions urbaines du 19ème siècle (Haussmann, Cerda, etc.).
- La formation de mouvement moderne (Bauhaus, Le Corbusier, etc.).
- Les CIAM.
- La crise de la modernité et l'apparition du post-modernisme.
- Tendances actuelles (Déconstructivisme, Néomodernisme, etc.).
- Les utopies urbaines et architecturales du futur.

Mode d'évaluation

60% Examen

40% Contrôle continu

L'évaluation s'effectuera sur la base d'un recueil de TD corrigés, des interrogations courtes et d'un examen semestriel.

Références

BENEVOLO, L. (1988), *Histoire de l'architecture moderne*, Tome 3 et 4, Paris, Dunod.

FRAMPTON, K. (1985), *L'Architecture moderne, une histoire critique*, Paris, Éditions Philippe Sers.

JENKS, C. (1977), *Mouvements modernes en architecture*, Bruxelles, Mardaga.

NORBERG-SCHULZ, C. (1981), *Genius Loci*, Bruxelles, Pierre Mardaga.

NORBERG-SCHULZ, C. (1988), *Système logique de l'Architecture*, Bruxelles, Pierre Mardaga.

NORBERG-SCHULZ, C. (1997), *La Signification dans l'architecture occidentale*, Bruxelles, Pierre Mardaga.

PANERAI, P., CASTEX, J., DEPAULE, J-C. (1997), *Formes urbaines, de l'îlot à la barre*, Marseille, Parenthèses.

RAGON, M. (1991), *Histoire mondiale de l'architecture et de l'urbanisme modernes* (3 tomes), Paris, Seuil.

ROSSI, A. (1981), *Architecture de la ville*, Paris, L'Équerre.

ROWE, C., KOETTER, F. (1993), *Collage City*, Paris, Centre Georges Pompidou.

VON MEISS, P. (1986), *De la forme au lieu. Une introduction à l'étude de l'architecture*, Lausanne, PPUR.

Semestre 6	(Revenir au tableau)
Unité d'enseignement	UEM 6
Matière	Planification et aménagement spatial 2
Coefficient	2
Crédit	3

Objectifs de la matière :

Le deuxième semestre est consacré à l'approfondissement de l'échelle d'approche locale (communale, quartier ou morceau de la ville), de ses politiques urbaines, actions d'aménagement et de ses instruments et outils de planification, sous l'angle de diverses logiques d'acteurs. Ce programme prépare l'étudiant à aborder la notion du projet urbain complexe de manière approfondie en atelier de projet de quatrième année.

Contenu de la matière

La commune et les instruments d'urbanisme locaux :

1. L'analyse urbaine (méthodes et objectifs) :
 - analyse de l'évolution historique
 - analyses de l'état existant (spatial et a-spatiales)
 - analyses prospectives (potentialités/atouts, faiblesses/menaces)
 - analyses stratégiques (multicritères) et la construction des scénarios d'évolution
2. La notion du diagnostic et les termes de référence
3. La programmation qualitative et quantitative planificatrice et la notion des études spéciales :
 - études technico-économiques
 - études d'impact, de faisabilité, de rentabilité
4. Les actions d'aménagement :
 - dans le cadre du renouvellement urbain
 - dans le cadre des grands projets urbains (campus universitaires, centres hospitaliers, parcs d'attraction, parcs touristiques, zones d'activités, pôles de communication, villes nouvelles, etc.)
5. Les outils juridiques de planification urbaine en Algérie (législatifs et réglementaires)
6. Les acteurs et les procédures de planification urbaine.

Exemple exercice :

Lecture des instruments de planification réglementaires (PDAU, POS) analyse urbaine: milieu social, économique, urbain (bâti, non bâti, réseaux) naturel (définitions, paramètres de lecture environnementaux, paramètres de lecture paysagers) notions de propriété et de maîtrise foncière

Exemples des grands projets urbains

Mode d'évaluation

100% Contrôle continu

Références (ouvrages et photocopiés, sites internet, etc.).

CHALINE C., Les politiques de la ville, Que sais-je?, PUF Paris 2000

SAIDOUNI M., Eléments d'introduction à l'urbanisme, Casbah, Alger 2000

RONCAYOLO M., La ville et ses territoires, Gallimard, Paris 1990
MERLIN P., Les techniques de l'urbanisme, Que sais-je?, PUF, Paris 1995
MANGIN D., PANERAI P., Projet urbain, Parenthèses, Marseille 1999
INGALLINA P., Le projet urbain, Que sais-je ?, PUF, Paris 2001
PANERAI P., DEPAULE J.C., DEMORGON M., Analyse urbaine, Marseille 1999
BERQUE A., Médiante, de milieu en paysages, Reclus, Montpellier 1990
LABORDE P., Les espaces urbains dans le monde, Nathan, Paris 1996
GENESTIER P.F., Vers un nouvel urbanisme. Faire la ville comment ? Paris 1996
LYNCH K., Voir et planifier, Dunod, Paris 1982
MOORE R., The Ecology of a Neighborhood Playground: Implications for Planning, Design and Management, DLA, University of California, Berkeley 1973
MERLIN, P. (2010), Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement, Paris, PUF.
Office National des Statistique (2011), « Armature urbaine », Collections statistiques n° 163, Alger.
WIEL, M. (1999), La transition urbaine ou le passage de la ville pédestre à la ville motorisée, Liège, Mardaga.

Textes juridiques et instruments réglementaires d'urbanisme en Algérie

Semestre 6	(Revenir au tableau)
Unité d'enseignement	UEM 6
Matière	Outils et instruments d'aménagement et d'urbanisme en Algérie
Coefficient	1
Crédit	2

Objectifs de la matière :

L'objectif de la matière est d'initier l'étudiant à la gestion de l'espace, son aspect instrumental, ses acteurs et son impact sur le territoire en Algérie.

Contenu de la matière :

INTRODUCTION : généralités sur l'émergence de la ville dans l'espace algérien et la croissance démo-urbaine soutenue depuis l'indépendance

LES FONDEMENTS DE LA LEGISLATION TERRITORIALE ET URBAINE

- L'héritage de l'organisation spatiale et séquelles de la colonisation sur l'espace
- La refonte de l'organisation territoriale postindépendance et les grandes mutations 1974-1990
- Les nouveaux instruments et les nouveaux acteurs de l'organisation spatiale à partir de 1990

PROCESSUS DECISIONNELS

- Les grandes orientations d'aménagement du territoire
- Les mécanismes de la planification territoriale et urbaine
- Rôles théorique et rôles réels des collectivités locales (Wilaya, Commune)

POLITIQUE ET PROCEDURES

- L'élaboration des plans d'aménagement du territoire et des plans d'urbanisme et leur contenu
- La 10 02 du 29 06 2010 relative au SNAT, contenu et limites
- Les instruments d'urbanisme
- Les règles générales d'aménagement et d'urbanisme, l'utilité d'un code d'urbanisme
- Les actes d'urbanisme en Algérie : certificat d'urbanisme, permis de lotir, certificat de morcellement, permis de construire, certificat de conformité, le permis de démolir

Mode d'évaluation

100% Examen

Référence

Décret n°63-189 du 16 mai 63, portant sur la réorganisation territoriale des communes.

Loi n° 84-09 du 4 février 1984, relative à l'organisation territoriale du pays

Loi n°87-03 du 27 janvier 1987 relative à l'aménagement du territoire.

Loi n° 90-25 du 18 novembre 90 portant sur l'orientation foncière.

Loi n° 90-29 du 1 décembre 90 relative à l'aménagement et à l'urbanisme.

Loi n° 01-20 du 12 décembre 2001 relative à l'aménagement et au développement durable du territoire

Loi n° 06-06 du 20 février 2006 portant loi d'orientation de la ville ;

Loi n°10-02 du 29 juin 2010 portant approbation du schéma national d'aménagement du territoire.

Ordonnance n° 74-69 du 2 juillet 1974, relative à la refonte de l'organisation territoriale des wilayas.

Décret exécutif n° 15-19 du 4 Rabie Ethani 1436 correspondant au 25 janvier 2015 fixant les modalités d'instruction et de délivrance des actes d'urbanisme

Semestre 6	(Revenir au tableau)
Unité d'enseignement	UEM 6
Matière	Equipement du bâti 2
Coefficient	2
Crédit	4

Objectifs de la matière

Familiariser l'étudiant avec les impératifs conceptuels des installations intérieures du bâtiment.

Contenu de la matière

Le deuxième semestre est consacré à la maîtrise de la problématique d'approvisionnement et de la distribution de l'eau potable dans le bâtiment et les installations de plomberie sanitaire. Les chapitres suivants seront développés :

- 1. Systèmes d'alimentation en eau potable**
- 2. Systèmes d'assainissement du bâtiment**
- 3. Plomberie sanitaire** (conduites, réservoirs, bâches à eau, châteaux d'eau, dimensionnement, normes et règles de construction)
- 4. Les procédés spéciaux** (énergies renouvelables)

Mode d'évaluation

60% Examen

40% Contrôle continu

Références bibliographiques : A définir par l'enseignant au début du semestre

Semestre 6	(Revenir au tableau)
Unité d'enseignement	UET 6
Matière	Structure 2
Coefficient	2
Crédit	2

Objectifs de la matière :

Analyse et compréhension de l'importance du choix de la structure dans la conception du projet architectural.

Cette matière doit avoir un lien étroit avec le projet d'atelier

La matière structure doit avoir pour objectif de définir les différentes structures susceptibles d'intégrer l'activité conceptuelle du projet. Il est important de :

- définir les structures
- identifier des différents types
- de définir les différents domaines d'utilisation et d'application des différentes structures étudiées

Contenu de la matière

1. Introduction aux différents systèmes de structure de moyenne et grande portée.
2. Introduction au comportement mécanique des systèmes et aux dispositions constructives associées (triangulation, précontrainte, tridimensionnelles, résille, coques, membranes, etc.
3. Introduction à l'utilisation du logiciel de structure.
4. Analyse des choix structurels de grands projets dans le monde (Rodgers, Calatrava, Pei, Andreu, etc.)
5. Types de structures (Systèmes horizontaux, systèmes verticaux)
6. Structures de grandes portées (structures comprimées à base d'arc, structures tendues à base de câbles, etc...)
7. Structures spatiales à base de treillis

Mode d'évaluation

60% Examen

40% Contrôle continu

Références

Structure et architecture, Salvadori M., Heller R., Eyrolles, Paris 1976

La représentation des structures constructives, Gheorghiu A., Dragomir V., Eyrolles, Paris 1968

Strukturformen der modernen Architektur, Siegel C., Verlag, Munich 1970

Semestre 6	(Revenir au tableau)
Unité d'enseignement	UET 6
Matière	Modélisation et simulation 2
Coefficient	1
Crédit	1

Objectifs de la matière :

Application des différentes commandes apprises durant le semestre précédent pour modéliser un projet ou une partie du projet architectural conçu en atelier (de préférence un projet produit en atelier durant le semestre).

Contenu de la matière

Construction de la maquette numérique du projet produit en atelier et identification des différents profils d'utilisateurs qui interviendront sur cette maquette.

(Les profils d'utilisateurs doivent être définis en début de semestre avec les enseignants participant à l'échange pour mettre en place les différentes simulations qui seront effectuées en fin de semestre et introduire la notion de management de projet).

Mode d'évaluation

100% Examen

Références

À définir selon chaque enseignant et chaque logiciel enseigné

Recommandation :

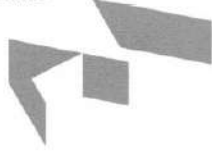
Il est recommandé qu'il soit organisé un TD de 3h par quinzaine (chaque 2 semaines).

Il est recommandé de limiter la taille du projet modélisé et simulé.

IV. Accords / Conventions

Conventions internationales

École
Nationale
Supérieure
d'Architecture
de Marseille



CONVENTION CADRE DE COLLABORATION PÉDAGOGIQUE, SCIENTIFIQUE ET CULTURELLE

Entre

L'UNIVERSITÉ de CONSTANTINE 3 - FACULTE D'ARCHITECTURE ET D'URBANISME
Sise Nouvelle Ville Ali Mendjeli, Boite Postale 72 B (El Khroub), 25000 Constantine, Algérie
Représentée par son Recteur, le Professeur Ahmed BOURAS
ci-après dénommée « L'Université Constantine 3 »,

Et

L'ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE DE MARSEILLE
Sise 184 avenue de Luminy C.924, 13288 Marseille cedex 09, France
Représentée par son directeur Jean-Marc ZURETTI
ci-après dénommée « ENSA-Marseille »,

DÉCLARATIONS

- I. Conformément à leurs normes universitaires respectives, les deux établissements d'enseignement supérieur dotés de pleines facultés d'engagement doivent contribuer à la réalisation d'objectifs tels que l'enseignement et la recherche en architecture.
- II. Chaque signataire de la présente Convention, reconnaît, sous serment, que la personnalité juridique dont ils jouissent leur donne la faculté d'engager les établissements qu'ils représentent, selon les termes de la présente convention.

Il est convenu ce qui suit :

1

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir le cadre général du partenariat et de la coopération entre la Faculté d'Architecture et d'Urbanisme - Université de Constantine 3 et l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Marseille de manière à :

- consolider les liens entre eux et développer les échanges pédagogiques et scientifiques dans les domaines de l'architecture et de l'aménagement urbain,
- favoriser la connaissance réciproque des programmes pédagogiques et des recherches entreprises,
- organiser les échanges d'enseignants, d'étudiants et de chercheurs,
- participer à des actions pédagogiques ou de recherches communes,
- participer à des actions culturelles communes dans les domaines évoqués précédemment visant, notamment, à favoriser la diffusion de la culture architecturale des deux pays dans leur deux pays.

Ce partenariat s'établit dans les deux domaines suivants, sans exhaustivité de ce qu'un avenant communément élaboré précisera ou changera :

La Pédagogie :

- mobilité des étudiants ;
- mobilité des enseignants ;
- accueil de stagiaires en formation ;
- participation aux manifestations scientifiques (séminaires, workshops, ...);
- participation réciproque aux jurys de projet de fin d'étude.

La Recherche :

- collaboration sur des projets de recherche ;
- accueil de stagiaires (doctorants) ;
- accueil de chercheurs ;
- co-tutelle de direction de thèse ;
- participation réciproque aux jurys de thèse ;
- organisation conjointe de séminaires, conférences ;
- publications scientifiques communes.

Article 2 : Accords spécifiques

Les parties conviennent que les propositions de programme de travail issues de cette convention seront considérées comme accords spécifiques de coopération qui feront l'objet d'une annexe à la présente convention cadre.

Ces accords spécifiques précisent le ou les objectifs poursuivis par l'accord et détaillent la méthode opérationnelle :

- Les activités développées, la responsabilité de chaque partie, les moyens de financement, le personnel participant, les installations et le matériel à utiliser, l'agenda de travail, etc.
- Après réalisation de chaque programme stipulé dans les accords spécifiques, une évaluation commune sera produite tant vis-à-vis des objectifs formulés qu'au regard des dépenses engagées.

Article 3 : Ressources

Chacune des parties recherchera conjointement ou indépendamment, auprès d'autres institutions de type gouvernemental et d'autres organismes à caractère local, national et international des ressources nécessaires pour le développement des programmes issus des accords spécifiques au cas où ces ressources ne pourraient pas être entièrement apportées par les parties.

Article 4 : Droits d'auteur

Les droits de propriété intellectuelle qui auraient pour origine des travaux réalisés dans le cadre du présent accord, appartiendront aux deux établissements.

Les textes sur les travaux devront mentionner leur origine dans cet accord, les noms des intervenants, ainsi que leur degré de participation.
Toute exploitation commerciale fera l'objet d'une convention spécifique.

Article 5 : Durée de la convention

La convention a une durée de cinq (5) ans à compter de la date de la dernière signature, elle est renouvelable par décision expresse.
Les deux établissements se consulteront chaque fois qu'ils l'estimeront nécessaire, et au minimum une fois par an afin de dresser un bilan des actions réalisées et prévoir le développement de nouvelles actions communes.

Article 6 : Dénonciation et modifications

Cette convention pourra être dénoncée à tout moment, par les deux parties, par courrier écrit, en respectant un préavis de 6 mois, sans que la dénonciation ait un effet sur les actions qui se trouveraient en cours et en voie de finalisation, à moins qu'elles ne soient volontairement et expressément résiliées par les deux institutions signataires.

Toute modification fera l'objet d'un avenant écrit signé par les deux parties.

Fait en deux exemplaires originaux

Marseille le 23 *juin* 2017

Pour l'École Nationale Supérieure d'Architecture
de Marseille (France)

Jean-Marc Zuretti
ECOLE NATIONALE SUPERIEURE
D'ARCHITECTURE DE MARSEILLE
13288 MARSEILLE CEDEX 9 C.924

Jean-Marc ZURETTI
Directeur

Constantine le 29/1/2017

Pour l'Université de
Constantine 3 (Algérie)

Ahmed BOURAS
Recteur



Ahmed Bouras
بالتفويض
أحمد بوراس



Accord de coopération internationale

ENTRE

L'Université de Strasbourg (France),

Sise 4 rue Blaise Pascal – CS 90032, 67081 STRASBOURG Cedex - France,

Représentée par son Président, Alain Beretz,

d'une part

ET

L'Université de Constantine 3 (Algérie),

Sise Nouvelle ville Ali Mendjli BP 72 B, (EL KHROUB) - Algérie

Représentée par son Recteur, Hosni Boukerzaza

d'autre part

conjointement désignées par « les partenaires »

Vu le code de l'Éducation français,

Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'Université de Strasbourg datant du 26 mars 2013,

L'Université de Strasbourg

Et

L'Université de Constantine 3

Dans un désir mutuel d'établir et d'approfondir leurs relations en vue de contribuer au développement de l'enseignement supérieur et de la recherche,

Concluent, sur une base de réciprocité et en conformité avec les lois et règlements en vigueur dans leurs pays respectifs, le présent Accord de coopération.

Article 1 : Nature de la collaboration

Dans le cadre de leur collaboration, les partenaires pourront mettre en œuvre les activités suivantes¹:

- Échanges de personnels (enseignants, chercheurs, administratifs) ;
- Échanges d'étudiants ;
- Activités de formation communes ;
- Cotutelles de thèses ;
- Organisation conjointe de stages, de séminaires et de colloques ;
- Programmes conjoints de formation et de recherche.

Article 2 : Mise en œuvre de la coopération

Les modalités de mise en œuvre et de financement des activités mentionnées à l'Article 1 sont définies conjointement par les partenaires et font l'objet, si nécessaire et selon les actions spécifiques ou les champs disciplinaires concernés, d'**Ententes complémentaires** à cet Accord de coopération internationale auquel elles font référence.

¹ *Liste non exhaustive d'activités*

Article 3 : Suivi de l'Accord

La responsabilité du suivi administratif des dispositions du présent Accord incombe au service suivant de chaque université :

<p><i>Direction des Relations Internationales</i> 22, rue René Descartes F- 67070 STRASBOURG Cedex - FRANCE</p> <p>dri-contact@unistra.fr</p> <p>pour l'Université de Strasbourg</p>	<p><i>Vice-Rectorat chargé des Relations Extérieures</i> Nouvelle ville Ali Mendjli BP 72 B, (EL KHROUB) - ALGERIE</p> <p>Vrre.cne3@gmail.com</p> <p>pour l'Université de Constantine 3</p>
--	--

Les Ententes Complémentaires mentionnées à l'Article 2 indiqueront les différents responsables du suivi et de la coordination des activités qu'elles prévoient de mettre en œuvre.

L'évaluation de la coopération mise en œuvre dans le cadre du présent Accord sera effectuée au moins six (6) mois avant sa date d'échéance et sera prise en compte dans la décision de poursuite ou non de la coopération.

Article 4 : Valorisation de l'Accord

La Direction des Relations Internationales de l'Université de Strasbourg et le Vice-Rectorat chargé des Relations Extérieures de l'Université de Constantine 3 s'engagent à informer l'ensemble de la communauté universitaire de l'existence de cet Accord et de son contenu.

Article 5 : Propriété intellectuelle

Pour chaque projet comportant des activités de coopération dans le domaine de la recherche les deux partenaires conviendront, dans les Ententes complémentaires, de l'opportunité de protéger ou non les résultats issus de cette coopération et, dans l'affirmative, de prendre toutes dispositions nécessaires afin de protéger et valoriser effectivement et au mieux de leurs intérêts respectifs et conjoints lesdits résultats.

Article 6 : Droit applicable et règlement des litiges

En cas de difficultés sur l'interprétation ou l'exécution du présent Accord, les parties s'efforcent de résoudre leur différend à l'amiable. Le recours à une juridiction ne se fera qu'en dernier recours, après épuisement de toutes les autres voies. Dans ce cas, le conflit sera porté devant le tribunal du plaignant.

Article 7 : Validité et durée de l'Accord

Cet Accord est rédigé en quatre (04) exemplaires originaux en français, chaque version faisant officiellement foi.

Il prend effet à la date d'apposition de la dernière signature.

Il est conclu pour une durée maximale de cinq (5) ans. A l'issue de cette période, il peut être renouvelé, sous réserve d'être à nouveau soumis aux instances compétentes de chacun des partenaires.

Chaque partenaire peut à tout moment demander la modification ou la résiliation de cet Accord, sous réserve d'informer par écrit l'autre partenaire de sa décision, avec un préavis de six (6) mois. Pour être valables, ces changements doivent être approuvés par les deux partenaires, par voie d'avenant. En cas de résiliation de l'Accord, chaque partenaire s'engage à poursuivre les activités en cours jusqu'à la fin de l'année académique.

A Strasbourg, le 23 janvier 2014 A Constantine, le 17.6 FEV. 2014

Alain Beretz

Président de l'Université de Strasbourg

Hosni Boukerzaza

Recteur de l'Université de Constantine 3

Par délégation du Président
de l'Université de Strasbourg


Michel DENEKEN
Premier Vice-Président


الاستاذ حسن كوزازة


AIDEC

Agence Internationale pour le Développement de l'Éducation et de la Coopération
International Agency for Development of Education and Cooperation



CONVENTION DE PARTENARIAT

ENTRE

L'UNIVERSITE DE CONSTANTINE 3 (ALGERIE)

ET

**L'AGENCE INTERNATIONALE
POUR LE DEVELOPPEMENT
DE L'EDUCATION ET
DE LA COOPERATION
(PARIS – FRANCE)**

1/4

Bin

CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre

L'Agence Internationale pour le Développement de l'Education et de la Coopération (AIDEC), MDA 22, rue Deparcieux 75014 Paris, représentée par **Monsieur Kacem Bensalah, Président,**

D'une part

Et

L'Université de Constantine 3, établissement public d'enseignement supérieur et de recherche, créé par le décret exécutif N° 11/402 du 3 Moharrem 1433 qui correspond au 28 Novembre 2011, sis à Nolle ville Ali Mendjli BP 72B, (El Khroub), Algérie, représentée par son Recteur **Professeur Hosni BOUKERZAZA**

D'autre part

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1

Dans le cadre d'un programme global de formation, l'Université partenaire confie à l'Agence Internationale pour le Développement de l'Education et de la Coopération (AIDEC) un programme de formation des cadres de l'université aux techniques de management adapté au milieu universitaire organisé en un certain nombre de sessions de formation continue selon un calendrier établi de commun accord en début d'année universitaire.

ARTICLE 2

Cette formation est organisée à raison d'une session par mois par l'Agence Internationale pour le Développement de l'Education et de la Coopération (AIDEC).

Les horaires de formation sont les suivants :

- ✓ De 9h à 12h, soit trois heures
- ✓ Et de 13h30 à 16h30, soit trois heures.

2/4



Les groupes de personnes sont constitués de 15 personnes au minimum et de 25 personnes au plus.

La liste des stagiaires est adressée par l'université de Constantine à l'AIDEC, au plus tard un mois avant la tenue de la session.

Un rapport de présence et de suivi pédagogique est fourni par l'AIDEC à l'université partenaire quinze jours au plus tard à la fin de chaque session de formation.

ARTICLE 3

Pour adapter au mieux la formation aux besoins de l'Université partenaire, une mission exploratoire de trois jours pour deux experts de l'AIDEC est organisée au siège de l'université partenaire. Les frais relatifs à cette mission (billetterie, séjour) sont pris par l'Université partenaire.

ARTICLE 4

Chaque participant devra s'acquitter, au démarrage de la session de formation, la somme forfaitaire définie de commun accord annuellement.

ARTICLE 5

L'Agence Internationale pour le Développement de l'Education et de la Coopération (AIDEC) s'engage à faciliter l'organisation pratique du séjour des participants :

- ✓ Réservation des places d'hébergement en tout lieu compatible avec les contraintes financières définies par l'université partenaire ;
- ✓ Les repas sont à la libre appréciation des stagiaires.

L'ensemble des frais annexes (transport, hébergement, repas) sont à la charge des stagiaires.

ARTICLE 6

A l'issue de chaque année universitaire, une mission d'évaluation de la formation est organisée au siège de l'Université partenaire. Les frais relatifs à cette mission sont pris en charge de la façon suivante :

- ✓ Billetterie : prise en charge par AIDEC
- ✓ Séjour : prise en charge par l'Université partenaire.

Un rapport est fourni par l'AIDEC à l'Université partenaire sur l'impact de la formation sur le processus de gestion universitaire et l'application concrète des contenus à la gestion courante par les participants à la formation.

ARTICLE 7

En cas de litige, l'AIDEC et l'Université partenaire s'engagent à trouver un règlement à l'amiable dans le respect des termes de la présente convention.

3/4



ARTICLE 8

La présente convention est conclue pour une durée d'un an. Elle est reconduite tacitement.

Toutefois, chacun des partenaires peut la dénoncer à l'issue de chaque période annuelle sous réserve d'un préavis de six mois.

<p>Agence Internationale pour le Développement de l'Education et de la Coopération (AIDEC)</p> <p>Le Président, Kacem BENSALAH</p>	<p>Université de Constantine 3</p> <p>مدى جامعة تاذ: حسن بوعركزة</p> <p>Le Recteur, Hosni BOUKERZAZA</p> 
 <p><i>Kacem Bensalah</i> 14/11/2013</p>	

4/4



ANNEXE 1 :

Déroulement des sessions et projet de programme

Déroulement des sessions :

- ✓ Les stagiaires sont présents en France une semaine.
- ✓ L'AIDEC se charge de l'organisation du séjour en France.
- ✓ La formation se déroule sur 3 jours à raison de 6 heures/jour soit au total 18 heures.
- ✓ Possibilité de l'organisation d'une journée « détente »

Procédure de programmation d'une session de formation

1. Choix de la thématique
2. Envoi des listes stagiaires
3. Envoi des invitations et confirmations de réservation d'hôtel
4. Procédure de visa
5. Programmation de la session



Propositions de programmes

1. **Nouvelles approches du Management public**
2. **Stratégie et conduite du changement dans les organisations publiques**
3. **Management des Ressources Humaines**
4. **Management des bibliothèques**
5. **Informatique et réseaux**
6. **Management des laboratoires**

Perfectionnement assuré par des enseignants-chercheurs et consultants confirmés



ACCORD DE COOPERATION SCIENTIFIQUE

Entre

L'UNIVERSITE DE CONSTANTINE 3 (ALGERIE)

Et

L'INSTITUT NATIONAL D'AMENAGEMENT ET D'URBANISME

RABAT (ROYAUME DU MAROC)

Désireux de développer leurs relations scientifiques sur la base de liens traditionnels d'amitié entre l'Algérie et le MAROC, sont convenues de conclure un accord de coopération qui se fera

Entre :

L'UNIVERSITE DE CONSTANTINE 3 (Algérie)

Représentée par son recteur, le professeur **Hosni BOUKERZAZA**

Et :

L'INSTITUT NATIONAL D'AMENAGEMENT ET D'URBANISME (RABAT – MAROC)

Représentée par son Directeur, le professeur **Abdelaziz ADIDI**

Il est convenu ce qui suit :

Article : 1

Chacune des deux Etablissements s'attachera à atteindre les objectifs suivants :

- Participer aux activités de l'autre établissement en facilitant les échanges d'enseignants par des réunions périodiques pédagogiques ou de recherche déterminées par des programmes spécifique ;
- Informer sur les programmes d'enseignement et/ou de recherche existants dans chaque établissement;

- Constituer des équipes de recherche dans des domaines d'intérêt commun ;
- Faciliter l'accueil d'étudiants ou stagiaires dans les programmes appropriés présents ou à élaborer ;
- Favoriser à participation aux conférences, séminaires et cours d'été organisés par chacune des deux institutions

Article : 2

Les deux parties se communiqueront régulièrement et à la demande :

- Les supports pédagogiques
- Les résumés de thèses
- Les publications

Articles : 3

Le développement de la coopération interuniversitaire fera l'objet de programme annuel ou pluriannuel par les établissements.

Ces programmes seront, comme il est normal, soumis à l'approbation des autorités algériennes et marocaines compétentes.

Les droits de propriété intellectuelle relatifs aux résultats obtenus au cours de programme communs de recherche, mentionnés dans cet accord ou dans ses annexes, sont protégés suivant les lois en vigueur dans les pays des chercheurs impliqués.

Article : 4

Les programmes d'échanges d'étudiants seront gérés par les services de la coopération internationale dans les deux établissements.

Article : 5

La coopération entre les deux parties concerne les domaines de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme. Les différentes actions de coopération pourront faire l'objet de mémorandums scientifiques.

Article : 6

Il sera précisé dans le programme annuel les qualifications et spécialités des personnes échangées.

Article : 7

Tous les échanges de professeurs seront organisés selon la procédure propre à chaque établissement en ce qui concerne les visites ou les détachements. La durée des échanges sera fixée en commun accord par les deux parties.

Article : 8

Le présent accord prendra effet à compter de sa date de signature et se poursuivra annuellement pendant cinq années avec possibilité de révision par accord mutuels. En cas de renouvellement, il sera à nouveau soumis à la procédure de l'examen par les autorités de tutelle. Il pourra être dénoncé par l'une ou l'autre partie après un préavis de six mois sans que la résiliation ne porte préjudice aux actions de coopération déjà engagées.

<p>POUR L'UNIVERSITE DE CONSTANTINE 3 (Constantine)</p>	<p>Pour le Directeur de l'Institut National d'Aménagement et d'Urbanisme (Rabat)</p>
<p><i>Le Recteur</i></p> <p>Date</p>	<p><i>Le Directeur</i></p>  <p><i>Le Directeur de l'Institut National d'Aménagement et d'Urbanisme</i></p> <p>Signé: Abdelaziz ADIDI</p> <p>Date 29 NOV. 2013</p>

ACCORD DE COOPERATION SCIENTIFIQUE ENTRE

L'Université Constantine 3

et

L'Université de Bucarest

Dans le cadre des relations amicales qui existent entre l'Université de Bucarest représentée par son recteur, Prof Mircea DUMITRU et l'Université de Constantine 3, représentée par son recteur Prof Hosni BOUKERZAZA ; les deux établissements conviennent de développer et de promouvoir une entente mutuelle et des relations réciproques concernant la recherche scientifique et la formation. Les deux universités décident de mettre en œuvre la convention de coopération ci-dessous énoncée.

Article 1 (objectifs)

Dans le but de développer la coopération académique et de promouvoir des relations amicales entre les deux établissements, l'Université de Bucarest et l'Université de Constantine 3 développeront l'échange d'enseignants, de chercheurs et d'étudiants et toute autre action spécifique de collaboration qui leur semblerait pertinente.

Les parties contractantes, dans la mesure de leurs moyens et disponibilités, s'efforceront de promouvoir ces relations de coopération, dans un premier temps, dans les domaines, de Sciences politiques, de géographie, des risques naturels, de génie des procédés, de cartographie, des Systèmes d'informations Géographiques, et le traitement et l'utilisation de l'imagerie satellitale pour les zones urbaines et le milieu naturel.

Article 2 (actions réciproques)

Les relations de coopération entre les parties contractantes seront réalisées, en fonction des moyens et des disponibilités, sous les formes suivantes:

- ✓ Échange d'étudiants et de doctorants,
- ✓ Échange d'enseignants et d'enseignants-chercheurs,
- ✓ Elaboration et conduite de projets et de programmes de recherches,
- ✓ Organisation conjointe de stages, de séminaires et de colloques,
- ✓ Échange d'information et de documentation.

Au niveau doctoral, les thèses de doctorat rentrant dans le cadre du présent accord peuvent être co-encadrées par des enseignants des deux universités ; les travaux de recherche peuvent être réalisés dans l'une ou l'autre des deux universités ou, le cas échéant, en alternance ; un programme et un calendrier, validés par les deux institutions, fixent l'organisation du travail.

Article 3 (modalités)

Les modalités des actions concernant les échanges mentionnés à l'article 2 feront l'objet d'un mémorandum spécifique.

L'université d'accueil dispensera les étudiants de l'échange du paiement des droits d'inscription et des frais de scolarité.

Article 4 (bilan annuel)

Les deux parties se consulteront chaque fois qu'elles l'estimeront nécessaire et dresseront chaque année le bilan des actions réalisées qui sera communiqué à la Commission des relations internationales de chaque établissement.

Article 5 (moyens financiers)

Les deux parties conviennent de rechercher des financements pour mettre en œuvre les actions énumérées ci-dessus.

Article 6 (assurances)

Les enseignants, les chercheurs et les étudiants faisant partie du programme d'échange doivent impérativement s'inscrire aux assurances sociales et aux assurances dommages leur garantissant une couverture dans le pays d'accueil.

Article 7 (entrée en vigueur)

Cette convention est rédigée en langue française. Elle entre en vigueur dès la signature de la convention par les présidents des deux établissements. Le présent accord est conclu pour une période de cinq ans.

Article 8 (révision et renouvellement)

8-1) La révision du présent accord peut être demandée par chacun des deux établissements.

8-2) Le présent accord peut être reconduit, après agrément mutuel des deux parties.

Article 9 (résiliation de la Convention)

Le présent accord peut être résilié à la demande de l'un ou l'autre des deux établissements, sous réserve d'un préavis de six mois.

Les deux parties s'engagent à respecter les dispositions de la présente convention. Elles s'efforceront de régler à l'amiable tout différend issu de l'interprétation ou de l'exécution de la présente convention. En cas de dénonciation de l'accord, les actions

de coopération déjà engagées continuent jusqu'à leur terme.

Article 10 (contacts)

Coordonnées des personnes chargées du suivi et de la coordination :

Université de Bucarest :

Nom, prénom : Prof. Dr.Florina GRECU

Courriel : grecu@geo.unibuc.ro florinagrecu@yahoo.com

Nom, prénom: Dr Laura Comanescu

Courriel : lauracomanescu@yahoo.com

Faculty of Geography,
University of Bucharest,

Université de Constantine 3 :

Nom, prénom : Pr Chaouki BENABBAS

Courriel : lgementouri@yahoo.fr

Nom, prénom: Pr AMIRECHE Hamza

Courriel : hamzaamireche@yahoo.fr

Institut de Gestion des Techniques Urbaines
Université de Constantine 3

Date :
Pr BOUKERZAZA Hosni
Recteur
Université de Constantine3

Date : 23/12/2013...
Pr Mircea DUMITRU
Recteur
Université de Bucarest








ACCORD DE COOPERATION INTERNATIONALE

ENTRE

AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

ET

L'UNIVERSITE DE CONSTANTINE 3

ALGERIE

CONVENTION N°2015-DRI-056

Vu le Code français de l'éducation, notamment les articles L.123-7 et D.123-15 à D.123-21 relatifs à la coopération internationale des Etablissements Publics d'Enseignement Supérieur relevant du Ministère de l'Education Nationale,

Entre :

AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

Etablissement Public à Caractère Scientifique, Culturel et Professionnel

SIRET : 130 015 332 00013/ Code APE : 8245Z Enseignement supérieur

Ayant son siège social, 58, boulevard Charles Livon, 13284 MARSEILLE CEDEX 7-FRANCE

Représentée par son Président, le Professeur Yvon BERLAND, habilité à approuver le présent accord par la délibération du Conseil d'Administration de l'Université du 23 avril 2013

(Ci-après dénommée AMU), d'une part

ET

L'Université De Constantine 3

Etablissement Public à Caractère Scientifique, Culturel et Professionnel

Décret exécutif N° 11-402 le 3 muharram 1433 correspondant au 28 novembre 2011

Sise Nouvelle ville Ali Mendjli BP 72 B, EL KHROUB – Algérie

Représentée par son Recteur, le Professeur Hosni BOUKERZAZA

(Ci-après dénommée Université de Constantine 3), d'autre part

Ci-après dénommées ensemble « les parties »,

Dans un désir mutuel d'établir et d'approfondir leurs relations en vue de contribuer au développement de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique,

Le présent accord de coopération est conclu sur une base de réciprocité et en conformité avec les lois et règlements en vigueur dans leur pays respectif ; la coopération concerne l'ensemble des domaines disciplinaires communs aux deux établissements et particulièrement le domaine des Sciences.

Article 1 : Nature de la collaboration

Dans le cadre de leur collaboration, les parties pourront mettre en œuvre les activités suivantes :

- Echanges de personnels (enseignants, chercheurs, administratifs) ;
- Echanges d'étudiants ;
- Organisation conjointe de stages ;
- Activités de formation communes ;
- Cotutelles de thèses ;
- Organisation de séminaires et de colloques ;
- Programmes conjoints de formation et de recherche

Article 2 : Mise en œuvre de la coopération

Les modalités de mise en œuvre et de financement des activités mentionnées à l'article 1 sont définies conjointement par les parties et feront l'objet, si nécessaire et selon les actions spécifiques ou les champs disciplinaires concernés, de conventions d'applications spécifiques à cet accord de coopération internationale auquel elles font référence.

Article 3 : Gestion de l'Accord

Chacune des parties désignera la personne responsable ou le service compétent qui sera chargé d'assurer le suivi administratif de cet accord.

Au sein d'AMU, le suivi du présent accord et ses développements ultérieurs, les conventions d'application associées notamment, seront instruites par la Direction des Relations Internationales ou la Direction de la Recherche et de la Valorisation selon l'objet de la convention.

A l'Université de Constantine 3, ils seront gérés par le Vice-Rectorat chargé des Relations Extérieures de la Coopération, de l'Animation et de la Communication et des Manifestations Scientifiques.

Les conventions d'applications spécifiques mentionnées à l'article 2 indiqueront les différents responsables du suivi et de la coordination des activités qu'elles prévoient de mettre en œuvre. L'évaluation de la coopération mise en œuvre dans le cadre du présent accord sera effectuée au moins six (6) mois avant sa date d'échéance et sera prise en compte dans la décision de poursuite ou non de coopération.

Article 4 : Obligation de confidentialité

Chaque partie s'engage à considérer comme confidentielles, et s'interdit de divulguer à des tiers, sous quelque forme que ce soit, toutes informations, telles que notamment des documents, systèmes, logiciels, savoir-faire, méthodes, connaissances reçues de l'autre partie ou dont il pourrait avoir connaissance à l'occasion de l'exécution du présent accord, directement ou indirectement, (ci-après ensemble désignées les « Informations Confidentielles ») et s'engage à n'utiliser les Informations Confidentielles que pour l'exécution du programme de recherche issu de cette coopération.

Chaque partie s'engage à ce que les membres de son personnel et ses étudiants qu'ils soient permanents ou temporaires respectent l'obligation de confidentialité contenue dans le présent article et à prendre les mesures nécessaires pour garantir ladite obligation de confidentialité.

La présente obligation de confidentialité ne s'applique pas dans le cas des informations déjà accessibles au public au moment de la divulgation.

Cet engagement entrera en vigueur à la date de signature du présent accord et continuera de s'appliquer jusqu'à ce que les informations tombent dans le domaine public, nonobstant la résiliation ou l'arrivée à échéance de cet engagement.

Hormis les dispositions de l'article 6, rien dans la présente convention ne saurait être entendu comme impliquant cession ou concession des droits de propriété intellectuelle et/ou industrielle, ou transfert de technologie sur les informations communiquées par l'une des parties à l'autre.

Article 5 : Valorisation, communication et publication

Toute publication ou communication d'informations portant sur les Résultats ou Savoir-faire issus du programme, par l'une ou l'autre des parties, devra recevoir, pendant la durée du présent accord et les 12 mois qui suivent son expiration, le consentement écrit de l'autre partie qui fera connaître sa décision dans un délai maximum de 2 mois à compter de la demande. Passé ce délai et faute de réponse, le consentement sera réputé acquis.

En conséquence, tout projet de publication ou communication sera soumis à l'avis de l'autre partie qui pourra supprimer ou modifier certaines précisions dont la divulgation serait de nature à porter préjudice à l'exploitation industrielle et commerciale, dans de bonnes conditions, des résultats issus du programme. De telles suppressions ou modifications ne doivent pas porter atteinte à la valeur scientifique de la publication.

De plus, l'autre partie pourra retarder la publication ou la communication d'une période maximale de 18 mois à compter de la demande, notamment si des informations contenues dans la publication ou communication doivent faire l'objet d'une protection au titre de la propriété industrielle. Ces publications et communications devront mentionner le concours apporté par chacune des parties à la réalisation du programme.

Article 6 : Propriété intellectuelle

Les résultats obtenus par les parties antérieurement à tout programme établi dans le cadre de cet accord ou de façon indépendante, restent leur propriété respective. L'autre partie ne reçoit sur les brevets et le savoir-faire correspondant aucun droit du fait du présent accord.

Les marques, marques déposées et dénominations représentant chaque partie demeurent sa propriété personnelle et ne sauraient être utilisées par chaque partie, pour quelque usage que ce soit, en dehors du cadre du présent accord.

Les résultats issus de tout programme établi en application de cet accord appartiennent :

- à Aix-Marseille Université, dans l'hypothèse où le programme est réalisé dans ses installations, à partir de son équipement/matériel et avec sa seule contribution intellectuelle et financière.
- à l'Université de Constantine 3, dans l'hypothèse où le programme est réalisé dans ses installations, à partir de son équipement/matériel et avec sa seule contribution intellectuelle et financière.

Les résultats issus directement de la collaboration entre les parties appartiennent conjointement aux deux parties, au prorata de leurs apports respectifs : apports intellectuels, financiers, en équipement / matériel.

La répartition et les conditions d'exploitation des droits seront fixées d'un commun accord entre les parties, par acte juridique séparé, en proportion de leurs apports respectifs.

Sauf cas de renonciation de l'une des parties, les brevets communs sont déposés à frais partagés, en France, en Algérie et à l'étranger, aux noms conjoints des deux parties.

La gestion et le suivi des Brevets communs, depuis la date de dépôt de la première demande de brevet jusqu'à leurs mises dans le domaine public, sont confiés au gestionnaire de la copropriété.

Article 7 : Droit applicable et règlement des litiges

Pour tout conflit naissant de l'interprétation ou de l'exécution du présent accord, les parties feront appel à la procédure de règlement à l'amiable. En cas de différend persistant, le tribunal dans le ressort duquel se trouve le siège du défendeur sera saisi.

Article 8 : Durée de l'accord

Le présent accord est rédigé en langue française, version faisant foi, et est imprimé et signé en 4 (quatre) exemplaires originaux. Il est conclu pour une durée initiale de cinq (5) ans. S'agissant des diplômes nationaux, il est limité à la durée de l'accréditation de l'établissement.

Pour la partie française, en cas de renouvellement, le présent accord sera soumis à la procédure officielle en vigueur à la date du renouvellement. Toute modification du présent accord est soumise à l'accord écrit préalable des deux parties manifesté par voie d'avenant.

Il entrera en vigueur à la date de sa signature par les deux parties. En cours d'application, le présent accord pourra être dénoncé à tout moment par l'une ou l'autre des parties en respectant un préavis d'une durée de six (6) mois et sans que la résiliation ne porte préjudice aux actions de coopération déjà engagées.

**LE PRESIDENT D'AIX-MARSEILLE
UNIVERSITE**

YVON BERLAND

Date et cachet :



**LE RECTEUR DE L'UNIVERSITE DE
CONSTANTINE 3**

HOSNI BOUKERZAZA

Date et cachet :

04 MARS 2015



الأستاذ : حسني بوشرزازة

CONVENTION CADRE DE COLLABORATION UNIVERSITAIRE

L'Université Constantine 3

Adresse : Nouvelle ville Ali Mendjli BP 72 B, (EL KHROUB)- Algérie
Représentée par son Recteur, le Professeur Hosni BOUKERZAZA

et

L'Université Saint-Joseph

Adresse : Rue de Damas, B.P 17-5208 Mar Mikhaël, Beyrouth 1104 2020 - Liban
Représentée par son Recteur, le Professeur Salim DACCACHE s.j.

Souhaitant établir des relations de coopération dans les domaines pédagogique et scientifique, sont convenues de signer la présente convention qui détermine le cadre général de leur collaboration,

Conviennent ce qui suit :

Article 1

La coopération entre les deux universités partenaires pourra notamment porter sur les domaines suivants :

- la mise en place de partenariats diplômants;
- la participation à des enseignements dispensés dans l'une ou l'autre université ;
- les co-directions et les co-tutelles de thèses ;
- l'organisation de conférences, colloques et séminaires ;
- l'organisation d'universités d'été ;
- l'échange de personnels (enseignants, chercheurs, administratifs..);
- l'échange d'étudiants (cours et stages) ;
- l'échange de documents et publications ;
- et plus généralement, toute collaboration dans tout autre domaine présentant un intérêt commun pour les deux partenaires.

Article 2

La présente convention-cadre sera complétée par des accords spécifiques (annexes pédagogiques et annexes financières) précisant les programmes et actions de coopération parmi ceux qui sont cités à l'article 1, et que les composantes des deux universités auront décidé de mettre en place d'un commun accord. Ces accords devront être conformes aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Article 3

S'il y a lieu, les partenaires pourront, d'un commun accord, solliciter dans le cadre d'accords intergouvernementaux et auprès d'organismes européens ou internationaux, l'attribution de moyens financiers en vue de la réalisation de leurs objectifs de coopération.

Article 4

À la demande de l'une ou l'autre université signataire, cette convention cadre peut être modifiée d'un commun accord par voie d'avenant.

Article 5

La responsabilité du suivi administratif des dispositions du présent accord incombe au service suivant de chaque université :

1

Vice-Rectorat aux relations internationales B.P. 17-5208 Mar Mikhaël, Beyrouth 1104 2020 – Liban Tel: +961 1 421 000 sri@usj.edu.lb Pour l'Université Saint-Joseph	Vice-Rectorat chargé des relations extérieures Nouvelle vile Ali Mendji BP 72 B, El Khroub- ALGERIE Benabbas.chaouki@gmail.com Pour l'Université de Constantine 3
--	--

Article 6

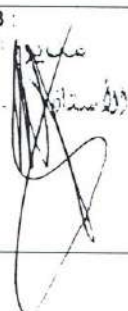



En cas de survenance de conflits ou de litiges ayant trait à la validité, l'exécution ou l'interprétation de la présente convention-cadre ou d'un accord spécifique conclu en application de cette convention, les parties s'engagent à tenter de résoudre le litige à l'amiable par voie de conciliation directe. En cas de désaccord persistant, les parties s'en remettent au tribunal compétent.

Article 7

Cet accord est rédigé en deux exemplaires originaux en français et prend effet à la date d'apposition de la dernière signature. Il est conclu pour une durée de cinq (5) ans. A l'issue de cette période, il peut être renouvelé expressément, sous réserve d'être à nouveau soumis aux instances compétentes de chacune des universités partenaires.

Chaque université partenaire peut à tout moment demander la modification ou la résiliation de cet accord, sous réserve d'informer par écrit l'autre partenaire de sa décision, moyennant un préavis de six mois.

Fait en deux exemplaires originaux, chacune des parties en détenant un.

Pour l'Université de Constantine 3 : Date :   Professeur Hosni BOUKERZAZA Président	Pour l'Université Saint-Joseph : Date : 27 FEV. 2015   Professeur Salim DACCACHE Recteur
--	---

AGREEMENT OF COOPERATION

between

UNIVERSITY OF CONSTANTINE 3 ALGERIA

represented by the Rector, Prof. Dr. Hosni Boukerzaza
Pôle universitaire Ali Mendjeli, 25000 Constantine, ALGERIA

FACULTY OF ARCHITECTURE AND TOWN PLANNING

and

TECHNISCHE UNIVERSITÄT DORTMUND GERMANY

represented by the Rector Prof. Dr. Ursula Gather,
August-Schmidt-Straße 4, 44227 Dortmund, GERMANY

FACULTY OF ARCHITECTURE AND CIVIL ENGINEERING

In furtherance of their mutual interests in the fields of education and research, the UNIVERSITY OF CONSTANTINE 3, represented by the Rector and the TECHNISCHE UNIVERSITÄT DORTMUND, represented by the Rector agree to enter into the following terms of agreement for the purpose of promoting academic and educational cooperation exchanges.

The main focus of cooperation will be especially in the field of higher education and academic staff exchange. In addition to the already existing contacts, other disciplines shall be included in the cooperation. The areas, the conditions, and the means of cooperation shall be determined through mutual agreement.

The two institutions will further their scientific and cultural cooperation within the respective legal, financial, and administrative constraints by

- a) exchange of information and publications of mutual interest,
- b) exchange of teaching and research staff,
- c) exchange of students,
- d) cooperation in research, including co-direction of thesis,
- e) organisation of common seminars, workshops, conferences, and exhibitions,
- f) cooperation in curriculum development.

A joint annual program will cover details of implementation of the cooperation; it will be jointly formulated and approved in advance.

Both institutions will nominate a member of their permanent faculty staff as the representative for the agreement on cooperation. This person will be responsible, above all, for the formulation and implementation of the program. The representatives will report annually to the Dean of the Faculty of Architecture and Town Planning, University of Constantine 3 and to the Dean of the Faculty of Architecture and Civil Engineering, Technische Universität Dortmund, on the achievements and the progress of the cooperation.

1 | 2

Both institutions will endeavour to secure financial support and other assistance necessary for the implementation of the program from national and international institutions.

Any exchange of students and staff members must be approved by the host institution in advance. The parties understand that all financial arrangements shall have to be negotiated in advance.

Tuitions and other fees, where applicable, shall be paid directly to the student's home institution. At the Technische Universität Dortmund students will be responsible for the "Semesterbeitrag", a mandatory fee including social services and a ticket for free public transport in the region.

Both parties shall assist visiting students and members of staff in all practical and academic matters, particularly with respect to accommodation and academic integration.

This agreement is valid for 3 (three) years. A termination prior to the agreed expiry date can occur if either of the parties gives notice in writing at least 6 (six) months before the end of the year.

The institutions shall discuss and determine renewal of this agreement at least 6 (six) months prior to its date of termination. The extension of the cooperation has to be declared by means of a written declaration from both institutions.

This agreement, after having received the formal approval of the responsible bodies, comes into force on the day of its signing.

Constantine,
Place, date

For University of Constantine 3

Prof. Dr.
Hosni Boukerzaza
Rector

Prof. Dr.
Djamila Rouag
Dean of Faculty of Architecture and Town Planning




Prof. Dr. Fatiha Bourbia
Bioclimatic Architecture and Environment
Laboratory ABE



Dortmund, 07. AUG. 2014
Place, date

For Technische Universität Dortmund

On behalf of the Rector (Prof. Dr. Ursula Gather)
Prof. Dr. Metin Tolan
Prorector Academic Affairs

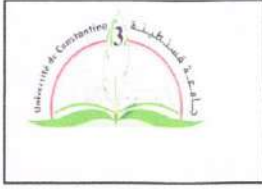


Prof. Dr.
Wolfgang Sonne
Dean of Faculty of Architecture and Civil
Engineering



J.-Prof. Dr. Fazia Ali-Toudert
Energy Efficient Building Design EEB





بسم الله الرحمن الرحيم

اتفاقية تعاون بين
جامعة سيدي محمد بن عبد الله بفاس - المملكة المغربية

و

جامعة قسنطينة - الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

إن جامعة سيدي محمد بن عبد الله بفاس بالمغرب وجامعة قسنطينة 3 اعتبارا للدور الرائد الذي تنهضان به في مجال العلم والفكر والثقافة والحضارة، ورغبة منهما في إقامة تعاون ثقافي وعلمي وثيق، يحقق الأهداف ويوحد الغايات والمقاصد المتوخاة من وراء انتشائهما، وتجسيدا للأمل الذي يراود المسؤولين عن المؤسسات في توسيع آفاق المعرفة وتوطيد عرى التعاون العلمي والثقافي، وتنشيط التبادل والتواصل في كل ما ينعكس إيجابا على حياة الجامعتين ويغني تجاربهما ويثمن الروابط التي تجمع بين المؤسسات، فقد اتفقنا على ما يلي :

المادة الأولى

تقيم جامعة سيدي محمد بن عبد الله بفاس وجامعة قسنطينة 3 علاقات تعاون في القضايا ذات الاهتمام المشترك ويتخذ مسؤولو المؤسسات جميع التدابير اللازمة لتنفيذ التعاون في نطاق هذا الاتفاق.

المادة الثانية

تتفق المؤسسات على برنامج لإثراء المجال العلمي والمعرفي والثقافي وذلك وفق الآتي :

- تبادل زيارات المسؤولين وأعضاء هيئة التدريس لإلقاء المحاضرات وتبادل الخبرات وإجراء البحوث العلمية المشتركة في مختلف التخصصات وأيضاً للاشتراك في المؤتمرات والندوات وفق الزمن الذي ترتضيه المؤسسات والتخصصات التي يرغبها كل واحد منهما.
- عقد المؤتمرات العلمية والثقافية التي تتناول قضايا مشتركة.
- العمل على نشر البحوث و طبعها حسب ما يتفق عليه الجانبان وفي ضوء ما تسمح به الأنظمة المطبقة لديهما.
- الاشتراك في تكوين الاطارات (اداريين و تقنيين) في اطار تحسين المستوى

المادة الثالثة

تحيط كل مؤسسة الأخرى علماً ببرنامج عملها وأنشطتها التي لها علاقة بالاهتمام المشترك.

المادة الرابعة

تتبادل المؤسسات الوثائق والمعلومات ذات الاهتمام المشترك في مختلف الميادين، وتتبادلان بصفة مستمرة ما يصدر عنهما من كتب ومصنفات علمية ومجلات ونشرات دورية.

المادة الخامسة

تعمل المؤسسات على إحياء التراث وتحقيقه وطبعه ونشره إثراء للحركة العلمية وإفادة من تراث الأمة الكبير.

المادة السادسة

يعمل الجانبان على تشجيع التعاون في مجال تطوير المناهج التعليمية والتخطيط التربوي والدراسات المتعلقة بالتعليم العالي، وكذا تشجيع التأليف المشترك والترجمة المشتركة للكتب والمراجع التي تصدر عنها ونشر وتوزيع هذه الكتب لدى الجانب الآخر.

المادة السابعة

تتحمل الجهة الموفدة نفقات سفر موفديها ذهاباً وإياباً، وتتحمل الجهة المستقبلة نفقات الإقامة والتنقلات التي تقتضيها طبيعة العمل حسب تقدير الجهة المستقبلة وكذا التعويضات اليومية بالنسبة للمهمات القصيرة التي لا تتجاوز أسبوعاً .

المادة الثامنة

يتفق بالمراسلات الرسمية بين الجانبين على كيفية اقتسام نفقات السفر والإقامة والتعويضات اللازمة للمهام الطويلة.

المادة التاسعة

تكون مدة هذا الاتفاق خمس سنوات قابلة للتجديد ضمنيا، ويحق لكل من المؤسستين أن تعلن عن رغبتها في إنهاء مفعوله في أي وقت أرادت بأشعار كتابي يوجه إلى المؤسسة الأخرى. وينتهي العمل بالاتفاق بعد مرور ستة أشهر من تاريخ التوصل بالإشعار.

المادة العاشرة

لا يؤثر إنهاء الاتفاق أو تعديله على الأنشطة التي هي قيد الانجاز والتي تم الاتفاق عليها قبل الإنهاء أو التعديل والتي تستمر إلى حين انتهائها.

المادة الحادية عشر

يجوز تعديل الاتفاقية خلال مدة سريانها وذلك بموافقة المؤسستين كما يجوز للمؤسستين أن تبديا رغبتهما وقبولهما للتعاون في أية مجالات تخدم الأهداف المشتركة وان لم يرد ذكرها في مواد الاتفاقية، وذلك بإتباع نفس الصيغ المعتمدة لإبرام الاتفاقية.

المادة الثانية عشر

يجري العمل بهذا الاتفاق ابتداء من تاريخ مصادقة مجلسي الجامعتين عليه.

الأستاذ الدكتور / حسني بوكرزازة

رئيس جامعة قسنطينة 3

الأستاذ الدكتور / السرغيني فارسي

رئيس جامعة سيدي محمد بن عبد الله

ACCORD CADRE DE COLLABORATION SCIENTIFIQUE INTERNATIONALE

entre

l'Università degli Studi Mediterranea di Reggio Calabria, dont le siège légal est situé à Salita Melissari – Feo di Vito – 89124 Reggio Calabria, Italie, représentée par le Recteur de l'Université Prof. Pasquale Catanoso

et

l'Université de Constantine 3 dont le siège légal est situé à Boite Postale 'B' 72 Ali Mendjeli Nouvelle Ville 25000 Constantine, Algerie, représentée par le Recteur Prof. Bouras Ahmed

ARTICLE 1 FONDEMENT DE L'ACCORD

L'Università degli Studi Mediterranea di Reggio Calabria et l'Université de Constantine 3 adoptent selon les bases du présent accord, la nécessité de développer, au niveau universitaire aussi, des relations de coopération et des échanges entre nos deux pays, l'Italie et le Algerie, qui présentent des caractéristiques institutionnelles, sociales, éthiques, religieuses, linguistiques et économiques différentes mais, sont unis par leur appartenance au conteste géographique, historique quant à leurs relations avec la Méditerranée. A partir de ce constat elles considèrent que les institutions scientifiques universitaires des deux pays peuvent développer un rôle décisif pour la formation des cultures et savoirs en mesure de favoriser des processus pertinents d'intégration et d'échange.

ARTICLE 2 CADRE DE LA CONVENTION

L'Università degli Studi Mediterranea di Reggio Calabria et l'Université de Constantine 3 conviennent de stipuler le présent rapport de collaboration pour promouvoir des activités et des projets d'intérêt commun concernant :

- L'organisation conjointe de séminaires, cours de spécialisation, écoles d'été, stages, modules didactiques et d'autres initiatives semblables ;
- La réalisation d'études et de recherches ;
- L'organisation conjointe de meeting, congrès, conférences, pour donner lieu aux échanges des connaissances et des expériences ;
- L'échange de matériel documentaires, ouvrages, revues, matériel pédagogique, expositions ;
- L'échange d'enseignants, des chercheurs, des techniciens et étudiants ;
- La demande de financement conjoint à des organismes nationaux et internationaux pour des projets de recherche d'intérêt commun.
- La participation à partenariats ayant le but de démarrer des actions de recherche dans un cadre de coopération avec des organisations et institutions publiques

ARTICLE 3 MODALITE D'EXECUTION

Les modalités, avec lesquelles mettre en exécution le présent accord et les différentes actions opérationnelles, seront remises par l'Università degli Studi Mediterranea di Reggio Calabria et l'Université de Constantine 3 aux structures qu'elles retiendront plus aptes en relation de la spécificité de ces actions.

ARTICLE 4 DURÉE

Le présent accord entrera en vigueur à partir de la date de la signature des deux parties contractantes et aura la durée de 3 (trois) ans. Il est entendu qu'il se renouvelle automatiquement pour les triennats successifs.

ARTICLE 5

Chacune partie pourra résilier cet accord à n'importe quel moment, et celui-ci ne produira aucun effet 6 (six) mois après la date de la notification et de la communication à l'autre contractant.

Dans le cas où l'une des parties instaure une procédure de résiliation, soit les professeurs, soit les étudiants encore engagés dans les activités

précédemment commencées garderont les droits prévus dans le présent accord.

ARTICLE 6

La souscription du présent accord ne comporte aucun engagement financier de la part des contractants. Les parties concordent de résoudre amicalement chaque différence qui pourrait avoir lieu de l'interprétation du présent accord.

ARTICLE 7

Le présent accord est rédigé en quatre versions originales, deux en italien et deux en français, mais les quatre versions sont équivalentes.

Reggio Calabria, 20/12/2016

Pour l' Université
de Constantine 3,
Constantine, Algérie

Pour l'Università degli Studi
Mediterranea
di Reggio Calabria, Italia

Le Vice-recteur
Prof. Benabbas Chaouki

Le Vice-recteur
Prof. Francesco Carlo Morabito

Pr: BENABBAS Chaouki
Vice-Recteur chargé des Relations Externes,
la Coopération, de l'Animation et la Communication
et des Manifestations Scientifiques

Francesco Carlo Morabito

Le Recteur
Prof. Bouras Ahmed

Le Recteur
Prof. Pasquale Catanoso

مدير الجامعة
بن عباس شواكي

Pasquale Catanoso

ACCORDO QUADRO DI COLLABORAZIONE INTERNAZIONALE

tra

l'Università degli Studi *Mediterranea* di Reggio Calabria, con sede legale in Salita Melissari – Feo di Vito – 89124 Reggio Calabria, Italia, rappresentata dal Rettore Prof. Pasquale Catanoso

e

l'Université de Constantine 3, con sede legale a Boite Postale 'B' 72 Ali Mendjeli Nouvelle Ville 25000 Constantine, Algeria, rappresentata dal Rettore Prof. Bouras Ahmed

ART. 1 FONDAMENTI DELL'ACCORDO

L'Università degli Studi *Mediterranea* di Reggio Calabria e l'Université de Constantine 3, assumono, come riferimento fondativo del presente accordo, la necessità di incrementare anche a livello universitario le relazioni di cooperazione e di scambio tra i nostri due Paesi, l'Italia e l'Algeria, che presentano caratteri istituzionali, sociali, etici, religiosi, linguistici ed economici anche molto diversi ma che sono uniti dall'appartenenza al comune contesto geografico, storico e relazionale del Mediterraneo.

A partire da tale riferimento, ritengono che le istituzioni scientifiche universitarie dei due Paesi possano svolgere un ruolo decisivo per il formarsi di culture e saperi in grado di favorire processi virtuosi di integrazione e di scambio.

ART. 2 AMBITO DELLA CONVENZIONE

L'Università degli Studi *Mediterranea* di Reggio Calabria e l'Université de Constantine 3, convengono di instaurare un rapporto di collaborazione al fine di promuovere attività e progetti di reciproco interesse riguardanti:

- l'organizzazione congiunta di seminari, percorsi di alta formazione e specializzazione, scuole estive, stages, moduli didattici e altre iniziative simili;



Università degli Studi
Mediterranea
di Reggio Calabria



جامعة قسنطينة 3
**UNIVERSITE DE
CONSTANTINE 3**

- la realizzazione di studi e ricerche;
- l'organizzazione congiunta di meeting, congressi, seminari per dare luogo a scambi di conoscenze ed esperienze;
- lo scambio di documentazione, opere, riviste, materiale pedagogico, esposizioni;
- lo scambio di docenti, ricercatori, tecnici e studenti;
- la richiesta di finanziamenti congiunti ad altri organismi nazionali ed internazionali per progetti comuni;
- La partecipazione a partenariati aventi lo scopo di avviare azioni di ricerca nell'ambito della cooperazione con organizzazioni e istituzioni pubbliche

ART. 3 **MODALITÀ ATTUATIVE**

Le modalità con cui dare attuazione al presente accordo e le conseguenti azioni operative saranno affidate dall'Università degli Studi *Mediterranea* di Reggio Calabria e dall'Université de Constantine 3 alle strutture che esse riterranno più idonee in relazione alla specificità delle azioni stesse.

ART. 4 **DURATA**

Il presente accordo entrerà in vigore dalla data della firma delle due parti contraenti e avrà durata 3 (tre) anni. Esso si intende rinnovato automaticamente per i trienni successivi.
Ogni modifica al presente accordo dovrà essere concordata per iscritto tra le parti.

ART. 5

Ciascuna delle parti potrà recedere dal presente accordo in qualsiasi momento, ed esso non produrrà più alcuno effetto dopo i 6 (sei) mesi dell'avvenuta notifica o comunicazione all'altro contraente del recesso.
Nel caso in cui una delle parti instauri una procedura di recesso, sia i professori sia gli studenti ancora impegnati nelle attività precedentemente iniziate conserveranno i diritti previsti dal presente accordo.

ART. 6

La sottoscrizione del presente accordo non comporta alcun obbligo finanziario da parte dei contraenti.

Le parti concordano di definire amichevolmente qualsiasi vertenza che possa nascere dall'interpretazione del presente accordo.

ART. 7

Il presente accordo viene redatto in quattro versioni originali, due in italiano e due in francese, i contenuti delle quali sono equivalenti.

Reggio Calabria, 20/12/2016

Per l'Università degli Studi
Mediterranea
di Reggio Calabria, Italia

Per l'Università
di Constantine 3
Algeria

Il Prorettore
Prof. Francesco Carlo Morabito

Il Prorettore
Prof. Benabbas Chaouki



.....

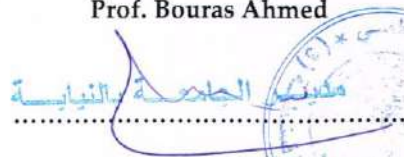



.....
Pr. BENABBAS Chaouki
Vice-recteur chargé des Relations Internationales
la Coopération, de l'Animation et la Communication
et des Manifestations Scientifiques

Il Rettore
Prof. Pasquale Catanoso

Il Rettore
Prof. Bouras Ahmed


.....


.....


Conventions nationales

Université de Constantine 3
Nouvelle ville Ali Mendjli BP
72B,
(El Khroub), Algérie,

Université de Béchar
BP 417 Route Béchar-Kenadsa,
08000, Béchar, Algérie

CONVENTION GENERALE DE COOPERATION CULTURELLE ET SCIENTIFIQUE

Entre :

Université de Béchar, établissement public d'enseignement supérieur et de recherche scientifique, créé par le décret exécutif nA 09-07 du 7 Moharram 1430 correspondant au 4 janvier 2009, sis Route de Kenadsa-Béchar, BP 417, 08000 Béchar, représentée son Recteur Monsieur **Abdellah LAOUFI**

Et

L'Université de Constantine 3, établissement public d'enseignement supérieur et de recherche, créé par le décret exécutif N° 11/402 du 3 Moharrem 1433 qui correspond au 28 Novembre 2011, sis à Nouvelle ville Ali Mendjli BP 72B, (El Khroub), Algérie, représentée par son Recteur **Professeur Hosni BOUKERZAZA**

Il est convenu ce qui suit :

Page : 1/4

Article 1 :

Avec un objectif culturel et scientifique de rapprochement et d'échanges, les établissements signataires décident de signer une convention de coopération en matière d'enseignement et de recherche dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme et de la ville et des disciplines qui concourent à leurs savoirs, ainsi qu'à la formation des professionnels et praticiens de ces domaines.

Article 2 :

Les coopérations entre les deux établissements pourront prendre les formes suivantes, sans exclusive de ce qu'un avenant annuel, communément élaboré, précisera ou ajoutera :

- ✓ échanges individuels et collectifs d'étudiants et de doctorants,
- ✓ développement de programmes pédagogiques communs,
- ✓ échanges d'enseignants, de chercheurs, d'experts et de techniciens,
- ✓ participations croisées à des jurys et développement de jurys communs,
- ✓ développement de programmes de recherche en coopération ou en partenariat, y compris des encadrements de thèse en co-tutelle,
- ✓ échanges documentaires ou techniques.
- ✓ Organisation conjointe de stages, de séminaires et de colloques.

Article 3 :

Chaque établissement à l'origine des échanges s'engage à financer les coûts des déplacements des missionnaires (enseignants, chercheurs, étudiants, personnels administratifs ou techniques), tandis que l'établissement de destination s'engage à financer leurs conditions d'accueil (hébergement, restauration...).

Article 4 :

Les actions communes envisagées, annuelles ou pluriannuelles, seront arrêtées par un avenant annuel à cette convention générale, trois mois au moins avant l'exécution des activités.

Article 5 :

Chaque année, à son terme et en fonction des actions stipulées dans les avenants, fera l'objet d'une évaluation commune, tant vis-à-vis des objectifs formulés que vis-à-vis des dépenses engagées.

Article 6 :

D'un commun accord, les deux Etablissements pourront associer à leurs actions de coopération d'autres établissements d'enseignement et de recherche, ainsi que d'autres organismes dans le cadre de programmes nationaux ou internationaux.

Article 7 :

Les responsables des deux Etablissements s'engagent à promouvoir les échanges et les coopérations qui constituent les objets principaux de cette convention et à rechercher les moyens nécessaires à sa réalisation.

Article 8 : (entrée en vigueur)

Cette convention est rédigée en langue française. Elle entre en vigueur dès la signature de la convention par les responsables des deux établissements. Le présent accord est conclu pour une période de cinq ans.

Article 9 :

Chaque Etablissement pourra résilier cette convention, avec un préavis de six (6) mois avant le début de l'année universitaire qui suit cette décision de résiliation. Durant cette période de préavis, les deux Etablissements s'organiseront pour régler au mieux des deux parties les conséquences de cette résiliation, en tenant compte des dispositions annuelles contenues dans chaque avenant.

Article 10 (contacts)

Coordonnées des personnes chargées du suivi et de la coordination :

Université de Béchar :

Nom, prénom : Mr. Tarek BENMOHAMED.

Courriel : bentarek@gmail.com

Université de Constantine :

Nom, prénom : Prof. Souad SASSI

Courriel : souad44@hotmail.com

Date : 01 ديسمبر 2013

Signature :

Date : 1 2 ديسمبر 2013

Signature :

Abdellah LAOUFI
Recteur
Université de Béchar
Algérie



مديرية بشار
التعليم

Hosni BOUKERZAZA
Recteur
Université de Constantine 3
Algérie



2 1 ديسمبر 2013
م. ب. ب. ب.
الاستاذ: حسني بوكرزازة

*Ecole Polytechnique
d'Architecture et d'Urbanisme d'Alger
Route de Beaulieu, El-Harrach, BP N°177, 16200 Alger, Algérie*

epau

*Département d'Architecture
de l'Université de Constantine 3
Nouvelle ville Ali Mendjli BP 72B, (El Khroub), Algérie*



CONVENTION GENERALE DE COOPERATION CULTURELLE ET SCIENTIFIQUE

Entre

L'Ecole Polytechnique d'Architecture et d'Urbanisme EPAU, établissement public d'enseignement supérieur et de recherche créé par ordonnance présidentielle n° 70-67 du 14 octobre 1970 et régi par le décret exécutif n° 05-500 du 29 décembre 2005 et le décret exécutif n° 08-213 du 14 juillet 2008, sis à El-Harrach, 16200 Alger, Algérie.

Représentée par son Directeur **Pr Mohamed Salah ZEROUALA**.

Et

Université de Constantine 3, établissement public d'enseignement supérieur et de recherche, représenté par le Recteur de l'université **Pr Hosni BOUKERZAZA**.

Il est convenu ce qui suit :

Article 01 →

Avec un objectif culturel et scientifique de rapprochement et d'échanges, les établissements signataires décident d'établir une convention de coopération afin de poursuivre le développement d'actions partagées en matière d'enseignement et de recherche dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme et de la ville et des disciplines qui concourent à leurs savoirs, ainsi qu'à la formation des professionnels et patriciens de ces domaines.

Article 02 →

Les coopérations entre les deux établissements pourront prendre les formes suivantes, sans exclusive de ce qu'un

1/3

avenant annuel, communément élaboré, précisera ou ajoutera :

- Echanges individuels et collectifs d'étudiants.
- Développement de programmes pédagogiques communs.
- Echanges d'enseignants de chercheurs, d'experts et de techniciens.
- Participations croisées à des jurys et développement de jurys communs.
- Développement de programmes de recherche communs en coopération ou en partenariat y compris des encadrements de thèse en co-tutelle.
- Echanges documentaires ou techniques.
- Ateliers d'échanges pédagogiques, workshop et stages de terrain.

Article 03 → Chaque établissement à l'origine des échanges s'engage à financer les coûts des déplacements des missionnaires (enseignants, chercheurs, étudiants, personnels administratifs ou techniques), tandis que l'établissement de destination s'engage à financer leurs conditions d'accueil (hébergement, restauration, transport sur place...)

Article 04 → Les actions communes envisagées, annuelles ou pluriannuelles, seront arrêtées par un avenant annuel à cette convention générale, trois mois au moins avant le début de l'année universitaire à venir.

Article 05 → Chaque année, à son terme et en fonction des actions stipulées dans les avenants, fera l'objet d'une évaluation commune, tant vis-à-vis des objectifs formulés que vis-à-vis des dépenses engagées.

Article 06 → D'un commun accord, les deux établissements pourront associer à leurs actions de coopération d'autres établissements d'enseignement et de recherche, ainsi que d'autres organismes dans le cadre de programmes nationaux ou internationaux.

Article 08 → Les directeurs des deux établissements s'engagent à promouvoir les échanges et les coopérations qui constituent les objets principaux de cette convention et à rechercher les

les objets principaux de cette convention et à rechercher les moyens nécessaires à sa réalisation.

Article 09 → cette convention est établie pour une durée de trois années (03), à compter de sa signature.



Article 10 → Les stagiaires bénéficient d'une couverture de l'assurance sociale conformément à la législation et la réglementation en vigueur.

Article 11 → Chaque établissement pourra résilier cette convention, avec un préavis de six (06) mois avant le début de l'année universitaire qui suit cette décision de résiliation.

Durant cette période de préavis, les deux établissements s'organiseront pour régler aux mieux des deux parties les conséquences de cette résiliation, en tenant compte des dispositions annuelles contenues dans chaque avenant

Fait à Alger,
Le : 12 DEC 2013

Pr Mohamed Salah ZEROUALA
Le Directeur de L'EPAU



الأستاذ. محسن زروالة

Fait à Constantine,
Le : 15 ديسمبر 2013

Pr Hosni BOUKAZA
Le Recteur de l'université de
Constantine 3



3/3

CONVENTION GENERALE DE COOPERATION CULTURELLE ET SCIENTIFIQUE

Entre :

Ecole Nationale Supérieure d'Architecture ENSA (Ex EPAU) établissement public d'enseignement supérieure et de recherche, l'école Polytechnique d'architecture et d'urbanisme créée par l'ordonnance n° 70-67 du 14 Octobre 1970 et transformée en école hors université sous la dénomination de «Ecole Nationale Supérieure d'Architecture» régie par les dispositions du décret exécutif n°05-500 du 29 Décembre 2005, sis à Route de Beaulieu, BP N°177, El-Harrach 16200 Alger /Algérie Représentée par son Directeur Professeur ZEROUALA Mohamed Salah.

Et

L'Université de Constantine 3, établissement public d'enseignement supérieur et de recherche, créé par le décret exécutif N° 11/402 du 3 Moharrem 1433 qui correspond au 28 Novembre 2011, sis à Nolle ville Ali Mendjli BP 72B, (El Khroub), Algérie, représentée par son Recteur Professeur Hosni BOUKERZAZA

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 :

Avec un objectif culturel et scientifique de rapprochement et d'échanges, les établissements signataires décident de signer une convention de coopération en matière d'enseignement et de recherche dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme et de la

ville et des disciplines qui concourent à leurs savoirs, ainsi qu'à la formation des professionnels et praticiens de ces domaines.

Article 2 :

Les coopérations entre les deux établissements pourront prendre les formes suivantes, sans exclusive de ce qu'un avenant annuel, communément élaboré, précisera ou ajoutera :

- ✓ échanges individuels et collectifs d'étudiants et de doctorants,
- ✓ développement de programmes pédagogiques communs,
- ✓ échanges d'enseignants, de chercheurs, d'experts et de techniciens,
- ✓ participations croisées à des jurys et développement de jurys communs,
- ✓ développement de programmes de recherche en coopération ou en partenariat, y compris des encadrements de thèse en co-tutelle,
- ✓ échanges documentaires ou techniques.
- ✓ Organisation conjointe de stages, de séminaires et de colloques.

Article 3 :

Chaque établissement à l'origine des échanges s'engage à financer les coûts des déplacements des missionnaires (enseignants, chercheurs, étudiants, personnels administratifs ou techniques), tandis que l'établissement de destination s'engage à financer leurs conditions d'accueil (hébergement, restauration...).

Article 4 :

Les actions communes envisagées, annuelles ou pluriannuelles, seront arrêtées par un avenant annuel à cette convention générale, trois mois au moins avant l'exécution des activités.

Article 5 :

Chaque année, à son terme et en fonction des actions stipulées dans les avenants, fera l'objet d'une évaluation commune, tant vis-à-vis des objectifs formulés que vis-à-vis des dépenses engagées.

Article 6 :

D'un commun accord, les deux Etablissements pourront associer à leurs actions de coopération d'autres établissements d'enseignement et de recherche, ainsi que d'autres organismes dans le cadre de programmes nationaux ou internationaux.

Article 7 :

Les responsables des deux Etablissements s'engagent à promouvoir les échanges et les coopérations qui constituent les objets principaux de cette convention et à rechercher les moyens nécessaires à sa réalisation.

Article 8 : (entrée en vigueur)

Cette convention est rédigée en langue française. Elle entre en vigueur dès la signature de la convention par les responsables des deux établissements. Le présent accord est conclu pour une période de cinq ans.

Article 9 :

Chaque Etablissement pourra résilier cette convention, avec un préavis de six (6) mois avant le début de l'année universitaire qui suit cette décision de résiliation. Durant cette période de préavis, les deux Etablissements s'organiseront pour régler au mieux des deux parties les conséquences de cette résiliation, en tenant compte des dispositions annuelles contenues dans chaque avenant.

Article 10 (contacts)

Coordonnées des personnes chargées du suivi et de la coordination :

EPAU :

Nom, prénom : Mr. Mohamed HOCINE.

Courriel : hocinemed@gmail.com

Université de Constantine :

Nom, prénom : Prof. Souad SASSI

Courriel : souad44@hotmail.com

Date :

Signature :

Date :

Signature :

Mohamed S.ZEROUALA

Directeur

Hosni BOUKERZAZA

Recteur

Ecole Polytechnique d'Architecture et d'Urbanisme

d'Alger / Algérie



Université de Constantine 3

Algérie





CONVENTION GÉNÉRALE DE COOPÉRATION PÉDAGOGIQUE ET SCIENTIFIQUE

ENTRE :

L'Université Amar Telidji de Laghouat, établissement public d'enseignement supérieur et de recherche, créé par le décret exécutif n° 01/270 du 01 Rajab 1422 qui correspond au 18 Septembre 2001, sise à BP 37 G M'Kam, Laghouat (03000), Algérie, représentée par son Recteur, Professeur Djamel BENBERTAL.

ET

L'Université de Constantine 3 (UC3), établissement public d'enseignement supérieur et de recherche, créé par le décret exécutif n°11/402 du 3 Moharem 1433 qui correspond au 28 novembre 2011, si à Nouvelle ville Ali Mendjeli BP 72B, Algérie, représentée par son recteur Professeur Hosni BOUKERZAZA.



Article 1

Dans l'objectif de réaliser un échange scientifique et pédagogique, les établissements signataires décident de signer une convention de coopération en matière d'enseignement et de recherche dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme et de la ville, Gestion des Techniques Urbaines, Médecine, Sciences de l'information et de la communication, Sciences Politiques, Génie des Procédés . Cette coopération concourt au développement de ces disciplines et à la formation des professionnels et des praticiens.

Article 2

Les coopérations entre les deux établissements pourront prendre les formes suivantes, sans exclusion de ce qu'un avenant annuel, communément élaboré, précisera ou ajoutera :

- Échanges individuels et collectifs d'étudiants et de doctorants ;
- Développement de programmes pédagogiques communs ;
- Échange d'enseignants, de chercheurs, d'experts et de techniciens ;
- Participations croisées à des jurys et constitution de jurys communs ;
- Développement de programmes de recherche en coopération ou en partenariat, y compris les encadrements de thèses en co-tutelle ;
- Échanges documentaires ou techniques ;
- Organisation conjointe de stages, de séminaires et de colloques.

Article 3

Le programme annuel et les accords spécifiques préciseront les activités à réaliser, le lieu de leur réalisation, les unités responsables, le nombre des participants, la durée, le programme et les moyens financiers nécessaires à leur exécution, ainsi que la forme de financement.

Article 4

Les actions communes envisagées, annuelles ou pluri-annuelles, seront arrêtées par un avenant annuel à cette convention générale, trois mois au moins avant l'exécution des activités.

Article 5

Chaque année, à son terme et en fonction des actions stipulées dans les avenants, fera l'objet d'une évaluation commune, tant vis-à-vis des objectifs formulés que vis-à-vis des dépenses engagées.

Article 6

D'un commun accord, les deux établissements pourront associer à leurs actions de coopération d'autres établissements d'enseignement et de recherche, ainsi que d'autres organismes dans le cadre de programmes nationaux ou internationaux.

Article 7

Les responsables des deux établissements s'engagent à promouvoir les échanges et les coopérations qui constituent les objets principaux de cette convention et à rechercher les moyens nécessaires à sa réalisation.

Article 8

Cette convention entre en vigueur dès la signature de la convention par les responsables des deux établissements. Le présent accord est conclu pour une période de cinq ans, systématiquement renouvelable dans le cas où, aucune des deux parties ne se prononce pour son abrogation.

Article 9

Chaque établissement pourra résilier cette convention, avec un préavis de six (6) mois avant le début de l'année universitaire qui suit cette décision de résiliation. Durant cette période de préavis, les deux établissements s'organiseront pour mieux régler au mieux des deux parties les conséquences de cette résiliation, en tenant compte des dispositions annuelles contenues dans chaque avenant.

Article 10

Pour l'exécution de cette convention et des activités programmées, les accords spécifiques désigneront des responsables de la coordination.

Article 11

Coordonnées des personnes mettant en place la coopération entre les deux établissements :

Université Amar Telidji de Laghouat :

Nom, prénom : Dr. MESRI MERAD Mokhtaria, Vice-Recteur chargé des Relations Extérieures et la Coopération.

Mail : meradmesri@yahoo.fr

Université de Constantine 3 :

Nom, prénom : Pr BENABBAS Chaouki, Vice-Recteur chargé des Relations Extérieures et la Coopération.

Mail : benabbas.chaouki@gmail.com

Date : 15 JUIN 2018

Signature

Pr. Djamel BENBERTAL

Recteur

Université Amar Telidji de Laghouat

Date :

Signature

Pr. Hosni BOUKERZAZA

Recteur

Université de Constantine 3



CONVENTION GÉNÉRALE DE COOPÉRATION PÉDAGOGIQUE ET SCIENTIFIQUE

ENTRE :

L'Université des Sciences et de la Technologie d'Oran Mohamed Boudiaf (USTOMB), établissement public d'enseignement supérieur et de recherche, créé par le décret exécutif N°75/27 du 17 Rabi'ou Al-Thani 1395 qui correspond au 29 avril 1975, sis BP 1505 El-Mnaouar 31000 Oran, Algérie, représentée par sa Rectrice Professeur Aïcha DERDOUR,

ET

L'Université de Constantine 3 (UC3), établissement public d'enseignement supérieur et de recherche, créé par le décret exécutif n°11/402 du 3 Moharem 1433 qui correspond au 28 novembre 2011, si à Nouvelle ville Ali Mendjeli BP 72B, Algérie, représentée par son recteur Professeur Hosni BOUKERZAZA.

Article 1

Dans l'objectif de réaliser un échange scientifique et pédagogique, les établissements signataires décident de signer une convention de coopération en matière d'enseignement et de recherche dans les domaines de l'architecture et de l'urbanisme. Cette coopération concourt au développement de ces disciplines et à la formation des professionnels et des praticiens.

Article 2

Les coopérations entre les deux établissements pourront prendre les formes suivantes, sans exclure de ce qu'un avenant annuel, communément élaboré, précisera ou ajoutera :

- Échanges individuels et collectifs d'étudiants et de doctorants ;
- Développement de programmes pédagogiques communs ;
- Échange d'enseignants, de chercheurs, d'experts et de techniciens ;
- Participations croisées à des jurys et constitution de jurys communs ;
- Développement de programmes de recherche en coopération ou en partenariat, y compris les encadrements de thèses en cotutelle ;
- Échanges documentaires ou techniques ;
- Organisation conjointe de stages, de séminaires et de colloques.

Article 3

Chaque établissement à l'origine des échanges s'engage à financer les coûts des déplacements des missionnaires (étudiants, enseignants, chercheurs, personnels administratifs ou techniques), tandis que l'établissement de destination s'engage à financer leurs conditions d'accueil (hébergement, restauration, etc.).

Article 4

Les actions communes envisagées, annuelles ou pluri-annuelles, seront arrêtées par un avenant annuel à cette convention générale, trois mois au moins avant l'exécution des activités.

Article 5

Chaque année, à son terme et en fonction des actions stipulées dans les avenants, fera l'objet d'une évaluation commune, tant vis-à-vis des objectifs formulés que vis-à-vis des dépenses engagées.

Article 6

D'un commun accord, les deux établissements pourront associer à leurs actions de coopération d'autres établissements d'enseignement et de recherche, ainsi que d'autres organismes dans le cadre de programmes nationaux ou internationaux.

Article 7

Les responsables des deux établissements s'engagent à promouvoir les échanges et les coopérations qui constituent les objets principaux de cette convention et à rechercher les moyens nécessaires à sa réalisation.

Article 8 (entrée en vigueur)

Cette convention entre en vigueur dès la signature de la convention par les responsables des deux établissements. Le présent accord est conclu pour une période de cinq ans.

Article 9

Chaque établissement pourra résilier cette convention, avec un préavis de six (6) mois avant le début de l'année universitaire qui suit cette décision de résiliation. Durant cette période de préavis, les deux établissements s'organiseront pour mieux régler au mieux des deux parties les conséquences de cette résiliation, en tenant compte des dispositions annuelles contenues dans chaque avenant.

Article 10 (contacts)

Coordonnées des personnes chargées du suivi et de la coordination :

Université des Sciences et de la Technologie d'Oran Mohamed Boudiaf (USTO-MB) :

Nom, prénom : Professeur Hachichi Abdelkader, doyen de la Faculté d'Architecture et de Génie civil

Mail : hachichi_geotech@yahoo.fr

Université de Constantine 3 :

Nom, prénom : Professeur Rouag Saffidine Djemila, doyenne de la Faculté d'Architecture et d'Urbanisme.

Mail : saffidine.2012@gmail.com

Date :

20/04/2015

Signature

أستاذة : زوراب
مديرة جامعة العلوم والتكنولوجيا بهران
بجانب



Pr. Aïcha DERDOUR

Rectrice

Université des Sciences et de la Technologie
Oran Mohamed Boudiaf, Algérie

Date :

8/2/2015

Signature

Pr. Hosni BOUKERZAZA

Recteur

Université de Constantine 3, Algérie





CONVENTION GÉNÉRALE DE COOPÉRATION PÉDAGOGIQUE ET SCIENTIFIQUE

ENTRE :

L'Université Aboubekr Belkaïd de Tlemcen, établissement public d'enseignement supérieur et de recherche, créé par décret N° 89-138 du 01 Août 1989 modifié et complété par le décret exécutif N° 95-205 du 05 Août 1995, puis modifié par le décret exécutif N° 98-391 du 02 décembre 1998, représentée par son recteur **Professeur Noureddine GHOUALI**.

ET

L'Université de Constantine 3 (UC3), établissement public d'enseignement supérieur et de recherche, créé par le décret exécutif n° 11/402 du 3 Moharem 1433 qui correspond au 28 novembre 2011, si à Nouvelle ville Ali Mendjeli BP 72B, Algérie, représentée par son recteur **Professeur Hosni BOUKERZAZA**.

Article 1

Dans l'objectif de réaliser un échange scientifique et pédagogique, les établissements signataires décident de signer une convention de coopération en matière d'enseignement et de recherche dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme et de la ville. Cette coopération concourt au développement de ces disciplines et à la formation des professionnels et des praticiens.

Article 2

Les coopérations entre les deux établissements pourront prendre les formes suivantes, sans exclure de ce qu'un avenant annuel, communément élaboré, précisera ou ajoutera :

- Échanges individuels et collectifs d'étudiants et de doctorants ;
- Développement de programmes pédagogiques communs ;
- Échange d'enseignants, de chercheurs, d'experts et de techniciens ;
- Participations croisées à des jurys et constitution de jurys communs ;
- Développement de programmes de recherche en coopération ou en partenariat, y compris les encadrements de thèses en co-tutelle ;
- Échanges documentaires ou techniques ;
- Organisation conjointe de stages, de séminaires et de colloques.

Article 3

Chaque établissement à l'origine des échanges s'engage à financer les coûts des déplacements des missionnaires (enseignants, chercheurs, personnels administratifs ou techniques), tandis que l'établissement de destination s'engage à financer leurs conditions d'accueil (hébergement, restauration, etc.).

Article 4

Les actions communes envisagées, annuelles ou pluri-annuelles, seront arrêtées par un avenant annuel à cette convention générale, trois mois au moins avant l'exécution des activités.

Article 5

Chaque année, à son terme et en fonction des actions stipulées dans les avenants, fera l'objet d'une évaluation commune, tant vis-à-vis des objectifs formulés que vis-à-vis des dépenses engagées.

Article 6

D'un commun accord, les deux établissements pourront associer à leurs actions de coopération d'autres établissements d'enseignement et de recherche, ainsi que d'autres organismes dans le cadre de programmes nationaux ou internationaux.

Article 7

Les responsables des deux établissements s'engagent à promouvoir les échanges et les coopérations qui constituent les objets principaux de cette convention et à rechercher les moyens nécessaires à sa réalisation.

Article 8 (entrée en vigueur)

Cette convention entre en vigueur dès la signature de la convention par les responsables des deux établissements. Le présent accord est conclu pour une période de cinq ans.

Article 9

Chaque établissement pourra résilier cette convention, avec un préavis de six (6) mois avant le début de l'année universitaire qui suit cette décision de résiliation. Durant cette période de préavis, les deux établissements s'organiseront pour mieux régler au mieux des deux parties les conséquences de cette résiliation, en tenant compte des dispositions annuelles contenues dans chaque avenant.

Article 10 (contacts)

Coordonnées des personnes chargées du suivi et de la coordination :

Université de Tlemcen

Nom, prénom : Professeur Chikh Mohammed Amine, Doyen de la Faculté de Technologie

Mail : doyen.faculte.technologie@gmail.com

Université de Constantine 3 :

Nom, prénom : Professeur Rouag Saffidine Djemila, doyenne de la Faculté d'Architecture et d'Urbanisme.

Mail : saffidine.2012@gmail.com

20 MAI 2015

Date :

Date :

Signature

Signature

Pr. Nouredine GHOUALI

Pr. Hosni BOUKERZAZA

Recteur

Recteur

Université Aboubekr Belkaïd de Tlemcen

Université Constantine 3, Algérie



Conventions Université Constantine 3 Administrations

CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT

Entre

**LA DIRECTION DU LOGEMENT ET DES EQUIPEMENTS PUBLICS DE
LA WILAYA DE CONSTANTINE (DLEP)**

Et

L'UNIVERSITE DE CONSTANTINE 3 (UC3)

Du 04 / 02 / 2014

Entre les soussignés :

La direction du Logement et des Equipements Publics de la Wilaya de Constantine, sise 07, rue Raymonde Peschard, Coudiat, Constantine, représentée par son directeur, Monsieur ; BÉTTAYEB Lalmi, ayant tous pouvoirs à l'effet de la présente convention;

Ci- après désignée par l'expression « D.L.E.P Constantine»

D'une part,

Et

L'Université de Constantine 3, sise BP 72B, Ali MENDJELI, Constantine, représentée par son Recteur, Monsieur BOUKERZAZA Hosni, ayant tous pouvoirs à l'effet de la présente convention;
Ci- après désignée par l'expression « U.C.3»

D'autre part,

Ci-après désignés conjointement « parties »

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de fixer les conditions et modalités de partenariat entre La Direction du Logement et des Equipements Publics de la Wilaya de Constantine « D.L.E.P » et l'Université de Constantine 3

ARTICLE 2 : LES OBJECTIFS

Selon les disponibilités de chaque partie, les axes du partenariat peuvent s'inscrire notamment dans les activités suivantes:

- Faciliter et intensifier les échanges entre les deux parties ;
- Conjuguer les potentialités matérielles et humaines respectives, dans les domaines de la formation, la recherche, et le perfectionnement ;
- Faciliter l'échange de documentations et d'informations.

Ce partenariat est ouvert à toute autre action de valorisation, de diffusion et de promotion, dans les limites des compétences de l'Université de Constantine 3 et de la D.L.E.P Constantine.

ARTICLE 3 : ENGAGEMENTS DES PARTIES

L'Université de Constantine 3 s'engage à:

- Collaborer à des études nécessitant une approche de type universitaire
- Participer à des études conjointes de projets dans le cadre de partenariat
- Autoriser l'accès au fond documentaire de l'université de Constantine 3, aux cadres de la D.L.E.P Constantine
- Inviter la D.L.E.P Constantine à prendre part aux journées d'informations et manifestations scientifiques que l'Université de Constantine 3 organise
- Les spécialistes en matière de conduite, gestion et management et contrôle de projets appartenant à la D.L.E.P peuvent être associés à l'ensemble des enseignements relatifs à la spécialité, selon la législation en vigueur ;

La D.L.E.P Constantine s'engage à :

- Donner son point de vue dans l'élaboration et la mise à jour des programmes d'enseignement ;
- Participer aux jurys de soutenance ;
- Participer à l'animation de conférences et séminaires à l'attention des étudiants ;
- Faciliter autant que possible l'accueil des stagiaires soit dans le cadre des mémoires de fin d'études soit dans le cadre de projets tuteurs ;
- Permettre aux enseignants et chercheurs de l'Université de Constantine 3 la consultation de toute documentation scientifique disponible en rapport avec l'objet de la convention,

ARTICLE 4 : DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour une durée de trois années fermes à compter de la date d'entrée en vigueur.

A l'issue de cette période contractuelle, les deux parties se réuniront pour en évaluer la présente convention et convenir éventuellement de conclure un nouvel accord de partenariat pour une nouvelle durée.

ARTICLE 5: ENTREE EN VIGUEUR

La présente convention établie en trois exemplaires en français entrera en vigueur et produira tous ses effets, à compter de la date de sa signature par les deux parties.

Constantine le :

Pour la D.L.E.P Constantine

Directeur
BETTAYEB Lalmi



مدير المكنن و التجهيزات العمومية
مؤسسة قسنطينة

العلمي بالطيب

Pour l'Université de Constantine 3

Recteur de l'université
BOUKERZAZA Hosni



مدير الجامعة
الأستاذ: حسني بوقرزازة



CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT

Entre

**LA DIRECTION DE L'URBANISME DE L'ARCHITECTURE ET DE LA
CONSTRUCTION DE CONSTANTINE (DUAC)**

Et

L'UNIVERSITE DE CONSTANTINE 3(UC3)

du 06 / 01 / 2014



Entre les soussignées :

La direction de l'urbanisme et de la construction de Constantine, sise 07, rue Raymonde PESCHARD, Coudiat, Constantine, représentée par son directeur, Monsieur ; KADI Djamel, ayant tous pouvoirs à l'effet de la présente convention;

Ci- après désignée par l'expression « D.U.C Constantine»

D'une part,

Et

L'Université de Constantine 3, sise BP 72B, Ali MENDJELI, Constantine, représentée par son Recteur, Pr BOUKERZAZA Hosni, ayant tous pouvoirs à l'effet de la présente convention;

Ci- après désignée par l'expression « U.C.3»

D'autre part,

Ci-après désignés conjointement « parties »

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :



ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de fixer les conditions et modalités de partenariat entre la direction de l'urbanisme et de la construction de Constantine « D.U.C » et l'Université de Constantine 3.

ARTICLE 2 : LES OBJECTIFS

Selon les disponibilités de chaque partie, les axes du partenariat peuvent s'inscrire notamment dans les activités suivantes:

- Faciliter et intensifier les échanges entre les deux parties ;
- Favoriser la collaboration dans le cadre du projet de « CONSTANTINE, capitale de la culture arabe -2015 » ; dans les axes suivants :
 - ✓ Etude et aménagement d'espaces (places, placettes) et aménagement pour piétons (Wilaya de Constantine)
 - ✓ Etude et plantation au centre-ville et espaces verts (y compris les forêts périurbaines) (Wilaya de Constantine)
 - ✓ Etude et réhabilitation du centre urbain de Constantine (aménagement de l'espace piéton, escaliers) et acquisition d'équipements (escaliers mécaniques pour piétons)
 - ✓ Etude et réhabilitation du parc immobilier (434 bâtiments à travers les accès et axes protocolaires de la ville de Constantine)
 - ✓ Etude du plan stratégique pour la revitalisation et la mobilité durable du centre-ville de Constantine
 - Conjuguer les potentialités matérielles et humaines respectives, dans les domaines de la formation, la recherche, et le perfectionnement ;
 - Faciliter l'échange de documentations et d'informations.

Ce partenariat est ouvert à toute autre action de valorisation, de diffusion et de promotion, dans les limites des compétences de l'Université de Constantine 3 et de la D.U.C Constantine.

ARTICLE 3 : ENGAGEMENTS DES PARTIES

L'Université de Constantine 3 s'engage à:

- Collaborer à des études nécessitant une approche de type universitaire
- Participer à des études conjointes de projets dans le cadre de partenariat
- Autoriser l'accès au fond documentaire de l'université de Constantine 3, aux cadres de la D.U.C Constantine
- Inviter la D.U.C Constantine à prendre part aux journées d'informations et manifestations scientifiques que l'Université de Constantine 3 organise
- Les spécialistes en matière de conduite, gestion et management et contrôle de

projets appartenant à la D.U.C peuvent être associés à l'ensemble des enseignements relatifs à la spécialité, selon la législation en vigueur ;

La D.U.C Constantine s'engage à :

- Donner son point de vue dans l'élaboration et la mise à jour des programmes d'enseignement ;
- Participer aux jurys de soutenance ;
- Participer à l'animation de conférences et séminaires à l'attention des étudiants ;
- Faciliter autant que possible l'accueil des stagiaires soit dans le cadre des mémoires de fin d'études soit dans le cadre de projets tuteurés ;
- Permettre aux enseignants et chercheurs de l'Université de Constantine 3 la consultation de toute documentation scientifique disponible en rapport avec l'objet de la convention,

ARTICLE 4: DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour une durée de trois années fermes à compter de la date d'entrée en vigueur.

A l'issue de cette période contractuelle, les deux parties se réuniront pour en évaluer la présente convention et convenir éventuellement de conclure un nouvel accord de partenariat pour une nouvelle durée.

ARTICLE 5: ENTREE EN VIGUEUR

La présente convention établie en deux exemplaires en français entrera en vigueur et produira tous ses effets, à compter de la date de sa signature par les deux parties.

Constantine le :

Pour la D.U.C Constantine

Pour l'Université de Constantine 3

Directeur
KADI Djamel

Recteur de l'université
BOUKERZAZA Hosni



الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

ولاية قسنطينة
Wilaya de Constantine

وزارة التعليم العالي والبحث العلمي
Ministère de l'enseignement supérieur
et de la recherche scientifique

**CONVENTION CADRE
DE PARTENARIAT**

« CONSTANTINE CAPITALE DE LA CULTURE ARABE »

ENTRE

LA WILAYA DE CONSTANTINE

Et

L'UNIVERSITE CONSTANTINE 3

Entre les soussignés :

L'Université Constantine 3, par abréviation « UC 3 », sise Nouvelle ville « Ali Mendjli », Constantine, représentée par Monsieur Madani BOUKERZAZA, agissant en qualité de Recteur de l'Université, ayant tous pouvoirs à l'effet de la présente convention;

Ci- après désignée par l'expression « UC 3 »

D'une part,

Et

La wilaya de Constantine, sise à Daksi Abdessalem Constantine, représentée par Monsieur Noureddine BEDOUI, agissant en qualité de Wali de la wilaya de Constantine, ayant tous les pouvoirs à l'effet de la présente convention;

D'autre part,

Ci-après désignés conjointement « parties »

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Sommaire

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

ARTICLE 2 : LES OBJECTIFS

**ARTICLE 3: PROGRAMME DES REALISATIONS ET DES ACTIVITES DE
« CONSTANTINE CAPITALE DE LA CULTURE ARABE 2015 »**

ARTICLE 4: PROGRAMME D’ACTION

ARTICLE 5: CONFIDENTIALITE

ARTICLE 6: DUREE DE LA CONVENTION

ARTICLE 7: MODIFICATION

ARTICLE 8: ENTREE EN VIGUEUR

ARTICLE 3 : PROGRAMME DES REALISATIONS ET DES ACTIVITES DE « CONSTANTINE CAPITALE DE LA CULTURE ARABE 2015 »

Cette convention Université-Wilaya est initiée aussi pour impliquer et renforcer la participation de l'université Constantine3 (UC3) dans le programme d'animation de suivi et de réalisation des activités scientifiques et culturelles, entrant dans le cadre de la manifestation « Constantine, Capitale de la culture arabe » programmée pour l'année 2015.

ARTICLE 4 : PROGRAMME D'ACTION

Les actions à entreprendre feront l'objet d'accords ou de projets définis conjointement par les deux parties. Au début de chaque année universitaire, un plan d'actions prioritaires sera défini. L'accord programme comportera l'objectif à réaliser, les actions à entreprendre, les moyens humains, matériels et financiers à mobiliser ainsi que les échéances de réalisation. Les deux parties mettront les moyens matériels et humains dont elles disposent pour la réalisation de ces échanges.

ARTICLE 5 : CONFIDENTIALITE

Les deux parties s'engagent à respecter le contrat moral et la confidentialité pour tout ce qui concerne les informations orales et/ou écrites, échangées lors de l'exécution de la présente convention. Pour ce faire, les parties s'engagent réciproquement à adopter toutes les mesures de prévention afin d'empêcher la diffusion, la manipulation et/ou l'utilisation des dites informations. Les propos de confidentialité devront être appliqués pendant toute la période de validité de cette convention, et même après son expiration.

Toute publication ou communication relative à de travaux de recherche menés conjointement, est conditionnée par l'accord des deux parties. Elle doit porter la mention « Convention cadre de partenariat « Wilaya de Constantine -Université Constantine 3 »

ARTICLE 6 : DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est établie en 3 exemplaires. Elle est conclue pour une durée de cinq (05) années et entre en vigueur à compter de la date de sa signature. Elle ne peut être renouvelée par tacite reconduction et doit faire l'objet d'une nouvelle concertation.

ARTICLE 7: MODIFICATION

Toute modification acceptée par les deux parties, fera l'objet d'un avenant, conclu dans les mêmes conditions que la présente, et sera considérée comme partie intégrante de la dite convention.

Toutes les actions déterminées pour une année universitaire en cours seront menées à leur terme

pour ne pas pénaliser les étudiants.

ARTICLE 8: ENTREE EN VIGUEUR

La présente convention entrera en vigueur à compter de la date de sa signature par les deux parties.

Pour la Wilaya de Constantine

Le Wali de la wilaya

Monsieur Noureddine Bedoui





Pour l'Université Constantine 3

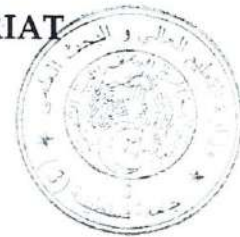
Le Recteur de l'université

Monsieur le Pr. Madani Boukerzaza






CONVENTION-CADRE DE PARTENARIAT



ENTRE

L'Université de Constantine 3 (UC3), établissement public d'enseignement supérieur et de recherche, créé par le décret exécutif n°11/402 du 3 Moharem 1433 qui correspond au 28 novembre 2011, si à Nouvelle ville Ali Mendjeli BP 72B, Algérie, représentée par son recteur, le Professeur **Ahmed BOURAS**.

D'une part

ET

Le Conseil Local de l'Ordre des Architectes (CLOA de Constantine) représenté par sa présidente Madame **Lamia DJERADI**.

D'autre part

Conjointement désignées par les partenaires

Page | 1

L'UNIVERSITÉ CONSTANTINE 3

Et LE CLOA de Constantine

Dans un désir mutuel d'établir et d'approfondir leurs relations en vue de contribuer au développement de l'enseignement de l'architecture.

Concluent en conformité avec les lois et règlements en vigueur le présent Accord de coopération

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de fixer les conditions de partenariat entre l'Université Constantine 3 et le Conseil Local de l'Ordre des Architectes de Constantine (CLOA).



Article 2 : Les objectifs

Dans le cadre de leur collaboration, les partenaires pourront mettre en œuvre les activités suivantes :

- Information sur la profession de l'architecte.
- Contribution à la formation d'architectes, par le recrutement d'associés parmi les architectes agréés du CLOA de Constantine, selon le besoin exprimé par le département d'architecture (au moins deux) ;
- Participation et coordination des activités liées à la formation et à la profession d'architectes (stages, journées d'étude, etc.) ;
- Échanges de fonds documentaires et d'informations, et constitution des équipes de recherche dans des domaines d'intérêt commun.

Ce partenariat est ouvert à toute autre action de valorisation, de diffusion et de promotion dans les limites des compétences de l'Université 3 et du CLOA.

Article 3 : Engagement des parties

L'Université Constantine 3 s'engage à :

- Participer à des études conjointes de projets dans le cadre de partenariat au sein des laboratoires ;
- Autoriser l'accès au fonds documentaire de l'université de Constantine 3 aux architectes agréés ;
- Inviter le CLOA de Constantine à prendre part aux journées d'études et d'information ainsi que les événements scientifiques qu'organise l'Université Constantine 3 ;

Page | 2

- Les architectes agréés peuvent contribuer à partager leur expérience professionnelle dans l'enseignement " de certaines disciplines « spécialisées »

Le CLOA s'engage à :

- Participer périodiquement, avec les encadreurs, dans l'évolution des projets de fin d'étude.
- Participer aux jurys de soutenance en tant qu'observateurs externes;
- Participer à l'animation de conférences et séminaires à l'attention des étudiants ;
- Accueillir les étudiants dans le cadre des stages de formation ;
- Organiser, en collaboration de l'Université Constantine 3, des portes ouvertes dès les premiers mois de l'année académique.



Article 4 : Validité et durée de la convention

Cet accord est rédigé en trois exemplaires, chaque version faisant officiellement foi. Il entre en vigueur dès la signature de la convention par les responsables des deux parties. Il est conclu pour une durée de trois ans, et prend effet à la date d'apposition de la dernière signature.

Chaque partenaire peut à tout moment demander la modification de cette convention, sous réserve d'informer par écrit l'autre partenaire de sa décision, avec un préavis de six (6) mois. En cas de violation, de l'un des deux, des obligations contractuelles ou incapacité d'accomplir les missions, une résiliation à l'amiable peut être prononcée, et chaque partenaire s'engage à poursuivre les activités en cours jusqu'à la fin de l'année académique.

Article 5 : Évaluation annuelle

Chaque année, à son terme et en fonction des actions réalisées, fera l'objet d'une évaluation commune, tant vis-à-vis des objectifs formulés que vis-à-vis des dépenses engagées.

Date :
Signature

Ahmed BOURAS
Université de Constantine 3

Date :
Signature

Lamia DJERADI
Présidente du Conseil des architectes

Page 3

V. Curriculum Vitae succinct de l'équipe pédagogique mobilisée pour la spécialité

(Interne et externe / selon modèle ci-joint)

**Curriculum Vitae succinct
Responsable de Formation Licence**

NOM : BACHA épouse NESROUCHE

PRENOM : HINDA

DATE ET LIEU DE NAISSANCE : 01 AOUT 1972 A BISKRA.

**ADRESSE : Résidence Cirta, Cité des 66 logts promotionnels bt 03 n° 25 zouaghi
– Constantine-**

N° TEL : 06 64 49 33 10

FORMATIONS

- **BAC mathématiques : 1992**
- **BAC scientifique : 1993**
- **Licence anglais : jusqu'à la deuxième année (université de BATNA)**
- **Diplôme d'architecte : Septembre 2003 (Université de Constantine)**
- **Diplôme de magistère en urbanisme option : faits urbains : octobre 2007 (université de Constantine)**
- **Intitulé de mémoire : Approche écologique : une ville saine pour un développement durable. (cas de la ville de Constantine)**

EXPERIENCE

- **Stage en qualité d'architecte concepteur dans un bureau d'études privé. (2003-2005)**
- **Architecte de suivi à la SAU. (juin 2005- décembre 2006)**
- **Enseignante à l'institut d'architecture et d'urbanisme de Constantine en qualité de maître assistant pour le module d'atelier -2^{ème} année LMD COP- (décembre 2007- juin 2011), module atelier 3^{ème} année classique (2011-2012)**
- **Atelier 3^{ème} année LMD architecture, module de psychologie de l'espace (l'année en cours)**
- **Enseignante vacataire au département d'architecture de Batna pour le module d'atelier 1^{ère} année (2009-2010), (2010-2011), et 2^{ème} année (2011-2012) système classique.**

Curriculum Vitae succinct
Responsable des Unités Fondamentales 1 et 2

Nom : FOURA

Prénom : Mohamed

Date de naissance : le 04 septembre 1951

Lieu de naissance : Constantine

Adresse professionnelle :

Département d'architecture

Faculté des sciences de la terre et de l'aménagement du territoire

Université Constantine 3.

Adresse personnelle :

Lotissement Babejedid, N° 98

Aïn El Bey, Constantine

Tel. 0552189379

Adresse mail : rfoura2002@yahoo.fr

Date de recrutement à l'université Mentouri de Constantine : le 11 :11 :1984

Grade : Professeur de l'enseignement supérieur à partir de : 24 décembre 2009

Etudes supérieures :

Diplôme d'architecte d'état : Juin 1980, Université de Constantine.

Master of sciences in architecture: Juin 1984, Bath University, Grande Bretagne.

*Titre du master: « **Change in attitudes to city centre redevelopment from 1945 to 1984** ».*

Equivalence avec « Magister en architecture » du 20/07/1985, N° 1053/132/S/DMMP/CNE/SP.

Doctorat d'état en architecture : octobre 2000, Université Mentouri de Constantine.

*Titre de la thèse : « **Evolutions et transformations dans la transmission des savoirs architecturaux et de la pratique en architecture depuis la Renaissance** ».* Mention très honorable.

Curriculum Vitae succinct
Responsable des Unités Méthodologies 1 et 2

**REFERENCES
PERSONNELLES**

Nom et prenom : BENSAKHRIA Karima

Date et lieu de naissance : 19/06/1971 à Constantine, Algérie

Adresse personnelle : B.P. 05 Belouizdad ; 25000 Constantine
Algérie

**REFERENCES
PROFESSIONNELLES**

Grade professionnel :

Enseignant-chercheur -Maître-Assistante- classe A ;
facultéarchitecture et urbanisme,Université Constantine 3, Algerie ;

E-mail : archikarima@gmail.com

TEL : (+213)5 56 58 15 36 (Algérie)
07 53 92 85 18 (France)

Adresse	professionnelle ;	Université
Constantine3;Facultéarchitecture et urbanisme		Université
Constantine 3, nouvelle ville alimendjeli,Algerie ;		

Modules enseignés :Atelier projet urbain, atelier instruments urbanisme, atelier architecture, module G.D.P Géométrie Descriptive&Perspective, master renouvellement urbain, encadrement mémoires de fin de cycle

Laboratoire attachée : Laboratoire "Ville & Patrimoine"
Facultéarchitecture et urbanismeUniversité Constantine 3,

**DIPLOMES
UNIVERSITAIRES**

Diplômes Universitaires :

-1 **Ingénieur d'état en Architecture** promotion 1995, Institut d'Architecture et d'Urbanisme de Constantine

-2 **Magister, option urbanisme,**

Institut d'Architecture et d'Urbanisme de Constantine, 2003,
Thème de recherche : appropriation de l'espace et le phénomène des villas-immeubles à travers les lotissements de la ville de Constantine.

Participations à différents colloques :

- « l'aménagement et la présentation iconographique d'un fragment urbain au niveau de la ville nouvelle de Ali Mendjeli de Ain El Bey, Constantine. » séminaire « une ville nouvelle pourquoi, Année 2001 » du laboratoire d'aménagement du territoire de Constantine,
- « usages et appropriation de l'espace entre pratiques et régulations » du laboratoire architecture et urbanisme de l'université Badji Mokhtar, Annaba avril 2004.
- « Détournement de l'espace et mutations socio-spatiales et culturelles, cas des lotissements de la ville de Constantine » colloque - Colloque international: Fabrique de la ville et mutations des formes d'urbanité - Université d'Oran, 12-2005
- « L'effet des dépassements réglementaires sur l'environnement urbain, cas des lotissements de la ville de Constantine », séminaire national « la ville algérienne et les enjeux de l'avenir », Constantine, avril 2006
- « Polémique du projet tramway de la ville de Constantine » séminaire International sur la gestion des villes ; msila Novembre 2006
- « Un projet urbain pour une ville durable, cas de Constantine » séminaire international des géosciences et développement durable, Tebessa, 2006
- « impact de la pollution des zones industrielles », Ain shams university international conference on environmental engineering, Égypte, avril 10-12-2007
- « Constantine en quête de sa qualité environnementale, discours de réduction de la pollution atmosphérique, » XXème Colloque de l'Association Internationale de Climatologie AIC « Climat, tourisme, environnement », Carthage, Tunisie, 3-8 septembre 2007, http://www.climato.be/aic/colloques/actes/carthage2007_actes.pdf (p105-110)
- « Des perspectives de durabilité pour une ville déjà saturée, cas de la ville de Constantine » colloque international du Département de Géographie de la Faculté des Lettres des Arts et des Humanités – Université La Manouba – Tunisie: dynamiques, études et environnement, Manouba, Tunisie, 06-08 mars 2008
- « la ville comme lieu d'émergence de nouvelles formes d'urbanité. cas des quartiers résidentiels de la ville de Constantine » colloque international « penser la ville – approches comparatives » centre universitaire de Khenchela octobre 2009 http://halshs.archives-ouvertes.fr/docs/00/38/19/93/PDF/Microsoft_Word_-_La_ville_comme_lieu_d_emergence_de_nouvelles_formes_d_urbanite.pdf
- Participation à l'atelier méthodologique CODESRIA « Terrains et théories de l'enquête qualitative » Octobre 2010 CRASC, Oran, Algérie

Publications

- 1- « vers un transport urbain durable (cas du tramway de la ville de Constantine) », Juin (2011)pp. 63-70, ISSN-1111-5041
in revue : SCIENCES & TECHNOLOGIE -D- de l'université Mentouri ,
Constantine, Algerie,
N°33<http://revue.umc.edu.dz/index.php/component/attachments/download/491>
6. -2- « New socio-spatial reconfigurations in the city of Constantine, the case of residential areas »
7. In : AIJRHASS 14-586; 2014,
ISSN (Print): 2328-3734, ISSN (Online): 2328-3696
8. <http://iasir.net/AIJRHASSpapers/AIJRHASS14-586.pdf>
- 3- Emergence du phénomène des villas-immeubles dans des quartiers résidentiels : Cas de la ville de Constantine
In : ijisr, ISSN: 2351-8014
Volume 10, Issue 2, October 2014, Pages 446–449
<http://www.ijisr.issr-journals.org/authid.php?id=2464>

Curriculum Vitae succinct Responsable des Unités Transversales 1 et 2

SOTEHI OUALID

13 Rue Zighoud Youcef Didouche Mourad 25210 Constantine, Algérie.

Tel: 06.61.42.75.61

Email: sotehioualid@gmail.com

Né le 15 Novembre 1981 à Constantine.

Situation familiale: Célibataire.

Nationalité : Algérienne.

FORMATIONS ET DIPLOMES

Octobre 1999 à juin 2004: Ingénieur d'état en Génie Climatique, Option : Génie Climatique. Délivrée par le Département Génie climatique. Faculté des Ingénieurs Université Mentouri.

Thème du projet de fin d'études : Etude des machines frigorifiques à absorption alimentés en rejet industriel.

Octobre 2005 à janvier 2007 : Magister en « Génie climatique » option « Thermique du Bâtiment et Réfrigération ».

Mémoire de magister intitulé « Etude et Analyse de l'impact de la différence de température absorbeur vitre sur les performances et le fonctionnement d'un capteur solaire »
Inscrit en doctorat « modes de conversion de l'énergie solaire (photo thermique photovoltaïque) et leurs utilisations dans le bâtiment.

EXPERIENCE PROFESSIONNELLE

2008-2009 Enseignant e, chargé de cours des modules « physique » et « physique du bâtiment » 1ère année architecture, département architecture, Université de Constantine.

2009-2010 Enseignant, chargé de cours des modules « physique » et « physique du bâtiment » 1ère année architecture, département architecture, Université de Constantine.

2010-2011 Enseignant, chargé de cours des modules « physique » et « physique du bâtiment » et « hydraulique urbaine » 1ère année architecture, département architecture, Université de Constantine.

Actuellement : Enseignant, chargé de cours des modules « physique » et « physique du bâtiment » et « équipement » 1ère année COP, département architecture, Université de Constantine 3.

SOTEHI OUALID

13 Rue Zighoud Youcef Didouche Mourad 25210 Constantine, Algérie.

Tel: 06.61.42.75.61

Email: sotehioualid@gmail.com

Né le 15 Novembre 1981 à Constantine.

Situation familiale: Célibataire.

Nationalité : Algérienne.

COMMUNICATIONS ET ARTICLES

Communications :

1. O. Sotehi, A. Chaker « Effet des paramètres internes sur le fonctionnement d'un distillateur solaire ». Conférence internationale sur les énergies, Matériaux et Environnement. 22 et 23 Novembre 2009 Centre Universitaire Khemis Miliana.

2. Chaker A, O. Sotehi "Effect of external parameters on the working of solar still". International conference on renewable energy, 5-7 avril 2010, Syria.

3. Chaker A, O. Sotehi « **Optimisation théorique du fonctionnement d'un distillateur solaire à film capillaire** ». Premier séminaire international sur les énergies nouvelles et renouvelables, unité de recherches appliquée sur les énergies renouvelables, 12-15 octobre 2010, Ghardaïa.
4. O. Sotehi, A. Chaker « **Distillateur Solaire Sphérique à Balayage Passif Et Actif Performance Et Production Mensuelle** ». 10^{ème} séminaire international sur la physique énergétique. 03 et 04 Novembre 2010 béchar.
5. O. Sotehi, A. Chaker « **Effet de la profondeur de l'eau sur la production mensuelle et la performance d'un distillateur sphérique à balayage** Séminaire International sur le Génie Climatique et l'Energétique », SIGCLE'2010. Décembre 2010 Constantine.
6. O. Sotehi, A. Chaker « **Comportement Energétique des capteurs hybrides PV/T à eau intégrés dans les bâtiments algériens** ». Séminaire sur l'Energie, 25-27 Mars 2012, Alger.
7. O. Sotehi, A. Chaker « **Numerical simulation of thermal stratification in tow solar storage tanks used in solar plants** "International Conference on Renewable Energies and Nanotechnology impact on Medicine and Ecology ICREN 2013 February 16-17 2013, Constantine.
8. O. Sotehi, A. Chaker « **Influence of Injectors Plates Spacing Used in Active Stratification Solar Tanks on the Thermal Stratification** " Premières journées internationales de Physique 16-17 décembre 2013
9. Sotehi Oualid, Chaker Abla, Mostefa Lamine Benamra, Ramoul Esmal « **Theoretical Investigation on A building-Integrated PV/T (BiPVT) System for Electrical and Thermal Energy Saving Case Study: Integrated Solar Village Of Bou-Saada** " 13th International Conference on Clean Energy, turkey 8-14 June 2014

Articles :

O. Sotehi, A. Chaker « **Distillateur Solaire Sphérique à Balayage Passif Et Actif Performance Et Production Mensuelle** » vol 0 issue 1, pp 154-158, Journal of Scientific Research (ISSN 2170-1237).

URL : <http://www.univ-bechar.dz/jrs/numero.php?num=1>*

O. Sotehi, A. Chaker, **PV/T solar hybrid water collector for Zero Energy Building and fresh water production: A theoretical approach. Desalination. Vol 385.**

Livres (Chapitre) :

Sotehi Oualid et al « **Theoretical Investigation On A Building-Integrated PV/T (Bipvt) System Integrated In Solar Village Of BouSaada** » progress in clean energy, Vol 2, chapitre 30. Springer.

URL: www.springer.com. www.sndll.arn.dz/fr/book/9783319170305.

COMPLEMENTS

Très bonne maîtrise de l'outil informatique, Microsoft Office (Word, Excel,...)

Programmation : Fortran

Simulation : Fluent, Catia, Gambit,

Solidworks, Origine, Trnsys, meteonorm

LANGUES

Arabe : très bien (langue maternelle).

Anglais : bien.

Français : très bien (langue d'étude universitaire).

Curriculum Vitae succinct **Responsable des Unités Transversales 3 et 4**

- Structure de rattachement : Département d'Architecture
Faculté d'Architecture et d'Urbanisme
Université de Constantine 3

- Nom et Prénom : **BELHADJ-MOSTEFA Slimane**
- Poste Occupé : Enseignant Chercheur
- Adresse Personnelle : 05, Rue Benmatti Abdelwahab Constantine ,25000
- Langues Parlées : ARABE, FRANÇAIS, et ANGLAIS.
- Grade : Maître de conférences A.

1. Titres et diplômes:

- Baccalauréats Algériens et Français (Juin 1975)
- Ingénieur en Génie Civil juin 1980
- Magister en Mécaniques des sols et interaction sol structures
- Doctorat d'état en Mécaniques des sols et interaction sol-structure

2. Intitulés des thèses soutenues :

- Calcul d'une structure en « L » Université de Constantine Juin 1980
- Particularité des déformations sous la fondation Université de Constantine Juillet 1987
- Thèse d'état : Détermination expérimentale des contraintes dynamiques à l'interface sol structure 2010

3. Fonctions occupées

- Coordinateur Technique (SEAU 01/1981- 01/1982)
- Membre du Conseil Scientifique 1986/1992
- Président du Conseil de Discipline 1987/1994
- Chef de Département Voies et Ouvrages d'Art 1997/1998

4. Matières enseignées :

- Résistance des Matériaux à l'usage des Ingénieurs
- Résistance des Matériaux à l'usage des licenciés
- Résistance des Matériaux à l'usage des Architectes
- Structure à l'usage des Architectes
- Mécanique des sols

5. Activités d'enseignement

- Enseignement du Cours de RDM
- Encadrement des étudiants de fin de cycle
- Travaux dirigés de RDM
- Elaboration d'un manuel de RDM en 02 tomes
- Encadrement des projets de fin d'études de Génie-civil
- Encadrement des conceptions des structures des projets de fin d'études en Architecture
- Encadrement de Master en Mécanique des sols

6. Domaine d'intérêt :

- Résistance des Matériaux
- Mécanique des sols
- Interaction sol structure
- Conception structurelles

7. Projets de recherche :

- Réponse dynamique d'une fondation (Université de Constantine 2002)
- Interaction sol structure des ouvrages géotechniques
- Réponses dynamiques d'un espace semi infini aux ondes sismiques

8. Publications et communications

- Détermination expérimentale des contraintes dynamiques (Asian journal Of civil engineering, Housing and building) 2009
- Conférence internationale de mécanique des sols (Beyrouth 2010)
- Séminaire national (département de Génie-civil 2009)

Curriculum Vitae succinct Responsable des Unités Découvertes 3 et 4

1- Etat Civil :

Nom et Prénom : **ABBAS HOUCINE**

Date et lieu de naissance : 07/02/1948 à Constantine

Adresse personnelle : 20 aout 1955, bat c6, Apt 887, Constantine

Tel : 0662576562, Email : abbashoucine @yahoo.fr

Poste occupé : enseignant

Langues parlées : français, arabe, anglais

Grade : maitre assistant

Titre et diplôme : Licence en sociologie, D.E.A en urbanisme, Magister en urbanisme.

Intitulés des thèses soutenues :

DEA : « *L'accès au logement social à Constantine* » , I U P, Université de Paris 12 Créteil ,1986

Magister : « *La production du logement comme indicateur des mutations socio-économiques* »,2011

Doctorat : en cours : (les enjeux d'un développement urbain durable : cas de Constantine)

2-FONCTIONS OCCUPEES (date et lieux) :

° **AARDES** (secrétariat d'Etat au plan) 1979, Alger, Membre de l'équipe de recherche sur l'HABITAT RURAL.

° **Chargé de MISSION auprès du wali d'Alger** 1980, Alger.

° **CURER : Chef de département Aménagement du territoire**, 1982, Constantine.

° **Reprise des études à l'I.U.P (institut d'urbanisme de Paris) Créteil, Université de Paris 12.**

°Enseignant au département d'architecture de Constantine (université de mentouri) : module de sociologie de l'habitat.

Domaines d'intérêt :

Habitat, Appropriation, Pratiques urbaines, Aménagement du territoire, Processus de production de logements, Economie de l'habitat

Le territoire, L'influence des nouveaux modes d'habiter sur le lien social.

Travaux de recherche :

Intitulés Année	Fonction	Cadre	Durée
Les déterminismes socio-politiques de structuration De l'espace. Essai de définition d'une politique de L'habitat à travers l'étude des bidonvilles 1994	chercheur		URCA
La production de logements promotionnels dans Une économie en transition vers le marché 1998	« «	CNEPRU	03
Recherche de principes de conception des espaces Extérieurs : nouvelles zones d'habitat 2002	« «	CNEPRU	03

Communications :

- Villages socialistes et habitat rural, colloque International ,1976, Alger
- Les 1.000 villages socialistes : réunion débat pour le lancement de l'opération restructuration de l'espace rural ,1976 Alger

Travaux :

- Les bidonvilles à Constantine (pour APC de Constantine)
- Aménagement du grand boulevard de Boussouf., Constantine.

Curriculum Vitae succinct

Responsable des Unités Fondamentales 5 et 6

NOM : BELHADEF

PRENOM : MOUSSA

GRADE : Maître Assistant classe A

Fonction : Enseignant – Département d'Architecture

Institution : Université Constantine 3.
Faculté d'Architecture et d'Urbanisme
Département d'Architecture

Diplômes obtenus :

- Diplôme d'Architecte d'Etat – Juin 1984-
Université de Constantine
- Master of Architecture in Urban Design - Sept.1987
University of Kansas - USA

Diplôme en préparation:

- Doctorat en Architecture

Activités Pédagogiques :

- Enseignement – Atelier d'architecture 3^{ème} Année de 1988 à 2012.
- Enseignement – Atelier Projet 3^{ème} Année Licence (LMD) depuis 2012 - 2015
- Enseignement – Atelier Planification et Aménagement spatial-
3^{ème} Année Licence (LMD) depuis 2012
- Encadrement des projets de fin d'études 5^{ème} Année Système classique de 1990 à
2011/2013/2014
- Encadrement Atelier Projet / Master 2- Design Urbain 2014/ 2015
- Enseignement – Atelier d'architecture 4^{ème} Année 1989.
- Encadrement Projets de Master2 (Urban Design) 2014/2015- 2015/2016
- Encadrement Projets de Master2 (Management de projets) 2011/2012 –
2012/2013
- Membre de jurys des soutenances des projets de fin de cycle Architecture à ENSA
– Alger – ex EPAU Sessions Juin 2008- 2009 - 2010 – 2011- 2012 – 2013/
Session Février 2015. 2016
- Membre du Jury de soutenance – Diplôme de Magister-
L'habitat évolutif : Logement palliatif en habitat durable.
29 Juin 2002 .

Activités Administratives :

- Responsable des enseignements Sept.1990 – Fev. 1991
- Chef de département adjoint chargé de la post graduation
2003 – 2007 .

Publications et activités scientifiques :

- The social Aspects of Urban space in Ghardaïa – Algeria .See proceedings of the
international Conference – EDRA- University of Kansas. Lawrence. USA Nov.
1986.

- Continuity and change in mass housing in Algeria. Revue scientifique Université Mentouri. Constantine.1999.
- Participation avec communication aux journées d'étude sur la pédagogie du projet architectural. Nov. 2002 et Nov. 2005 .
- Membre de l'équipe de recherche (Projet CNEPRU) :
Pédagogie et méthodes actives d'enseignement du projet architectural (Objet d'étude :Atelier d'architecture de 3^{ème} Année) :
- Membre de l'équipe de recherche (projet en cours 016) :
Impact de l'étalement urbain sur la gestion du foncier et l'enjeu du développement durable ; Cas du Hamma Bouziane
- 1^{ère} équipe de recherche : 2003-2006
- 2^{ème} équipe de recherche : 2007-2010 . Les méthodes Actives dans l'enseignement du projet d'architecture
- 3^{ème} équipe de recherche : à partir de 2011. La communication verbale et non verbale dans l'apprentissage du projet architectural.
- 4^{ème} équipe de recherche : en cours à partir de 2016. Impact de l'étalement urbain sur la gestion du foncier et l'enjeu du développement durable ; Cas du Hamma Bouziane
- Participation à un groupe de réflexion et préparation des contenus d'enseignement du L3 (Système LMD Architecture).

Activités Professionnelles :

- Architecte en chef et consultant auprès de bureaux d'études – Lauréat de concours nationaux d'architecture :
 - Cabinet d'architecture Bellil Mebarek .Avr.2000 – Dec. 2000.
 - Cabinet d'architecture "Design et Conception." Lauréats de concours nationaux déjà réalisés et en cours de réalisation de Sept. 2007 – Fev.2009.
 - Cabinet d'architecture Aouari Hamdi. "Archi Hamdi". Lauréat de concours national/ Habitat promotionnel à Skikda.

Curriculum Vitae succinct
Responsable des Unités Méthodologies 5 et 6

Nom : **RODSL**.....Prénom : **Cherif**

Date et lieu de naissance : **29 septembre 1956 à Clichy la garenne France .**

Adresse personnelle : **Cité du 20Aout 55 Bt C1 N°15 Constantine**

N° de tél : **05 53406835** .e-mail : **rodsliche@yahoo.fr**

Adresse professionnelle: **Département d'architecture, Faculté d'architecture et d'urbanisme ,Université 3 de Constantine .**

Fonction actuelle : **Enseignant chercheur.**

Grade universitaire :**Maître Assistant A .**

Grade du chercheur :**Attaché de recherche.**

Itinéraire universitaire :

- **Diplôme d'Architecte** d'Etat-Juin 1981-Université -Constantine
- **Attestation de stage** de longue durée (4mois) 1988 Louvain la Neuve Belgique .
- 1ère Post graduation** : **Magister** en Urbanisme Janvier 2002. UniversitéConstantine. Mention Très honorable .
- **Doctorant** .

E. Projets de recherche scientifique :**Type de projet :CNEPRU**

- **Intitulé : Littoral, urbanisation & nuisances(2005).**
- **Intitulé : villes côtières : dynamiques et enjeux urbains(2008).**

Activités pédagogiques :

- ❖ Faculté d'architecture et d'urbanisme de Constantine :
 - Département d'architecture :
 - ✓ **Enseignements de l'atelier projet d'architecture** de 1982-2012(1^{ère} ,3^{ème}et 5^{ème} année système classique).

- ✓ **Enseignements de l'atelier projet , atelier de construction et atelier de planification et d'aménagement spatial** de la 3^{ème} année Licence en architecture (2012- 2017).
- ✓ **Enseignements du cours : Histoire et théories de l'urbanisme** de la 3^{ème} année Licence en architecture (2013- 2017).
- Département d'urbanisme :
 - ✓ **Enseignements de l'Atelier d'urbanisme** de la 2^{ème} année licence en urbanisme(2010-2011).
 - ✓ **Enseignements de l'Atelier d'urbanisme** de la 3^{ème} année licence en urbanisme . Option urbanisme opérationnel. (2011-2012).
- ❖ Centre. Universitaire Oum El Bouaghi /
 - Institut de Gestion et techniques urbaines
 - ✓ **Enseignements de l'Atelier du « Projet urbain »**, de la 4^{ème} Année Ingéniorat(2004-2012).

Curriculum Vitae succinct

Responsable des Unités Transversales 5 et 6

Nom et Prénom: Amireche Fatima
Poste Occupé: Enseignante, Département d'Architecture Université de Constantine 3
Adresse Personnelle : 17 Aouati Mostepha Constantine
Langues Parlées: Arabe, Français et Anglais.
Grade : Maître Assistant classe A
E-mail : insafayenne@yahoo.fr
Titres et diplômes:

Diplôme d'état en Génie Civil Université de Constantine 1986

Intitulés des thèses soutenues Magistère en Génie civil (UMIST Université de Manchester Angleterre, 1989.intitule : La fracture mécanique dans les constructions métalliques

Doctorat Es Sciences en cours de préparation, intitule : Vers une collaboration plus efficace entre architectes et ingénieurs

Fonctions Occupées Enseignante au département d'architecture et d'Urbanisme Université de Constantine depuis 1992

Matières Enseignées : matériaux de construction, Structures 2 et construction

Activités d'enseignement:

- Membre fondateur du laboratoire de l'urbanisme à l'architecture, technique espace et société. LAUTES- département d'architecture et d'urbanisme, université de Constantine
- Membre du « comité d'organisation au colloque international, organise par LAUTES sur « Interventions sur les tissus existants pour une ville durable ». Du 30 Avril au 04 Mai 2011 à Constantine.
- Membre du comité d'organisation au séminaire international organise par LAUTES du 03 au 05 octobre 2015 sur : Tourisme, Urbanisme et Ville en Perspective.

Domaines d'intérêt:

L'art et la techniques, les relations professionnelles entre architectes et ingénieurs

Publications et/ou **communications**

Communication intitulée :

La réhabilitation sismique dans le vieux bâti Colloque : Interventions sur les Tissus Existants Pour une Ville Durable.2011

Projets de recherche :(projets CNEPRU)

- La part de responsabilité dans l'acte de bâtir, Janvier 2006 (membre)
Code G : 2501/32/06.

- Mode de prise en charge par les habitants d'un quartier ancien menace

Code G00920080146 jan 2009 (membre)

Nouveau projet : 2015 (en cours)

Lexique relatif aux concepts usités dans la thématique du laboratoire «De l'architecture à l'urbanisme.

Technique, espace et société »

Code A03N01UN250320140023

VI. Avis et Visas des organes Administratifs et Consultatifs

Intitulé de la Licence : LICENCE EN ARCHITECTURE

Chef de département + Responsable de l'équipe de domaine

Date et visa

Date et visa

VII.
رئيس قسم الهندسة المعمارية
بوهـرور نـدير



Doyen de la faculté (ou Directeur d'institut)

Date et visa :

VIII.
عميد كلية
الهندسة المعمارية والتعمير بالنيابة
الأستاذة : بلعابد بديعة



Chef d'établissement universitaire

Date et visa

مدير الجامعة بالنيابة
أيد أحمد بسوراس



VII. Avis et Visa de la Conférence Régionale

(Uniquement dans la version définitive transmise au MESRS)

VIII. Avis et Visa du Comité pédagogique National de Domaine

(Uniquement dans la version définitive transmise au MESRS)